

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 - 19 H EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h.

Mme Ophélie ROTA, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2018-193), 20 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Étaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GRÉAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITÈS, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. PEUTILLOT, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Étaient excusés : M. BONNET-OULALDJ et M. NAJDOVSKI.

Pouvoirs : M. BOUIGUE (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme GROMBERG (pouvoir donné à Mme TAIEB), M. HAAB (pouvoir donné à Mme ROTA), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GRÉGOIRE), Mme PIERRE-MARIE (pouvoir donné à Mme HONORÉ), Mme SLAMA (pouvoir donné à M. ROMERO-MICHEL), M. TEISSEIRE (pouvoir donné à M. GRÉAU), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

Arrivée, à 19 h 10, de M. NAJDOVSKI et de M. BONNET-OULALDJ (pouvoir de Mme VIEU-CHARIER), après le vote de la procédure d'urgence ;

Arrivée, à 20 h 45, de M. TEISSEIRE (pouvoir donné à M. GRÉAU), après le vote du vœu V122018-032 ;

Sortie, à 21 h 40, de Mme KOMITÈS, après le vote de la délibération DLH 20180253 ;

Retour, à 21 h 45, de Mme KOMITÈS, après le vote de la délibération DVD 20180124 ;

Sortie, à 22 h, de M. MARGAIN, après le vote du vœu V122018-033 ;

Retour, à 22 h 05, de M. MARGAIN, après le vote du vœu V122018-035.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mes chers collègues,

Si vous en êtes d'accord et vu notamment l'ordre du jour que nous avons devant nous, je vous propose que chacun s'assoie. Je souhaite la bienvenue au public dans cette salle des fêtes toute bleue ou presque, en préparation des cérémonies du centenaire du 11 novembre qui auront lieu, pour le 12^e arrondissement, dimanche matin de 9 h au plus tard possible, vu tout ce que nous avons prévu comme belles réjouissances pour Commémorer dignement ce centenaire. Je rappelle au public qu'il est le bienvenu, mais que les règles ont été rappelées sur la tenue de nos séances, elles sont publiques, mais le public ne peut pas prendre la parole ni se manifester pendant le débat qui a lieu entre les élus.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance notre collègue, Mme Ophélie, ROTA puisque les deux autres élus plus jeunes qu'elle étant absents, elle est la benjamine et c'est donc à elle que revient l'honneur de faire l'appel. »

Mme Ophélie ROTA procède à l'appel.

« Merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, dans le public, je vous en prie, venez vous asseoir sur les chaises, on va en rajouter si nécessaire, mais ça va durer un peu, installez-vous correctement. On va vous ramener des chaises, évidemment, dans la mesure du raisonnable. Il y a des places dans les chaises existantes. On est en train d'en ramener, si vous voulez bien prendre la peine de vous asseoir. »

- **DÉLIBÉRATION (12-2018-027)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, on va passer à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance. M. MARGAIN et Mme MONTANDON, vous êtes inscrits sur l'approbation du procès-verbal, avez-vous des remarques à formuler? Non, c'est une erreur, tout va bien. Cela peut arriver qu'il y ait des remarques sur le procès-verbal. Je comprends que ce n'est pas le cas. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions sur le procès-verbal? Je vais donc le mettre aux voix. »

Votants : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix, dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-194)

Personnes présentes à la séance du LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du JEUDI 8 NOVEMBRE 2018.

Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ),
Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GRÉAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ,
Mme KOMITÈS, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN,
M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE (pouvoir donné à Mme HONORÉ), M. ROMERO-MICHEL,
Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE (pouvoir
donné à M. GRÉAU), M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Débat organisé sur la communication relative à la politique jeunesse et vie étudiante dans le 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons proposé que ce Conseil d'arrondissement débute par un débat organisé autour de la politique jeunesse et de la vie étudiante dans le 12^e arrondissement. A ce titre, une communication récapitulant l'action de notre exécutif et de la majorité municipale a été communiquée à l'ensemble des élus, et sont également rattachées à ce débat plusieurs délibérations. Je vous propose de donner la parole, dans un premier temps, à mon Adjointe Fadila TAÏEB en charge de la Jeunesse et des Sports, elle en dira peut-être un petit mot. Elle rappellera aussi notre action relative à la vie étudiante en l'absence de Mme Manon GROMBERT, excusée pour des raisons professionnelles et qui ne pouvait être parmi nous ce soir. Mme TAÏEB, vous avez la parole pour présenter ce débat, et ensuite je donnerai la parole à l'ensemble des élus de tous les groupes qui se sont inscrits pour le débat. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire des 12^e arrondissements, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire, c'est un honneur et un vrai plaisir que de commencer ce Conseil sur la politique Jeunesse. Je remercie chaleureusement les acteurs présents et qui tout au long de cette communication, vont entendre parler d'eux et c'est important.

Paris est un territoire fort d'une jeunesse nombreuse, créative et dynamique ; elle est aussi la première ville étudiante de France.

Aujourd'hui, dans le 12^e, près de 30 % de la population est âgée de 11 à 29 ans : les jeunes constituent ainsi une part importante de la population, en croissance, dans un arrondissement marqué par une dynamique démographique qui ne faiblit pas. Le travail partenarial engagé autour du Contrat Jeunesse d'arrondissement, signé pour la première fois en 2015 et renouvelé en 2018, a permis une meilleure connaissance des jeunes de l'arrondissement dans leur diversité, ainsi que de leurs besoins et des ressources mobilisables en leur faveur. L'accompagnement vers l'autonomie se réalise au travers d'actions et de dispositifs tournés vers le soutien des parcours scolaires, l'insertion professionnelle, l'accès aux loisirs et à la culture, l'accès au logement, etc. Les acteurs du territoire travaillent de façon coordonnée, y compris au travers de projets collectifs. Une attention toute particulière est portée aux jeunes repérés en difficulté.

Le 12^e est par ailleurs marqué par l'installation de nombreux nouveaux lieux et acteurs de la vie étudiante, dans l'ensemble des quartiers, qui impulsent une réelle dynamique. L'arrondissement se prépare en particulier à accueillir, à la rentrée 2019, l'Université Paris III Sorbonne-Nouvelle, sur son nouveau campus construit à proximité de la place de la Nation. »

Une politique jeunesse ambitieuse

A. Offrir à la jeunesse du 12^e des lieux nouveaux et dispositifs innovants

Depuis 2014, notre politique se tourne vers une augmentation de l'offre à destination de la jeunesse du territoire.

Le 12^e arrondissement bénéficie de six Centres Paris Anim' gérés par La Ligue de l'Enseignement, la Fédération de Paris de la Ligue et le CLAJE. Ces structures dédiées à l'animation sont particulièrement dynamiques et attractives. Proposant une offre diversifiée, les Centres Paris Anim' accueillent de nombreux usagers et cinq de ces Centres sont fréquentés majoritairement par un public de moins de 26 ans.

Sous cette mandature, nous avons pu développer cette offre déjà riche. Ainsi, aujourd'hui, **trois des six Centres Paris Anim' du 12^e arrondissement proposent désormais un espace dédié aux jeunes** : les Centres Montgallet (Annexe Énard), Maison des Ensembles et Maurice Ravel. En 2017, ce dernier a par ailleurs rejoint le réseau des Points Information Jeunesse (PIJ) parisiens – **portant dès lors à deux le nombre de PIJ dans l'arrondissement**. Enfin, la **création du Local Interassociatif** en 2015 a répondu avec succès à cette volonté d'ouvrir de nouveaux lieux « pour et par les jeunes ». Il est porté par trois associations phares du territoire (Régie de Quartier, Camillienne, CLAJE).

Dans la continuité des initiatives citoyennes déjà réalisées par l'Annexe Énard du Centre Paris Anim' Montgallet, a été votée, au Budget Participatif 2017, la **création d'un nouveau lieu dédié à la jeunesse de l'arrondissement qui ouvrira ses portes en 2019 dans le quartier Jardin de Reuilly**.

Enfin, la labellisation « Centre Social » par la CAF de Paris des Centres Paris Anim' Villiot-Râpée et Maurice Ravel aura permis, dès 2018, de renforcer le « pouvoir d'agir » des habitants et la dynamique partenariale sur le territoire d'implantation de ces structures. À ces structures, s'ajoutent une **multitude d'équipements de proximité ouverts aux jeunes : centres sportifs et gymnases, structures culturelles et de loisirs, établissements d'action sociale et de santé...** viennent ainsi compléter significativement l'offre associative et institutionnelle à destination de la jeunesse du 12^e arrondissement.

Nous innovons, au quotidien, pour mieux répondre aux besoins et aspirations des jeunes du territoire

Au-delà de l'ouverture de nouveaux lieux à destination de la jeunesse, le 12^e arrondissement s'est engagé dans la mise en œuvre de dispositifs novateurs destinés à répondre aux besoins et envies des jeunes. Les innovations portées ainsi dans le champ de l'accompagnement à la scolarité, de la lutte contre le décrochage, et de l'orientation vers l'offre de formation, identifiés comme des enjeux prioritaires, illustrent la volonté

de faire émerger des actions partenariales nouvelles en faveur de la jeunesse du territoire.

La Mairie d'arrondissement a par exemple mis en place un **Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) pour permettre à tous les élèves, quels que soient leurs réseaux familiaux, de trouver un stage de 3^e**. La question de l'orientation a aussi été un chantier important, en lien avec les acteurs du territoire. À titre d'exemple, en 2018, le **projet novateur « Mon stage de 3^e, et après? »** initié par le Centre Paris Anim' Montgallet et le Local Interassociatif a permis à près de 240 jeunes des collèges Jules Verne et Guy Flavier de capitaliser les acquis de leur découverte du monde professionnel, d'être informés sur l'offre de formation au lycée et dans le supérieur, et de poursuivre la construction de leur projet d'orientation. Enfin, la **création d'un dispositif d'accueil inédit de collégiens exclus temporairement** de leur établissement a constitué un outil essentiel dans la lutte contre le décrochage scolaire. Plus de 45 collégiens ont ainsi bénéficié d'un accompagnement le temps de leur exclusion. Ces dispositifs propres au territoire viennent soutenir les initiatives parisiennes que sont les actions « Paris Collèges Familles », et « Action Collégiens ».

B. Faire du 12^e un arrondissement « pour et par les jeunes »

Un arrondissement qui favorise l'insertion des jeunes

Pour répondre aux enjeux liés à l'orientation et à la recherche d'emploi, les **Points Information Jeunesse des Centres Paris Anim' Maison des Ensembles et Maurice Ravel** constituent des lieux-ressources importants pour le territoire, riches d'une documentation variée sur de nombreux sujets. La mobilisation de la Mission Locale constitue, de plus, un levier clé dans le travail d'insertion socioprofessionnelle des jeunes du territoire. En 2016, **1 200 jeunes du 12^e arrondissement, âgés de 16 à 25 ans, ont ainsi été accueillis et suivis par le site Soleil de la Mission Locale de Paris**. Des dispositifs de soutien financier à l'insertion sociale et professionnelle existent parallèlement : **96 jeunes du 12^e ont bénéficié d'une aide du Fonds d'Aide aux Jeunes en 2015** (sur un total de 1 876 aides accordées au titre de ce même dispositif sur l'ensemble de la Ville de Paris). Par ailleurs, plusieurs structures locales mettent en œuvre des dispositifs innovants permettant d'amorcer des parcours d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Outils de la prévention spécialisée, les **chantiers éducatifs** en sont un bon exemple. Les chantiers portent aujourd'hui sur un champ événementiel large (« On s'la Coule 12 », Forum des Associations, Salon des Seniors, fête du Sport, etc.). Depuis 2014, **plus d'une vingtaine de chantiers éducatifs ont ainsi été soutenus** par la Sous-Direction de la Jeunesse et la Mairie du 12^e arrondissement.

Un 12^e qui soutient l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la Cité

Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes du 12^e

Au-delà de près de 2,5 millions d'euros accordés par la Ville aux Centres Paris Anim' en 2017 pour leur fonctionnement et actions en faveur de la jeunesse du territoire, la Mairie de Paris et la Mairie du 12^e se mobilisent pour donner les moyens aux jeunes et aux professionnels travaillant à leurs côtés, de développer des actions locales, solidaires et engagées et de poursuivre leur parcours vers l'autonomie. Ainsi :

- 45 500 € de **subventions** ont été attribués en 2018 à des associations locales engagées dans le champ de la jeunesse ;
- 69 500 € ont été dédiés aux **Foyers de Jeunes Travailleurs**, en soutien notamment à la mise en œuvre de leur projet socio-éducatif ;
- près de 15 000 € ont été alloués en 2018 au financement et cofinancement de **projets partenariaux réalisés par et pour les jeunes** ;
- plus de 7000 € ont été accordés aux jeunes du 12^e pour les soutenir dans leurs projets de séjours dans le cadre du dispositif « **Paris Jeunes Vacances** » ;
- et, enfin, 1 000 € ont pu être alloués à un projet lauréat du dispositif **Quartiers Libres** pour l'association désormais phare du territoire « Bitume Plume Musique ».

Soutenir l'expression positive des jeunes et leur appropriation de l'espace public

Mairie d'arrondissement et partenaires de la jeunesse partagent la volonté de valoriser dans l'espace public la créativité des jeunes. Cette volonté se traduit par la **multiplication d'événements créés par et pour les jeunes, à vocation souvent intergénérationnelle**. Des initiatives comme le Festival des Cultures Urbaines, « On s'la Coule 12 », ou des actions nouvelles telles la construction d'un écodôme place de la Nation, la semaine dédiée au street art autour d'une intervention artistique sur l'« échangeur » de la Rue d'Artagnan et le projet « Rue Verte » contribuent pleinement à déconstruire les préjugés et bâtir peu à peu une place des jeunes au sein de la Cité au travers d'une expression positive de ces derniers dans l'espace public.

Les rixes entre jeunes des 12^e et 20^e arrondissements survenues en 2017 ont renforcé les acteurs associatifs et institutionnels dans leur conviction qu'il convient de **travailler en faveur d'une occupation positive de l'espace public par les jeunes et leur appropriation citoyenne de cet espace**.

L'apparition de ce phénomène préoccupant a permis une **prise en main collective de ces sujets** par les acteurs institutionnels et associatifs. Au-delà de la **mise en place d'outils de prévention** que sont la **cellule de veille**, la **CENOMED** ou le **Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)** dédié aux rixes, des actions concrètes ont été réalisées pour répondre à ces problématiques.

Dans le champ de la prévention, la Mairie d'arrondissement porte enfin le projet d'organiser le **premier Rallye citoyen du 12^e**, permettant aux jeunes de réaliser un parcours dans l'arrondissement, à la rencontre des différents acteurs institutionnels et intervenants dans l'espace public, pour mieux les connaître et échanger avec eux sur leurs missions.

Assurer un meilleur accès des jeunes aux loisirs et à la culture

Le 12^e compte un grand nombre d'équipements sportifs et l'arrondissement est particulièrement engagé au sein du dispositif parisien « **Paris Sports Vacances** ». En 2018, ce dispositif aura permis à **près de 1 000 jeunes de 7 à 17 ans de bénéficier durant les vacances scolaires de nombreuses activités sportives**, accessibles gratuitement ou selon une tarification modulée.

Les Terrains d'Éducation Physique (TEP), terrains sportifs de proximité par excellence, sont quant à eux le théâtre d'un important travail de médiation auprès des jeunes par le biais d'activités favorisant la pratique sportive. Cet engagement s'est principalement concrétisé, avec l'appui de la filière sportive municipale, sur le TEP Léon Mottot, avec l'Annexe Erard du Centre Paris Anim' Montgallet, et le **TEP Cotte, refait et couvert en 2018**. Enfin, le 12^e arrondissement accueille le programme « **Ville Vie Vacances** » (organisé par la Préfecture de Police et subventionné par la Ville de Paris) durant les vacances scolaires au Centre Sportif Alain Mimoun. En 2018, **plus d'une vingtaine de jeunes étaient présents chaque jour**, bénéficiant de différentes animations.

Par ailleurs, en 2018, le dispositif parisien de « **Pass Jeunes** » a **bénéficié à plus de 500 jeunes** de l'arrondissement pour un accès facilité aux loisirs et à la culture grâce à des offres et remises.

C. Poursuivre notre action pour la jeunesse dans le 12^e

Un soutien toujours accru des professionnels qui agissent, au quotidien, pour la jeunesse du territoire et des actions partenariales

La **structuration du réseau d'acteurs locaux** ainsi que la **multiplication des rencontres et échanges** autour de thématiques partagées ont constitué des enjeux forts portés ces dernières années par la Mairie du 12^e arrondissement et la Sous-Direction de la Jeunesse. Le dynamisme et la coordination des professionnels de la jeunesse constituent de formidables atouts permettant l'émergence d'actions partenariales pertinentes et souvent novatrices.

Le CJA 2018-2021, cadre des actions futures en faveur de la jeunesse du territoire

Cette dynamique collective trouve sa traduction dans le Contrat Jeunesse d'Arrondissement 2018-2021. Fruit d'un travail de concertation des acteurs et de près de 200 jeunes du territoire, il permet de définir les grandes orientations et les actions concrètes à mettre en œuvre. **Six grands chantiers ont ainsi été retenus pour les années à venir**, de façon à favoriser le bien-être et l'épanouissement des jeunes : l'amélioration des parcours scolaires, l'insertion professionnelle, la citoyenneté et la participation à la vie de la cité, la lutte contre les discriminations, les questions de santé et la prévention des conduites à risques ou encore les relations avec les parents et la communauté éducative.

Le 12^e, un « nouveau Quartier latin »

Avec près de 338 000 étudiants inscrits dans 370 établissements supérieurs, Paris est la première ville étudiante de France offrant aux jeunes de nombreuses possibilités pour étudier et travailler. Historiquement situés dans le cœur de Paris, les centres étudiants se déplacent progressivement et se multiplient. La dynamique universitaire et scientifique qu'a connue le cœur de Paris s'étend ainsi désormais à l'Est et au Nord parisiens, en prenant une dimension métropolitaine fondamentale. Le 12^e arrondissement est pleinement inscrit dans cette dynamique nouvelle, devenant peu à peu un « nouveau Quartier latin ».

À Paris, le modèle est celui de la Ville-campus marqué, à la différence du modèle anglo-saxon, par une forte intégration des établissements d'enseignement supérieur dans le tissu urbain. Ainsi, le développement universitaire à Paris et dans le 12^e arrondissement est un levier extraordinaire, une chance unique, entraînant une dynamique scientifique, culturelle et économique pour la ville tout entière au-delà des seuls établissements.

A. Un arrondissement qui accueille un nombre croissant d'étudiants et d'établissements d'enseignement supérieur

De par son histoire, le 12^e compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur, notamment dans le domaine de l'artisanat et avec la faculté de médecine Saint-Antoine

Réputé pour être un arrondissement résidentiel, le 12^e accueille en réalité, depuis longtemps déjà, plusieurs acteurs historiques de la vie étudiante. La place importante de l'artisanat dans l'histoire de l'arrondissement a en effet laissé des traces. Ainsi, l'école Boule – école supérieure des arts appliqués et lycée des métiers d'art, de l'architecture intérieure et du design – dont la réputation n'est plus à faire, représente une population de 1 000 étudiants. Dans un autre secteur, l'école de boulangerie et de pâtisserie de Paris accueille, dans le quartier de Bercy, près de 240 apprentis et 130 adultes en reconversion tous les ans. Située boulevard Sault, l'école professionnelle de boucherie abrite le CFA des Métiers de la viande. La Faculté de Médecine, au sein de l'Hôpital Saint-Antoine, dont le logo indique l'année 1643, est également un acteur étudiant historique de l'Est parisien et accueille aujourd'hui près de 17 500 étudiants. D'autres disciplines sont représentées avec, par exemple, l'École Du Breuil, école d'horticulture de la Ville de Paris, créée en 1886 et située dans le Bois de Vincennes, l'école de cinéma ESEC, située rue de Cîteaux ou encore l'école de kinésithérapie de Paris Aderf.

La vie étudiante dans le 12^e est dynamisée par l'arrivée de la Sorbonne-Nouvelle et d'autres lieux d'enseignement supérieur.

Nous constatons une réelle dynamique étudiante depuis quelques années, amplifiée par l'arrivée de l'Université Paris III – Sorbonne-Nouvelle.

En effet, le **siège national d'Animafac**, réseau d'associations étudiantes créé en 1996 qui accompagne les étudiants dans la réalisation de leurs projets associatifs, s'est installé il y a plusieurs années rue Dagorno. Nous avons également accueilli l'**Institut de la Vision** en 2008, le grand organisme de recherche **INRIA** en 2015, ainsi que le campus Europe de l'école de commerce **EM Lyon** et l'école de journalisme du **CFJ Paris** en 2016. En 2017, nous avons choisi l'**École bleue**, école de design et d'architecture, pour s'implanter dans le quartier Porte de Vincennes dans le contexte de l'Arc de l'Innovation à l'horizon de 2020. Cette année, une école de commerce ouvrira ses portes rue Baron Leroy.

Enfin, **à la rentrée 2019, la Sorbonne-Nouvelle ouvrira sur un site de 35 000 m²**, choisi par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, en lien avec la Ville de Paris et la Région Île-de-France dans le quartier Nation Picpus. Des travaux d'ampleur ont été engagés en 2016 pour la réalisation d'un campus qui accueillera 6 000 étudiants par jour et près de 19 000 personnes au global. La Ville de Paris accompagne pour sa part l'arrivée de l'Université au travers du projet de réaménagement de l'avenue de Saint-Mandé, la « réinvention » de la Place de la Nation, où encore les demandes adressées à Ile-de-France mobilités en matière de transport.

B. La Ville de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement ont pour priorité d'accompagner cette transformation.

Le logement

En matière de logement, l'objectif est de développer une offre dédiée, pour sécuriser le parcours résidentiel du plus grand nombre d'étudiants. Nous soutenons les projets de création de logements du CROUS et l'ensemble des bailleurs de la Ville est mobilisé pour atteindre l'objectif parisien de 6000 nouveaux logements étudiants et chercheurs d'ici 2020.

Ainsi, de nombreux projets de construction de logements étudiants ont déjà été livrés ou sont sur le point de voir le jour dans le 12^e arrondissement. D'ores et déjà, la résidence du CROUS de Cîteaux (344 logements) a été entièrement rénovée et offre une qualité de vie inégalée aux étudiants boursiers de la capitale. En octobre 2012, un ancien bâtiment de *La Poste* s'est transformé en une résidence du CROUS dans la rue de Bercy avec plus de 190 logements, tandis que 65 logements ont été créés et 210 réhabilités dans le cadre du projet Charolais-Rotonde, 63 aux Diaconesses et 92 avenue du général Michel Bizot. La Mairie du 12^e a par ailleurs expérimenté un système de colocation étudiante à la Cité Voynet en partenariat avec l'association de gestion locative Coopcoloc et la RIVP.

Des logements étudiants sont encore attendus à la Caserne de Reuilly (130 logements) et Porte de Vincennes (150 logements), notamment.

Restauration et commerces

La Mairie du 12^e porte, depuis le début du projet d'implantation de la Sorbonne-Nouvelle, l'indispensable prise en compte des besoins des 6 000 futurs étudiants par jour ainsi que des personnels présents au quotidien sur le site. Les enjeux d'adaptation du quartier concernent notamment l'offre de librairies et de service de reprographie ainsi que l'offre de restauration, qui devra être accessible, diversifiée et de qualité.

La Mairie du 12^e a ainsi demandé l'**élargissement du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) en 2018 au périmètre de la Sorbonne-Nouvelle** permettant une intervention de la SEMAEST pour accompagner et étoffer la mutation commerciale du quartier et faire en sorte qu'elle corresponde aux besoins de la population résidente comme à ceux des étudiants, enseignants et professionnels du campus.

Nous connaissons la nécessité pour les étudiants de se retrouver pour travailler dans des espaces ouverts au sein desquels il leur est possible de discuter en groupe (salles d'étude, espaces de coworking). Parallèlement, la Mairie du 12^e a obtenu la **création d'accès indépendants pour permettre l'ouverture sur le quartier et au grand public de la future bibliothèque et de la salle de spectacle.**

Nous défendons enfin auprès du CROUS l'ouverture d'un restaurant universitaire au cœur du 12^e.

Partenariats et offres loisirs

La Mairie du 12^e entend **mettre en réseau les acteurs de la vie étudiante.** Au-delà du lien renouvelé de la Mairie du 12^e avec ces derniers, plusieurs concertations étudiantes ont été organisées. Dans la même dynamique, le Pass culture 12 a été ouvert aux étudiants du 12^e et les offres ont été adaptées à ce nouveau public (invitations ou réductions à des festivals, au cinéma, des concerts, des bars-boîtes, etc.). Enfin, la Sorbonne-Nouvelle et le CROUS sont membres de la Commission culture de proximité de la Mairie du 12^e dont l'objectif est de soutenir et d'accompagner des projets culturels à l'échelle de l'arrondissement. En parallèle, la Mairie du 12^e est invitée à participer aux commissions du Fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes (FSDIE) dont l'objectif est d'aider des projets culturels individuels ou associatifs d'étudiants. Cet échange est emblématique de ce que les élus souhaitent porter dans le 12^e : favoriser les regards croisés et des synergies entre le monde étudiant et la Ville.

Encore merci, je sais que vous êtes nombreux à être là et c'est donc avec une grande intelligence et les pratiques qui sont exceptionnelles, je pense que tous les arrondissements ne peuvent pas se glorifier d'avoir un travail aussi co-construit avec un aboutissement qui fait du bien à l'arrondissement et aux jeunes. Je pense que j'ai clos le chapitre jeunesse, mais qui pourra se développer au travers d'autres interventions, et je vais arriver sur la vie étudiante. Le 12^e va peut-être devenir le nouveau Quartier latin de Paris, je ne sais pas, en tout cas, nous avons de belles écoles qui existaient déjà avec l'école Boule et le lycée, et la Sorbonne-Nouvelle va arriver. Pour finir, je dirais juste que la Mairie d'arrondissement accompagne l'arrivée de cette Sorbonne-Nouvelle avec des logements réservés aux étudiants et au travers d'une restauration et du commerce

qui seront dédiés pour leur permettre de trouver une place importante. J'ai résumé, mais c'était un peu long, le sujet jeunesse étant un sujet très important. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour l'engagement que vous mettez dans ces sujets, en témoigne la longue prise de parole pour présenter cette communication. Je propose de passer la parole à tous les groupes politiques qui se sont inscrits. J'ai oublié de préciser que nous avons la création d'un nouveau groupe politique au sein de ce Conseil d'arrondissement intitulé « Génération.s », il est présidé par Mme Sandrine CHARNOZ et est rattaché à ce groupe Laurent TOUZET. À ce titre, Mme CHARNOZ prendra la parole lors du débat. On commence par M. David GRÉAU. »

M. David GRÉAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Merci de nous donner la parole sur ce sujet important et crucial qui est : qu'est-ce que notre arrondissement peut faire pour sa jeunesse? Mme TAÏEB a cité des chiffres, je voulais juste revenir un instant dessus. Elle nous dit 30 % de la population du 12^e a entre 11 et 29 ans, ce qui fait environ 43 000 jeunes dans notre arrondissement dans cette tranche d'âge. C'est l'équivalent d'une ville comme Angoulême, Auxerre ou Narbonne. Ça nous donne le poids des enjeux qu'il y a derrière cette jeunesse et la manière dont on peut l'accueillir au mieux dans notre arrondissement, à la fois familial, étudiant et de jeunes actifs. La question principale qu'on se pose est : qu'est-ce qu'on peut proposer à ces jeunes? Mme TAÏEB a fait un état des lieux assez exhaustif des structures, de la dynamique qui peut exister sur notre arrondissement. J'y ajouterai toutes les actions qui sont faites dans le cadre périscolaire et scolaire, longuement abordé en Conseil de septembre, avec des équipes extrêmement dynamiques.

À ce titre, j'ajouterais que l'expérimentation menée dans le 12^e d'un centre de loisirs pour les préadolescents, mis en place durant les vacances de Pâques 2017 et qui tourne dans plusieurs écoles accueille les enfants de 11 à 14 ans dans nos écoles de la même manière qu'ils pouvaient être accueillis quand ils étaient scolarisés en élémentaires. Ce dispositif offre des actions spécifiques. Ils sont trop grands pour les activités qui sont celles qu'ils faisaient avant, et ne sont pas encore assez grands et autonomes pour les activités qui sont celles des plus grands et des adultes. C'est là-dessus que se pose notre question : qu'est-ce qu'on peut proposer à ces jeunes? On a parlé d'acquérir de l'autonomie, c'est un point crucial, de mon point de vue, et on a beaucoup parlé des structures, mais je me focaliserais plus sur comment est-ce qu'on accueille ces jeunes dans nos espaces publics, c'est aussi ça notre arrondissement : comment l'espace public est partagé, et comment ces 43 000 personnes, qui sont des habitants de notre arrondissement, peuvent s'approprier au même titre que les 100 000 autres, l'espace public.

C'est une question, en tant qu'adjoint et président de Groupe, qui est fondamentale pour moi sur cette cohabitation des usages, sur le respect que chacun doit avoir vis-à-vis des autres et la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public, et en cela permettre d'avoir des parcours sécurisés pour les mobilités actives, d'avoir des transports en commun qui desservent le plus finement possible, et c'était un travail important qu'on a mené sur les réseaux de bus pour qu'ils desservent le plus finement possible notre arrondissement et ses pôles d'attractions et d'activité, y compris pour les jeunes, c'est permettre de donner de l'autonomie à ces jeunes dans leurs déplacements et dans leur passage vers une autonomie d'adulte. C'est quelque chose qui me préoccupe en tant qu'Adjoint des Déplacement ; sécuriser une piste cyclable, c'est aussi proposer aux jeunes de pratiquer le vélo dans l'espace public de manière sécurisée. C'est aussi dans la manière dont on envisage nos espaces publics pour la jeunesse : qu'est-ce qu'on donne comme place dans nos espaces verts et dans nos parcs et jardins à cet âge intermédiaire ? Ils sont trop grands pour aller sur les toboggans qu'ils utilisaient quand ils étaient petits, mais n'ont pas le même usage de ces espaces verts que les adultes peuvent avoir. On a un travail mené sur les espaces verts pour la mise en place d'agrès sportifs et d'espaces où ces plus jeunes des grands, ou ces plus grands des jeunes, pourront trouver un espace d'expression qu'ils pourront s'approprier dans l'espace public et qui sera, d'une certaine manière, sécurisant et facilitera cette autonomie. Je m'en arrêterai là, car le temps passe, mais voilà ce que je voulais dire : la manière dont on accueille nos jeunes dans notre arrondissement c'est aussi la place qu'on leur fait dans notre espace public. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GRÉAU d'avoir fait la démonstration aussi que la question de la jeunesse se traite de manière assez transversale dans notre action, y compris dans la délégation qui est la votre, c'est probablement aussi le cas de M. MOULIN qui est Adjoint en charge des Actions de Prévention et de Sécurité qui a demandé à s'inscrire dans le débat. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci. Beaucoup a été dit par mes collègues, notamment Mme TAÏEB sur les chantiers éducatifs et l'action des clubs de prévention, mais je souhaitais saluer les acteurs jeunesse, les clubs de prévention, les structures jeunesse et les centres d'animation dans l'action qu'ils ont par rapport à la prévention de la délinquance, notamment dans un contexte sombre qu'on a déjà abordé, la prévention, le suivi, la vigilance des rixes dont nous avons connu un certain nombre d'issues tragiques à Paris, y compris dans le 12^e malheureusement où nous avons connu un drame en 2017.

Ce drame s'est poursuivi par des tensions entre jeunes du 12^e et d'autres arrondissements, et je voudrais rappeler le rôle et l'importance de la prévention de ceux, qui alertent, qui vont au contact des jeunes, qui font remonter des informations sur les tensions connues, qui, quand il y a une montée en puissance de ces rixes, se déploient au contact des jeunes, à la sortie des collèges, dans les lieux où ils sont pour

essayer de calmer les esprits, d'éviter de nouveaux drames, et je souhaitais saluer ici l'action de ces structures qui sont représentées ici dans cette salle et leur dire qu'au contact, ils forment un réseau de vigilance et d'intervention avec les institutionnels, avec la Ville, pour éviter de nouveaux drames. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme ROTA, vous êtes également inscrite dans le débat. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Plus que jamais, notre arrondissement va devoir être un arrondissement où la jeunesse se sente bien, vous l'avez rappelé avec l'arrivée de l'université Sorbonne-Nouvelle à Nation, le quartier va accueillir jusqu'à 6000 étudiants sur une journée de cours. Si l'université trouve très bien sa place dans le quartier à ce stade, l'arrivée des étudiants pose plus de questions et d'inquiétudes auxquelles vous avez sûrement déjà répondu hier. Sans nous refaire un compte-rendu exhaustif de la réunion, pouvez-vous nous rassurer sur les moyens que la Mairie met en œuvre pour accueillir correctement les étudiants, comme la restauration pour petit budget ou les transports. Ça a été évoqué par M. GRÉAU, l'irrégularité actuelle du 29 ne sera plus possible. Le contrat jeunesse de l'arrondissement n'évoquait que partiellement l'arrivée de l'université Sorbonne-Nouvelle, la communication qui est arrivée dans un second temps l'évoque de façon plus concrète avec justement les espaces de restauration et les espaces de travail qui seront réservés aux étudiants. Revenons au contrat qui s'articule autour de 8 objectifs très ambitieux.

J'aimerais appuyer sur quelques mesures, comme celle sur l'accompagnement partenarial renforcé des parcours scolaires. Le dispositif du stage de 3^e pour tous initié par le centre de Paris est à encourager, accompagner, développer ; d'ailleurs, vous le proposez dans votre contrat. Donner le coup de pouce qu'il faut aux collégiens de 3^e pour exercer un stage qui leur apporte vraiment quelque chose dans leur orientation est essentiel. Le stage de 3^e, c'est le début du réseau professionnel qui peut vous accompagner longtemps et très loin.

Un autre axe du contrat évoque le logement pour les jeunes. Vous sollicitez les bailleurs sociaux avec un dispositif de colocation à étudier, est-ce qu'il serait possible de travailler avec les étudiants pour les logements sociaux qui ont de la place pour les accueillir ? Je pense à ces appartements familiaux devenus trop grands lorsque les enfants partent et pour qui la rotation du logement tarde. On viendra rompre l'isolement et favoriser le lien intergénérationnel. Pas question de sous-location, évidemment, qui pourrait être contraire à la loi, mais le bailleur pourrait éventuellement baisser légèrement le loyer de son occupant s'il acceptait d'héberger un étudiant.

S'épanouir, c'est aussi avoir accès au sport et à la culture. Paris est une ville culturelle par excellence, nos musées et nos salles de spectacle proposent des tarifs attractifs aux étudiants et aux jeunes en général. Dans le 12^e, nous sommes les bons élèves en matière

de culture avec le « Pass Culture » qui permet d'accéder encore plus facilement à des événements culturels. La pratique sportive est aussi très demandée et à Paris, on peut regretter que les équipements sportifs publics soient moins faciles d'accès que les équipements culturels, pour tout un tas de raisons : place, mutualisation de moyens, organisation... et il y a un volet de progression pour le contrat jeunesse.

Une question pour terminer sur le Conseil municipal des jeunes, qui a un temps existé dans le 12^e et qui n'existe plus, est-ce un choix mûrement réfléchi d'autant que vous avez un volet citoyenneté très important dans votre communication, et c'est un point à développer dès le plus jeune âge. En plus du comportement des élus, expliquer le fonctionnement des institutions et le travail des élus est des actions qui peuvent limiter la méfiance de concitoyens vis-à-vis de la politique. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme ROTA. Mme VELAY-BOSC, vous êtes inscrite également pour le Groupe Communiste Front de Gauche. »

Mme Brigitte VELAY-BOSC, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Beaucoup de choses ont été faites et dites auparavant, mais je pense que notre attention doit d'abord se porter sur le système scolaire, vous l'avez dit ; les écoles, collèges, lycée et université sont en effet des lieux d'accueil et d'émancipation des jeunes citoyens. Madame la Maire, votre communication le souligne, le 12^e est fier de compter plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Cette fierté ne nous a pas fait oublier que certains jeunes n'ont pas pu faire leur rentrée en septembre dernier.

Nous nous souvenons également de l'arrestation d'une centaine de lycéens, dont 33 mineurs survenus le 22 mai 2018 au lycée Aragon. Plusieurs élus étaient sur le pied de guerre. Ils protestaient contre la loi ORE et le dispositif "Parcours Sup". Les élus, les acteurs associatifs, des enseignants, des militants se sont mobilisés pour dénoncer cette arrestation massive dénuée de discernement aux antipodes de l'accueil que nous souhaitons réserver aux jeunes et dont nous avons parlé. Nous pensons qu'il est primordial de ne pas oublier la cause de ces jeunes et ce qu'ils ont voulu défendre à travers cette manifestation. Nous partageons leur opinion sur Parcours Sup' qui atteste de la volonté du gouvernement d'opérer un tri social des élèves et d'éliminer de l'enseignement supérieur celles et ceux dont on a arbitrairement estimé qu'ils n'étaient pas capables ou qu'ils ne méritaient pas d'apprendre. Nous devons lutter contre cette violente discrimination instituée par le gouvernement. Nous devons également être vigilants, chacun doit trouver sa place et s'épanouir dans le système scolaire. Certains jeunes rencontrent de grandes difficultés d'apprentissage. Nous saluons les dispositifs mis en place pour les aider. Nous espérons que ces dispositifs vont se pérenniser et se multiplier. Vous en avez parlé.

Vous signalez par ailleurs l'installation de nouveaux lieux et acteurs de la vie étudiante dans l'ensemble des quartiers, ce qui compile une nouvelle dynamique, et enfin vous rappelez que 30 % de la population de l'arrondissement est âgée entre 11 et 29 ans, il est donc primordial de les considérer comme partie prenante de nos choix politiques en les consultant chaque fois qu'ils sont concernés pour qu'ils se sentent de plus en plus concernés par nos choix politiques. Je dirais qu'il faut d'abord les prendre en compte pour ne pas avoir à les prendre en charge. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme VELAY-BOSC pour votre intervention. M. MARGAIN, Mme MONTANDON, je ne sais pas lequel de vous veut commencer. M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire, je vais me permettre de commencer. D'abord, je voulais bien évidemment partager l'idée que la jeunesse est un sujet très transversal et qu'il est important que les politiques publiques soient minutieusement opérées de manière à pouvoir donner à notre jeunesse les moyens de grandir, de s'épanouir, d'être instruite et d'être protégée.

J'ai lu votre communication, j'avais en la lisant un rappel d'Anne ROMANOFF sur *Le Journal du Dimanche* ce week-end qui imaginait un dialogue entre le Président de la République et le Premier ministre qui disait "tout allait bien, Madame la Marquise". Cela me faisait penser à ça, tout va vraiment très bien dans le 12^e arrondissement. Je pense que vous laissez à l'opposition le soin de vous challenger sur un certain nombre de sujets qui ne sont pas traités. J'aurais aimé avoir quelques idées sur votre stratégie. Rien de ce que vous avez mis en œuvre n'est pas bien fait ou n'aurait pas dû être fait, mais je n'ai pas vu si vous aviez des curseurs, des idées sur le recensement des équipements, des services, l'organisation de ce que vous voulez mettre en place pour la jeunesse, on aurait pu parler des équipements sportifs, d'interdisciplinarité, et de savoir exactement, sur la fin de votre mandature, ce que vous vouliez faire. Nous n'en avons pas une quelconque idée sur votre communication.

Je voudrais aussi rappeler, malgré beaucoup de détail que vous donnez, une chose est choquante pour nous, pour l'opposition, c'est que vous ne dites rien sur les étudiants et la jeunesse porteuse de handicaps. J'aurais pensé que pour notre arrondissement aussi nombreux, on aurait pu avoir un chapitre sur ce que vous comptiez faire pour les étudiants porteurs de handicap.

J'ai également quelques inquiétudes, puisque vous citez des chiffres très impressionnants, la Ville de Paris est très peuplée d'étudiants (330 000 étudiants), dans le 12^e c'est 20 000 avec la Sorbonne-Nouvelle. On voit qu'on va avoir 500 places de plus pour le logement étudiant, on a à peu près 500 places aujourd'hui avec les centres qui existent, donc on n'aura même pas 3 % de logement. On peut se poser la question pour

savoir comment font nos autres municipalités pour savoir comme nous battre pour une amélioration de l'offre.

Je suis étonné sur l'intervention de mon collègue qui dit qu'on devrait repenser la jeunesse dans les espaces de jardins et de repos. Que faites-vous sur les autoroutes qui longent Bercy et qui permettent à la jeunesse d'être allègrement polluée sur les berges de la Seine, comment faites-vous et acceptez-vous qu'il faille que notre jeunesse aille dans le 13^e ou le 7^e pour s'amuser ? J'aurais aimé avoir une idée de la politique que vous comptez mettre en place pour l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne de la vie étudiante et de la jeunesse et de la qualité de leur respiration.

Je suis étonné sur les équipements sportifs, on va accueillir de nombreux étudiants et nous n'avons pas de salle de football en salle, des piscines en retard d'aménagement. Beaucoup de déception sur votre stratégie en matière d'équipements nouveaux, qui me paraît assez important sur la vie de la jeunesse.

J'ai lu que vous considérez que votre travail sur la jeunesse commençait à 7 ans, je suis content de voir que ça commence à cet âge-là, mais *quid* du tirage au sort dans les conservatoires, est-ce que vous trouvez normal que de nombreux enfants soient privés de conservatoire, car ils n'ont pas été tirés au sort. Comment comptez-vous remédier à cette injustice flagrante ?

Je termine sur un petit bilan. Votre communication de "tout va bien", je dirais inflation des logements, tirage au sort dans la culture, solidarité qui explose, équipements sportifs désuets voire en grand manque, une stratégie pas claire, voire inexistante, rien sur le handicap, bref, beaucoup d'inquiétudes. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, M. MARGAIN, pour ce portrait où tout va mal dans le 12^e arrondissement. Peut-être pour plus de cohérence, vous voulez enchaîner, Mme MONTANDON ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je voulais juste illustrer par un exemple les propos de M. MARGAIN sur le logement étudiant. En juillet dernier nous avons voté la programmation de Bercy-Charenton, et notre Groupe avait fait une proposition qui était que la moitié des logements sociaux soit des logements étudiants. Ça a été refusé par l'exécutif, mais là où je m'inquiète, c'est que l'exécutif a fait un amendement et qui disait "un certain nombre de pourcentages de logements étudiants". Je trouve que notre signal était fort, et que le vôtre est assez inquiétant.

J'ai dépassé mon temps de parole, je me permets de continuer, je vous remercie. La PUR a fait une étude révélée par *Le Parisien* en mai 2018 qui disait que le nouveau secteur qui accueillera la Sorbonne-Nouvelle était loin de posséder les équipements d'un quartier étudiant. Je voulais savoir quels étaient les moyens mis en œuvre depuis la

parution de cette étude, et je ne peux pas décliner ce que la région Ile-de-France peut faire, sachez juste qu'elle a désigné l'année 2018 comme l'année de la grande lutte contre le décrochage scolaire et qu'un grand plan a été diffusé, le 12^e en fait partie avec une aide pour lutter contre le décrochage scolaire à travers le sport, mais juste sur ce dispositif que la région a mis en place et qui ne coûte rien: elle oblige toutes les structures (entreprises, association...) qui reçoivent une subvention à prendre des stagiaires. On est tous témoins de nombreux votes de délibération sur des subventions, et je pense que si la Ville obligeait aussi tous ceux qui reçoivent des aides publiques de recevoir des stagiaires à hauteur de ce qu'ils ont reçu, ça aiderait les jeunes à trouver des stages, car c'est une véritable problématique pour eux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci notamment, Mme MONTANDON, d'avoir noté que je n'empêchais personne de parler, c'est gentil. Normalement, nous avons un temps de parole proportionnel au nombre d'élus dans chaque Groupe et tout le monde a explosé cette limitation pour l'instant. Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je voudrais saluer cette communication extrêmement riche et rappeler, comme certains précédemment, que nous sommes un arrondissement très jeune puisque 30 % de la population a entre 11 et 30 ans. Je souhaite remercier également nos partenaires pour leur engagement et leur investissement dynamique, et sans cesse renouvelé. Nous voyons une offre riche et variée répartie sur le 12^e qui couvre les loisirs, la culture, mais aussi l'accès aux droits. Au-delà des structures, c'est bien l'accompagnement pour l'émancipation qui est le fil rouge de notre ambition pour les jeunes. Notre projet est avant tout le jeune au cœur, et je regrette que l'opposition n'y ait pas vu la stratégie ainsi inscrite.

Pour illustrer mon propos, je vais citer l'accompagnement de la Mission Local, l'antenne "Soleil" dont je préside le comité partenarial. L'enjeu, pour nous, n'est pas de mettre les jeunes dans des cases, mais de leur permettre de se projeter, d'ouvrir les possibles, les informer, les renseigner, sécuriser leur parcours et leur donner, demain, les clés de leurs libertés, de leur autonomie. Nous osons l'expérimentation avec les chantiers-écoles qui accompagnent nos événements, comme lors du forum des associations, la fête des sports. Nous avons lancé depuis mars un projet de repérage et de remobilisation menée actuellement sur Bel-Air Est pour aller chercher les jeunes que nous ne touchons pas. La Mission Locale s'appuie sur nos partenaires que sont les clubs de prévention, le centre Maurice Ravel sur le secteur Bel-Air est pour y monter des opérations de découverte, de développement de notre offre de services hors les murs, ou encore demain, nous monterons avec les bailleurs les petits-déjeuners 'Emploi, mode d'emploi'. Notre ambition est de parler à tous les jeunes, de les accompagner, de les informer, car l'accès aux droits, à l'orientation, à l'information, à la culture est autant de briques sur lesquelles ils pourront se construire demain.

Nous avons, chers collègues, une responsabilité immense de leur laisser prendre place dans une société, dans notre société, mais aussi dans une ville dense qu'est la nôtre. Les conflits dans l'espace public sont graves, et nous appellent à la vigilance et construire pour eux et avec eux pour construire une ville apaisée. Vous pouvez compter sur mon Groupe, Madame la Maire, pour avec vous réclamer les effectifs nécessaires pour mettre les adultes dans l'espace public, mais aussi travailler à la diminution des contrôles au faciès pour apaiser les tensions, avec pourquoi pas reprendre l'idée du récépissé de contrôle. Oui, Madame la Maire a une politique par et pour les jeunes, et vous aurez tout notre soutien pour leur ouvrir tous les espaces qui leur permettent d'acquérir responsabilité et liberté, comme dans nos équipements sportifs, et peut-être, par exemple, en les aidant à se constituer comme association dans la première étape dans le collectif et de l'émancipation. Si le gouvernement actuel n'a à ce jour qu'un projet de service national universel à proposer aux jeunes, nous avons dans le 12^e et à Paris une ambition forte pour en faire des acteurs de notre arrondissement et de leur propre vie. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme CHARNOZ. Pour finir les interventions, M. GRÉGOIRE pour le Groupe des élus Socialistes, donc il a beaucoup de temps ! »

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Conseiller d'arrondissement :

« Je ne vais pas en abuser. Je voulais intervenir plus particulièrement sur la question de la vie étudiante qui est une traduction riche de notre arrondissement, mais qui va connaître une forme d'enrichissement et d'accélération supplémentaire importante. C'est une histoire ancienne dans le 12^e parce que de nombreux établissements d'enseignement supérieur y sont installés, très prestigieux et couvrant un large spectre de formations (artistiques, artisanat, commerce, médecine...), publics, mais aussi privés, mais méconnus, puisque leur insertion dans le tissu urbain est relativement discrète, mais qui incontestablement, déjà, constitue un tissu très riche. Nous en voulons plus, mais tous les projets n'aboutissent pas puisque je sais qu'une partie de l'audience, ici, grâce à votre action, Madame la Maire, mais nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du vœu, mais je n'espère pas que nous attendions minuit pour en parler, le renoncement à l'installation de l'école de management de Grenoble, puisque le projet ne fait pas l'unanimité y compris parmi nous, et également Madame la Maire qui demandait l'abandon de constructions nouvelles. Donc oui à la vie étudiante, mais dans de bonnes conditions, c'est certain.

Ensuite, il y a eu une accélération, et ce qui est intéressant c'est qu'on est à la convergence de l'enseignement supérieur et de la recherche, le lien entre les eux est un critère essentiel d'insertion professionnelle des étudiants et de dynamisation du tissu de matières complémentaires entre l'enseignement et la recherche. Il y a ce très bel institut qu'est l'institut de la vision qui rassemble tellement de partenaires prestigieux : le campus Europe de l'école de management de Lyon, l'école de journalisme... je voudrais finir par l'ouverture prochaine de cette extension de l'université sorbonne, formidable,

qui s'installera sur le quartier Nation. Chacun observe l'avancée des travaux et il faut mesurer le bouleversement positif que représentera l'arrivée de 6000 étudiants dans ce quartier et dire que c'est un honneur de l'accueillir, ça va rajeunir cette partie de l'arrondissement, mais nous sommes très mobilisés pour nous assurer que ça se passe dans de bonnes conditions, et évidemment prévenir toutes les nuisances qui peuvent figurer quand des bandes de jeunes viennent étudier à la fac. Ce sera un élément essentiel pour la dynamique à moyen et long terme de notre arrondissement, qui en dépit de la richesse de son tissu, n'avait pas d'implication universitaire.

Pour cela, il faut loger les étudiants. Mme MONTANDON, nous avons en mémoire votre proposition. De mémoire, nous avons pensé que c'était un moyen de réduire tout court la part de logements sociaux. Mais il faut garer un équilibre, il faut loger des familles aussi et nous pensons avoir réparé une clé de répartition. Surtout que vous le savez, nous sommes revenus plusieurs fois sur ce point, nous avons une politique volontariste d'implantation de logements étudiants : rénovation du COURS (344 logements), rénovation de *La Poste* en résidence CROUS (190 logements), 65 logements créés et 210 réhabilités à Charolais, 63 aux Diaconesses, 92 avenue du Général Michel Bizot, les 130 logements de la caserne de Reuilly, 150 prévus porte de Vincennes. La Maire du 12^e a porté la demande auprès du CROUS la création d'un nouveau restaurant universitaire situé de façon centrale dans le 12^e et nous avons demandé à Ile-de-France mobilité que les transports en commun puissent être adaptés à l'évolution de ces besoins organisés par l'implantation de ces nouveaux sites universitaire.

Léon Blum avait une très belle formule, il disait « C'est dans la jeunesse que la pensée et l'action s'aiguillent pour le reste de l'existence », nous sommes très heureux, grâce au dynamisme de la Maire du 12^e, et de son équipe et des adjoints sectoriels, de pouvoir accueillir plus de jeunes, car comme ça a été justement dit, « la jeunesse, ce n'est pas l'avenir, la jeunesse, c'est le présent. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GRÉGOIRE et à l'ensemble des orateurs pour leur présentation. Je commencerais par répondre sur la question de la vie étudiante : vous avez raison, Mme ROTA, hier soir nous avons eu une très belle réunion publique avec plus d'une centaine de personnes qui sont venues assister à la présentation de l'aménagement de l'espace public autour du futur campus, mais aussi poser beaucoup de questions sur la place cette nouvelle université, son ouverture sur la Ville. Nous avons des membres de l'équipe de direction, de la présidence de l'université qui étaient là et qui ont beaucoup insisté sur leur volonté d'ouverture très forte de leur campus sur la Ville avec notamment des équipements culturels : théâtre, cinéma, auditorium, salles de traduction... tous ces équipements seront ouverts au public et accessibles aux habitants de la même manière que la cantine sera ouverte à tous les étudiants, c'est le principe d'universalité du CROUS qui est d'accueillir tous les étudiants et la BU sera ouverte à tous les étudiants. On aura clairement là, à l'image de ce que nous faisons partout dans cette Ville, une Ville campus où les établissements universitaires ne sont pas repliés sur eux-mêmes, mais concernent

l'ensemble du quartier. C'est ce que nous ambitionnons de faire avec l'université. Oui, il y a encore des choses à faire, mais nous avançons.

Nous avons un volontarisme fort en termes de création de logements étudiants, nous allons continuer, nous avons pour projet d'en créer sur la parcelle de Paul Valéry, nous avons sollicité la région pour l'amélioration des transports. Avec la concertation, nous avons évoqué cet accès au nœud de transports qu'est Nation. J'ai écrit à la Présidente ; je n'ai pas eu de réponse, mais je suis sûre qu'elle y travaille beaucoup avec Ile-de-France mobilité et je pense qu'ils nous donneront bientôt des éléments de réponse.

Vous avez raison pour les espaces de travail pour les étudiants, c'est aujourd'hui un manque, notamment pour l'accès aux bibliothèques le dimanche, les soirées. Je rappelle que nous avons réussi à ouvrir la bibliothèque le dimanche dans cet arrondissement après des débats, le premier bilan que nous pouvons tirer est très positif, on peut continuer à évoluer, proposer des espaces de travail et d'accès à la culture à ces jeunes, nous en avons conscience et c'est engagé, c'est d'ailleurs écrit dans le contrat jeunesse d'arrondissement.

M. MARGAIN, vous nous interrogez sur le recensement de nos équipements et les disponibilités. Peut-être n'avez-vous pas eu le temps de le lire complètement, mais sur le contrat jeunesse d'arrondissement annexé à la délibération DJ 257, il y a une cinquantaine de pages dans ce contrat d'arrondissement et les 36 premières concernent à la fois le portrait de la jeunesse de notre arrondissement et un état des lieux de l'accès à l'offre de loisirs et de service en direction des jeunes et vous y retrouverez bien l'ensemble des équipements publics et des services de proximité mis à disposition du public jeune - des autres générations aussi, souvent -, mais aussi souvent en direction du public jeunesse. Nous avons des objectifs assez ambitieux définis dans le contrat jeunesse. Je partage votre sentiment de frustration, car nous n'avons pas évoqué tous les sujets, dont la question du handicap, mais il y a des axes forts pour la lutte contre les discriminations et les personnes en situation de handicap font souvent partie de ces publics victimes de discrimination. Nous travaillons à l'accessibilité de nos équipements sportifs, souvent ils le sont, pour les plus récents, mais tous ne le sont pas notamment pour les anciens, un peu comme les stations de métro, elles ne sont souvent pas accessibles sauf pour les nouvelles. On y travaille, mais il y a encore beaucoup d'investissements à faire. Récemment, nous avons rendu accessibles les bains de douche. On a rénové l'ascenseur qui permet d'y accéder, nous continuerons d'y travailler pour tous, bien évidemment.

Vous nous reprochez des investissements trop faibles, c'est la règle du jeu, quand on discute budgétaire et programme d'investissements, vous nous reprochez de dépenser trop en fonctionnement et en investissement, c'est normal vous êtes dans votre rôle d'opposant.

Sur le conservatoire, un petit mot, allez regarder les chiffres, ils sont dans le document. Nous avons augmenté de près de 50 % la fréquentation du conservatoire depuis la livraison du nouvel équipement. Depuis l'année dernière, on a augmenté le nombre

d'enfants accueillis. Nous ne répondons pas à toute la demande, mais il y a eu un investissement très fort sur l'accueil du conservatoire et l'intervention des équipes du conservatoire dans les établissements scolaires notamment avec l'ouverture de la classe "CHAM" qui permet aux élèves scolarisés dans un collège public ou un quartier populaire de bénéficier d'un enseignement de qualité des équipes du conservatoire municipal du 12^e et j'en suis très fière, nous nous battons pour qu'elle soit soutenue par l'éducation nationale et par la Ville et continue à rendre cet établissement le plus attractif possible. Nous continuerons, si vous nous en donnez *quitus* ce soir à avancer sur l'action volontariste en faveur de la jeunesse avec tous les partenaires, ils sont nombre, et dans tous les champs. Je sais qu'on n'a pas pu évoquer tous les champs dans lesquels nous intervenons dans ce débat, mais je voulais vous remercier, les uns et les autres, et l'ensemble de l'équipe municipale qui agit sur tous ces sujets, et je peux en témoigner à titre personnel, la jeunesse a grand plaisir à se retrouver sur les berges de Seine piétonnes et j'ai bien retenu, chers collègues, que vous étiez favorable à ce que nous fermions l'autoroute A4 dans le 12^e arrondissement. Il faudra s'assurer que vos collègues LR, élus, dans le Val-de-Marne notamment ne fassent pas de recours à la Maire de Paris qui piétonnise les berges de Seine. Heureusement, la justice nous a donné raison, et les jeunes pourront continuer à se donner rendez-vous et profiter de cet espace incroyable classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et nous aurons l'occasion d'en reparler. Je crois que j'ai répondu à toutes les questions. Mme TAÏEB, vous vouliez compléter ? »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire des 12^e arrondissements, Conseillère d'arrondissement :

« Très rapidement, car Mme MONTADON nous a interpellés sur la question des structures qui accueilleraient des stagiaires parce qu'elles sont subventionnées : elles le font et l'ont toujours fait. Par ailleurs, sur l'accessibilité, M. MARGAIN, les équipements sont accessibles et les éducateurs sportifs Ville accueillent et encadrent ces activités. Nous favorisons toutes les associations qui font du sport à destination du public handicap, quitte à déplacer des associations. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme TAÏEB, pour ces précisions importantes. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons adopter collectivement, à moins qu'il y ait des votes particuliers sur les délibérations rattachées à ce débat. Est-ce que des élus souhaiteraient s'abstenir ? Je les énumère :

- DJS 20180257 : Signature du Contrat Jeunesse du 12^e arrondissement.
- DJS 20180131 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019.
- DPSP 20180002 : Subventions d'un montant de 44 400 euros et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018.
- DASES 20180329-G : Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022.

- DFPE 20180011 : Subventions d'un montant de 28 000 euros et conventions avec dix associations concernant le projet "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

Je vous remercie pour la qualité de nos échanges sur ce débat important. »

- DJS 20180257 : *Signature du Contrat Jeunesse du 12^e arrondissement.*

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe *Génération.s*

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-196 AVIS)

- **DJS 20180131 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019.**

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe *Génération.s*

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 197 AVIS)

- DPSP 20180002 : Subventions d'un montant de 44 400 euros et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe *Génération.s*

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 198 AVIS)

- DASES 20180329-G : Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022.

- **DFPE 20180011** : Subventions d'un montant de 28 000 euros et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe *Génération.s*

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 199 AVIS)

- DÉLIBÉRATION (12-2018-028) : Adoption de l'état spécial du 12^e arrondissement – Budget Primitif pour l'exercice 2019.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons assister à un échange original, pour une fois, je l'espère, entre M. SEINGIER pour le Groupe LR sur cette délibération, et Mme CHARNOZ qui lui répondra. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

Vous m'appelez à l'originalité, je vais tenter de l'être. D'abord, je félicite Mme CHARNOZ d'être Présidente de Groupe, vous vous êtes émancipée de la majorité, peut-être que vous aurez un nouveau discours et aussi retrouver une certaine liberté de parole. La deuxième raison est que je voulais vous remercier, car ce budget est en baisse ; vous nous avez écoutés, c'est une bonne chose, toutefois elle est très relative puisqu'elle n'est que de 0,47 %, je pense que vous pouvez aller encore plus loin en budget de fonctionnement, évidemment et en tous les cas, traditionnellement, le budget c'est l'application financière de votre politique que nous ne cautionnons pas, donc nous allons nous abstenir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Bien tenté ! Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire.

Merci, M. SEINGIER, vous m'aviez manqué ces dernières semaines quand vous ne vous étiez pas inscrit sur une délibérations financière pour critiquer notre budget. La création d'un nouveau Groupe est loin de nous faire sortir du contrat de mandature que nous portons et revendiquons, c'est plutôt la continuité de la création des différentes cultures et du parti *Génération.s* mené par Benoît Hamon au niveau national qui se décline ici, mais n'y voyez pas de ma part une absence de solidarité par rapport à ce budget, je remercie l'administration par rapport à l'exécution de ce budget qui est quand même exemplaire.

Vous avez noté une baisse, c'est en effet des efforts que nous faisons et peut-être les premiers plans climat et économie d'énergie qui commencent à se faire sentir, et Madame la Maire, je ne peux pas passer sous silence les dépenses alimentaires de la DFPE de nos établissements crèche, puisque nous avons fait un très gros travail d'achat et je

voudrais préciser que ces économies ne compromettent pas la qualité de nos produits, je vous annonce que nous avons la “Troisième Carotte”, nous sommes certifiés éco-cert’ 3^e niveau ; 70 % de l’alimentation en crèche, qualité d’accueil, produits c’entretien, qualité durable, développement durable, bio, et nos petits Parisiens et Parisiennes mangent bien. La rationalité et les circuits courts finissent par nous permettre de manger mieux et moins cher. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme CHARNOZ. J’ai compris qu’il y avait des abstentions pour cette délibération. »

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 25 voix, dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe *Génération.s*

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-200)

- **DEVE 20180162** : *Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Deux vœux sont rattachés à cette délibération : le 31 et 32. Je vous passe la parole en premier, Mme ATLAN-TAPIERO, pour intervenir et présenter le vœu de votre groupe, cela vous convient ? »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Si vous le souhaitez et que c'est bien comme cela ! Peut-être que tout le monde veut intervenir et ensuite, on présente les vœux ?

Vous présentez dans ce règlement de nombreuses nouvelles orientations qui répondent sans doute à des demandes pressantes de la population, mais nous ne pouvons pas ne pas nous questionner sur les ressources humaines qui seront installées face à ce nouveau droit. Quel est l'état chiffré des agents publics dans les parcs et jardins ? De nouveaux droits créent de nouveaux devoirs. On peut s'interroger sur l'évaluation des nuisances sonores lors de l'ouverture nocturne des espaces. Avez-vous mesuré l'inconvénient de la circulation des trottinettes et rollers à l'heure où on cherche à les interdire sur les trottoirs ? Cela pose question. Vous prévoyez des pique-niques, assurant qu'ils seront possibles avec autorisation, mais sans autorisation, comment répondrez-vous à des installations sauvages ? Une évacuation par les forces de l'ordre ? Les pelouses sont autorisées sur de nouveaux temps, les parcs et jardins disposeraient-ils de pelouses "hybrides" qui n'ont pas besoin de périodes de régénération ? Vous mettrez aussi l'accent sur la flore et la faune et autorisez le *slackline*, dont l'usage peut dégrader la zone. Qui dit accroissement des pratiques entraîne forcément la nécessité de réviser l'ensemble des réceptacles à déchets et de prévoir, compte tenu de la prolifération des rats, des dispositifs fermés. Vous proposez également de nouvelles pratiques dans les cimetières qui n'ont aucun lien avec le funéraire. Nous voudrions savoir quelles sont les garanties pour le respect des lieux. Comme vous le voyez, beaucoup d'interrogations qui, en l'état, font qu'on va réserver notre vote. »

VCEU 122018-032 : Vœu relatif à la signalétique des espèces végétales dans les parcs et jardins à Paris, déposé par Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du Groupe Les Républicains : voir page 42.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme ATLAN-TAPIERO pour votre intervention et la présentation du vœu. M. BONNET-OULALDJ, vous êtes également inscrit pour cette délibération et y avez rattaché un vœu. Je me permets de vous donner la parole. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire, excusez-moi pour mon retard, je siégeais au Conseil d'école. Le vœu que je présente est présenté aussi en Conseil de Paris, le délai nous oblige à déposer notre vœu en Conseil de Paris avant de le déposer en Conseil d'arrondissement. Je l'ai rattaché à la mission "Animaux en ville" et pas au règlement des parcs et jardins auquel je souscris complètement. Une commission très importante a été menée, j'y ai participé, on est très satisfait de cette délibération. Ce vœu que je présente est sur un outil pédagogique remarquable que nous avons dans le 12^e arrondissement qui est la ferme de Paris. Aujourd'hui, beaucoup d'enfants des Parisiens ne vont jamais à la ferme et ne connaîtront peut-être aucun animal de la ferme. Les évolutions dans le monde paysan qu'on fait qu'on a de plus en plus d'élevage en batterie fait qu'on se demande s'il y aura encore des animaux dans 10 ans. Ce vœu est simple, c'est que cet outil pédagogique soit accompagné d'une signalétique qui explique le comportement des animaux, ce qu'on appelle l'éthologie (ce qu'ils mangent, comment ils dorment, se reproduisent...); je pense que c'est très important, car aujourd'hui, la Ville mène une politique de l'agriculture urbaine dans laquelle on utilise certains de ces animaux, dont les moutons qui sont utilisés dans le 12^e pour tondre les pelouses. C'est un vœu à dimensions pédagogique qui sera présenté en Conseil de Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pour les questions de délai de dépôt des vœux, étant donné le calendrier, on avait fait le choix de faire ce Conseil assez proche de la date du Conseil de Paris en pensant que ça serait plus facile pour tout le monde d'y assister et de le préparer, et on se retrouve avec des délais très courts, et beaucoup de vœux sont essentiellement des vœux parisiens. En termes de calendrier, je ne le ferais peut-être plus comme cela. Mme ROTA, vous êtes également inscrite sur cette délibération. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Il était nécessaire de remettre au goût du jour notre règlement des parcs et jardins et est conforme à ce que devraient être les bonnes pratiques dans nos espaces verts. Or combien règles sont réellement respectées? Je pense en particulier aux déchets et mégots. A-t-on prévu des moyens de faire respecter ces règles de vie commune? Qui est la police des jardins? Le gardien du parc, la brigade de lutte contre les incivilités? Des amendes sont-elles réellement données dans ces lieux? Le dispositif "zone sans tabac" testé dans différents parcs est une bonne initiative et démontrera sur le long terme que ces lieux devront devenir des zones entièrement non-fumeur. Ce règlement devra peut-être bientôt être amendé avec la question des vélos et trottinettes en *free-floating*; leur prolifération dans l'espace public de manière désordonnée ne devrait pas tarder à envahir les parcs et jardins dans lesquels ils sont autorisés. Un autre sujet passionne notre Conseil: les horaires d'ouverture. Mme KOMITÈS est en charge du sujet et a accepté, sur proposition du Groupe UDI Modem du Conseil de Paris d'organiser un groupe de travail sur l'extension du dispositif d'ouverture matinale des parcs et jardins à de nouveaux parcs. Je souhaite savoir quand

se réunira ce groupe de travail. L'objectif est de réussir à ouvrir les parcs une heure plus tôt pour les coureurs ou les propriétaires de chiens. En ce qui concerne les chiens, un groupe de travail devait être également monté à la Ville de Paris suite à un vœu adopté en juin sur la présence des chiens tenus en laisse sur la Coulée Verte. Où en est ce groupe de travail? Y a-t-il un calendrier? Je suis désolée d'ajouter du travail à Mme KOMITÈS, sur les deux vœux, nous allons voter pour. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je rappelle que ce règlement s'appliquera aussi dans les parcs et jardins du 12^e arrondissement et Mme HONORÉ vous répondrez puisqu'elle a effectivement participé amplement aussi pour le 12^e à la concertation engagée au niveau parisien par Mme KOMITÈS. M. GRÉAU souhaitait intervenir dans le débat. »

M. David GRÉAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Sur ce nouveau règlement des parcs et jardins, nous voterons pour et je tiens à saluer notamment une nouvelle disposition qui est introduite par ce règlement qui est la capacité d'adaptation fournie aux arrondissements au travers de commissions d'arrondissement qui sont quelque chose de très important, car par essence, nos parcs et jardins sont des équipements de proximité et donc il est logique que dans la mesure où certains pourraient nécessiter des adaptations en termes de règlement, les élus puissent s'en saisir. Maintenant, je profite aussi du fait d'avoir Mme KOMITÈS sur ce sujet, mais également M. GRÉGOIRE pour dire que ce règlement c'est le *modus vivendi* ; c'est le minimum syndical que doit respecter chaque usager de nos parcs et jardins, mais également avec le budget corollaire qui viendra en décembre, la question a déjà été posée, c'est la capacité à faire respecter ce nouveau règlement et donc avoir du personnel d'accueil et de surveillance qui soit en nombre suffisant dans nos espaces verts pour faire respecter ce nouveau règlement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je ne voudrais pas que nous usions du fait que le 12^e arrondissement a quasiment tous ses Conseillers de Paris, Adjoint à la Maire de Paris, Conseillers délégués auprès de la Maire de Paris ou Présidents de Groupe en Conseil de Paris pour qu'on transforme le Conseil d'arrondissement en Conseil de Paris, mais je reconnais que c'est tentant et qu'il m'arrive personnellement d'user aussi de cet accès privilégié auprès des adjoints, mais localement, on va donner la parole à Mme HONORÉ sachant que ce débat aura bien entendu lieu au Conseil de Paris, je pense qu'il sera riche au vu du nombre de vœux déposés par ce sujet par l'ensemble des Groupes du Conseil de Paris. Mme HONORÉ, vous avez la parole pour répondre aux questions et donner les positions de l'exécutif sur les deux vœux. »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Effectivement, il y a beaucoup à dire, beaucoup de questions et il va falloir les résumer. Je remercie mon collègue M. GRÉAU qui a répondu qu'on avait un cadre, *a minima*, parce qu'on ne peut pas tout concevoir, on ne peut pas répondre à toutes les demandes. Ce règlement a énormément évolué puisque le règlement actuel date du 8 juin 2010, entre-temps il y a eu des tas d'évolutions réglementaires, une évolution des usages, on l'a signalé tout à l'heure, l'apparition d'engins non motorisés qui viennent s'adjoindre aux bicyclettes, de nouveaux usages, des élargissements d'horaires d'ouverture, des ouvertures minimales, nocturnes estivales, des nocturnes en cas de températures caniculaires ; il a fallu tenir compte des nouvelles aspirations des Parisiens qui sont très exigeants. Ils souhaitent qu'une place soit accordée aux animaux, que l'usage du vélo soit réglementé, on doit faire face à de nouvelles pratiques sportives pour les enfants et les plus grands, et on doit tenir compte de l'adoption du Plan Biodiversité 2018-2024.

Je voudrais déjà vous rassurer, certains d'entre vous ont été inquiets par les activités de loisirs, de sport, qui sont évoquées dans ce règlement et qui sont indispensables. Mais vous remarquerez aussi qu'un mot est très important dans la cohabitation des différentes activités, c'est le mot "repos" qui n'était pas présent dans le premier règlement, c'est un mot qui a été ajouté, car lors de toutes les réunions, les nombreuses réunions de concertation que nous avons eues avec toutes les mairies d'arrondissement présentes, et qui très bien organisées par Mme KOMITÈS, ce mot revenait souvent. Il ne suffisait pas de parler de promenade, détente, rencontre, liberté, découverte, non. On a entendu parler du repos. On attend d'un jardin que l'on puisse s'y reposer. On attend aussi qu'il soit un refuge de biodiversité. Il est bien compliqué de faire cohabiter tous ces usages, mais c'est ce à quoi cette nouvelle réglementation s'emploie.

Vous posez quelques questions sur la verbalisation, sur les amendes : oui, les inspecteurs de la DPSP qui sont les brigades de lutte contre les incivilités vont verbaliser tous les non-respects de ce règlement. La question a été posée sur le bilan de l'expérience non-fumeurs mise en œuvre il y a peu de temps. Il s'agit surtout d'une sensibilisation, et il sera fait, dès qu'il sera disponible, nous vous le transmettrons, mais le bilan n'a pas encore été fait.

Pour les demandes concernant les nuisances sonores, on a un bilan fait sur l'ouverture des parcs et jardins la nuit à l'occasion de l'été, pendant les soirées caniculaires, on pourra vous le faire parvenir, je ne l'ai pas sous la main.

Il est évident que la pratique du vélo et des autres engins non motorisés cités dans le règlement seront praticables uniquement sur les allées prévues à cet effet, ce qui est déjà le cas.

Pour les pique-niques de plus de 30 personnes, ils existent. La réglementation distingue la réglementation des pique-niques familiaux des pique-niques organisés pour laquelle une organisation doit être nécessaire.

Il y aura des évacuations lorsque les personnes ne respecteront pas la réglementation.

Pour les pelouses, il n'y a aucune raison qu'on modifie les mesures qui ont été mises en place. Lorsque la pelouse aura besoin d'être régénérée, elle ne sera pas accessible au public et ça ne changera pas avec la nouvelle réglementation.

En ce qui concerne le réceptacle des déchets, on doit les multiplier. En ce qui concerne le bois, des mesures ont été prises concernant les réceptacles fermés. Dans les jardins du 12^e, quelques jardins sont équipés d'une sorte de petite cabane d'enfants et les conteneurs à déchets à tri sélectifs sont à l'intérieur de ces abris.

Vous avez posé des questions sur la réglementation des cimetières, ce n'est pas le cas ici, elle n'est pas traitée. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Cela fera l'objet d'une autre délibération, j'imagine. Je vais demander à Mme KOMITÈS de compléter. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pouvez-vous donner la position de l'exécutif sur les vœux ? »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Bien entendu. Elle est favorable, et je voulais remercier le gros travail de concertation qui a duré des mois sur le sujet. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, la position de l'exécutif sur les vœux. Vous devez répondre sur les vœux. »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Ah, excusez-moi ! Je vais répondre sur les vœux. J'ai énormément de choses à faire ! »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui, rapidement, quand même ! »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais commencer par celui de Mme ATLAN-TAPIERO. Notre avis est défavorable. Si la dimension pédagogique de votre demande, trop brièvement évoquée dans votre vœu

d'ailleurs, peut paraître légitime, nous déplorons que plus de la moitié de vos considérants traite des potentiels dommages des arbres sur la santé publique. Il aurait été intéressant d'évoquer les bénéfices et les services environnementaux des arbres en ville : accroissement de la biodiversité urbaine, atténuation du changement climatique par l'absorption de gaz polluants, lutte contre les îlots de chaleur. Certaines espèces d'arbres être allergènes, toutefois cette question est minime par rapport aux dommages environnementaux induits par la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile ou à notre alimentation.

Pour répondre à vos inquiétudes néanmoins, sachez que la question des risques allergènes est bien prise en compte par la Ville de Paris, notamment par le Plan Parisien de Santé Environnementale votée par le Conseil de Paris en décembre 2015 qui propose d'intégrer une démarche préventive sur les risques d'allergie liée au pollen dans toutes les actions de végétalisation. Ainsi, la direction des espaces verts et de l'environnement et les services chargés de la santé environnementale à la Direction des Affaires sociales et de la Santé travaillent déjà main dans la main aux choix des espèces végétales afin de renforcer le dispositif de surveillance pollinique et l'information des Parisiens. Quatre pôles ressources environnementaux sont par ailleurs gérés par la Ville pour répondre aux enjeux de sensibilisation et de pédagogie autour des questions de nature en ville. Trois d'entre eux sont situés dans le 12^e arrondissement (ferme de Paris, Maison Paris Nature, Maison de Jardinage). Au-delà des éléments de fond, nous nous interrogeons sur la faisabilité de l'étiquetage systématique demandé dans votre vœu à l'échelle parisienne dans l'ensemble de nos espaces verts. Une telle mesure est-elle vraiment réalisable ? L'avez-vous vue réalisée dans une commune de façon à ce que nous nous rendions compte de la dimension de ce que vous nous demandez ? Je veux enfin souligner qu'il existe des lieux dédiés, en particulier l'arboretum dans le bois de Vincennes qui dispose d'une signalétique aboutie sur les différentes essences d'arbre et affirme ainsi sa vocation de musée vivant à vocation pédagogique. Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable sur votre vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Et le dernier vœu sur la ferme de Paris présenté par M. BONNET-OULALDJ ? »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Il est beaucoup plus positif. Nous émettons un avis favorable. La ferme de Paris est située dans le bois de Vincennes et représente un pôle de ressources inscrit dans un territoire urbain au service des acteurs de l'alimentation durable et de l'agriculture urbaine. Quand il y a agriculture, il y a élevage. Cette exploitation de 5 hectares est gérée dans le respect de l'environnement : technique de l'exploitation de l'agriculture biologique, rénovation écologique des bâtiments, préservation de la biodiversité et gestion paysagère. La ferme de Paris a vocation à sensibiliser le public et à mobiliser les acteurs du territoire autour des enjeux de la production et de l'alimentation durable en milieu urbain. Plusieurs espèces animales sont présentes à ce titre : jarres, oies, poules,

coqs, lapins, chèvres, et j'en passe. Elle accueille également depuis peu la première ferme permacole du territoire parisien qui est gérée par l'association "Interface Formation." Comme vous le soulignez dans votre vœu, ce vœu a pour vocation d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur les enjeux de la production et de l'alimentation durable, en jeux parmi lesquelles les questions d'éthologie ont toute leur place. De fait, cette science biologique du comportement animal à un rôle primordial dans l'amélioration des conditions de vie des animaux en captivité. Les équipes de la ferme de Paris de par la connaissance des espèces et leur expertise de ce site seront tout à fait à même de conduire un travail sur les questions d'éthologie. Cela rejoint le Plan Parisien, les objectifs du rapport de la mission "Animaux en ville" à laquelle j'ai été associée comme beaucoup d'élus issus de l'ensemble des groupes politiques. La mise en place de panneaux pédagogiques mettant en avant les grands principes de l'éthologie et leur application sur les espaces animaliers présents à la ferme pourrait appuyer cet axe de stratégie parisienne qui sera présenté la semaine prochaine au Conseil de Paris par Mme KOMITÈS et seront complémentaires des dispositifs de sensibilisation déjà mis en œuvre sur site.

J'ajoute qu'on vient de mettre en place, dans le 13^e arrondissement une ferme en collaboration avec des éthologues. Vous faites partie des personnes qui nous montrent la voie. C'est pourquoi je propose, au nom de l'exécutif, un avis favorable sur ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, je crois qu'on a donné l'essentiel des éléments de réponse. Mme KOMITÈS voulait compléter très rapidement. »

Mme Pénélope KOMITÈS, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire de Paris :

« Très rapidement pour dire à Mme ROTA que le groupe de travail sur la matinale va démarrer, j'ai envoyé la convocation au président de groupe dernièrement, j'ai entamé le funéraire ; je ne peux pas tout faire. Pour votre réponse sur les chiens, vous signalez dans le règlement des parcs et jardins voté, là nous autorisons dans les parcs et jardins où il n'y a pas d'aires de jeux la possibilité d'avoir des chiens tenus en laisse, ce qui était une demande des Parisiens. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, je confirme le succès de l'espace canin inauguré au jardin de la Baleine. Je vous propose de mettre aux voix les vœux rattachés. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Je voudrais juste faire une explication de vote. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On va mettre aux voix les vœux rattachés, puis les explications de vote et la délibération, si vous en êtes d'accord. On va commencer par le vœu 31, avec un avis favorable de l'exécutif, est-ce qu'il y a des explications de vote sur ce vœu? Il est adopté. Sur le vœu relatif à la signalétique, il y a un avis défavorable de l'exécutif. Est-ce qu'il y a des explications de vote? Mme CHARNOZ, allez-y. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Nous suivons l'avis de l'exécutif, mais je souhaite rappeler que la dimension pédagogique nous tient à cœur à nous tous et j'invite le Groupe LR à faire un projet plus restreint et à mettre la nature de façon plus positive dans ses écrits pour voter le prochain. En attendant, nous voterons défavorablement aussi. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme ATLAN-TAPIERO, il n'y a pas d'explication de vote sur un vœu que vous avez vous-même déposé, ça n'existe pas. Je suis désolée. Il n'y a pas de reprise de parole, on est arrivés au bout de l'exercice du débat, mais je suis sûre que vous pourrez en parler avec les uns et les autres tout à l'heure.

S'il n'y a pas d'explication de vote, je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Il est rejeté.

Sur la délibération, vous voulez faire une explication de vote, Mme MONTANDON? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Oui tout à fait, par rapport aux informations qui nous ont été communiquées, nous allons nous abstenir, car il y a trop d'incertitudes. Nous craignons une marchandisation de ces espaces de repos. Nous nous abstiendrons en fonction des débats du Conseil de Paris pour voir le sort qui va être réservé aux propositions que nous allons faire notamment pour réduire la prolifération des rats, pour augmenter la présence des agents de sécurité dans les parcs, pour faire des contrôles, notamment dans les parcs et jardins où il y a le dispositif d'espace non-fumeur, car je peux vous dire, sans attendre le bilan, que ce dispositif n'est pas respecté. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Mme MONTANDON, pour cette explication de vote sur la délibération. J'ai compris qu'il y avait des abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 23 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe *Génération.s*

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 07 voix, dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 201 AVIS)

- VŒU 122018-031 : Vœu relatif aux affichages de la Ferme de Paris, déposé par Nicolas Bonnet OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER.

Considérant le rapport issu des travaux de la « Mission animaux », qui a pour ambition d'aborder « l'ensemble des enjeux soulevés lors des travaux de la mission « Animaux en ville » ;

Considérant la Ferme de Paris située dans le Bois de Vincennes dans le 12^e arrondissement de Paris, sur l'ancien site « Georges Ville » ;

Considérant la fonction pédagogique des fermes urbaines développées par la Ville de Paris ;

Considérant que les dispositifs d'affichage utilisés contribuent à faire prendre conscience aux visiteurs et aux visiteuses des impacts de l'agriculture et des modes de consommation sur l'environnement ;

Considérant la vocation de cette ferme à informer de manière ludique les visiteurs et les visiteuses sur les différentes espèces vivantes de la ferme ;

Considérant que les thèmes principaux abordés pour caractériser les animaux sont relatifs à l'alimentation, à la reproduction et aux intérêts écologiques ;

Considérant l'intérêt que portent les Parisiennes et Parisiens sur l'éthologie : l'étude scientifique du comportement des espèces animales dans leur milieu naturel ;

Considérant la vocation pédagogique des affichages présents dans la ferme, qui visent particulièrement les jeunes visiteurs et visiteuses ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Brigitte Velay-Bosc et Catherine Vieu-Charier, le Conseil d'arrondissement du 12^e émet le vœu que :

- Soient posés des panneaux additionnels « éthologie » dans le but de décrire les comportements des différentes espèces animales présentes à la ferme.**
- les panneaux soient validés par des éthologues universitaires spécialistes des espèces concernées.**

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 25 voix, dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe *Génération.s*

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 202 Vœu)

- **VŒU 122018-032** : *Vœu relatif à la signalétique des espèces végétales dans les parcs et jardins à Paris*, déposé par **Corinne ATLAN-TAPIERO** et les élus du Groupe **Les Républicains**.

Considérant qu'en plus de ses bois, la Ville de Paris dispose de plus de 490 espaces verts, jardins ou squares ;

Considérant que ces espaces verts sont principalement fréquentés par les familles parisiennes ;

Considérant que la botanique est encore peu valorisée à l'école et mal connue des Parisiens ;

Considérant que de nombreux arbres présentent par ailleurs un potentiel allergisant plus ou moins élevé et que certains fruits peuvent être toxiques ;

Considérant que l'allergie au pollen est une maladie dite environnementale ;

Considérant que la prévention des risques d'exposition aux allergènes est une nécessité ;

Considérant que les allergies respiratoires sont au premier rang des maladies chroniques de l'enfant et que l'on estime à près de 20 % la population allergique aux pollens ;

Considérant que sur un tel problème de santé publique, une information plus large participerait à la prévention des risques ;

Considérant qu'en outre, une meilleure signalétique aurait une portée pédagogique.

Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du Groupe **Les Républicains** demandent à la Mairie de Paris que :

- Soient apposés dans tous les espaces verts de la Ville des panneaux descriptifs des espèces végétales présentes dans le lieu ;
- Que pour chaque espèce soient indiqués le nom et la photo du végétal, celle de ses feuilles et de ses éventuels fruits verts et à maturité ;
- Que pour chaque espèce soit spécifiée l'éventuelle toxicité des fruits et baies ainsi que son potentiel allergisant ;
- Que ces panneaux soient apposés à hauteur médiane afin que cela puisse aussi permettre un parcours de découverte pour les plus jeunes.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 07 voix, dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 23 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs

02 voix groupe *Génération.s*

01 voix Non-inscrit

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 203 VœU)

- **DEVE 20180184** : *Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du Règlement des Bois de Boulogne et de Vincennes.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je voudrais remercier, moi aussi, chaleureusement, l'exécutif parisien d'avoir, pour la première fois, imaginé qu'on pouvait autoriser des choses de manière différente entre les parcs et jardins d'un côté et les bois de l'autre. Nous voyons au résultat de cette concertation, à laquelle nous nous sommes attelés, qu'il y a de textes différents plus adaptés aux usages et qui passent d'interdictions à autorisation. C'est une conception totalement différente de ce texte et je voulais le souligner.

Sur cette délibération, nous avons malencontreusement inscrit à l'ordre du jour des propositions d'amendement du groupe LR alors qu'en fait ce n'est pas conforme à notre règlement, c'est pour ça qu'on ne les examine pas en séance, car on n'a pas le droit d'amender des délibérations en Conseil sauf celles qui relèvent de l'arrondissement. Vos propositions d'amendement ont été transmises aux élus, on ne les examine pas, mais elles seront examinées en Conseil de Paris ; c'est une petite erreur d'appréciation de l'équipe.

Il y a également deux vœux rattachés à cette libération, le premier présenté par l'exécutif ; je vais donc donner la parole à Mme KOMITÈS avec sa casquette d'Adjointe, et à Mme MONTANDON pour présenter le vœu n° 30 rattaché à cette délibération. »

Mme Pénélope KOMITÈS, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Ce vœu demande des moyens renforcés sur les personnes sans abris, ce vœu est un vœu d'alerte et est porté par la Maire d'arrondissement et Mme HONORÉ qui été un sujet que nous avons abordé lors du comité du bois de Vincennes qui est venu il y a peu, avec un intérêt des communes limitrophes, je voudrais le signaler. C'est un sujet important, on est tous très attachés à cette cause, la grande exclusion, j'en profite pour remercier les Parisiens et les habitants du 12^e qui se sont mobilisé pour la Nuit de la Solidarité l'année dernière. Depuis des années, nous avons beaucoup agi dans le bois de Vincennes notamment pour trouver des solutions pour les personnes vulnérables ou sans abris en essayant de mobiliser tous les terrains ou tous les locaux disponibles appartenant à la Ville pour trouver des solutions d'urgence, c'est notamment le cas aujourd'hui au bastion de Bercy, avec plus de 300 places et qui permet la présence de personnes qui campent dans le bois de Vincennes au regard de sa localisation.

On est sur un domaine de compétences de l'État et l'offre de l'Etat, même après la présentation du plan qui a été faite par le ministre est insuffisante pour passer les mois d'hiver qui sont devant nous, mais ça concerne aussi les mois d'été. Depuis déjà 2018, nous avons fortement alerté l'État sur une augmentation très importante du nombre de personnes sans abris dans le bois de Vincennes avec une augmentation puisqu'on est passés de 207 campements à 203 en moins d'un mois, il faut dire qu'en 2017 nous avons vu la fermeture du centre d'hébergement de la Redoute de Gravelles c'était très

intéressant parce qu'on sait que les personnes sans abris dans le bois de Vincennes aiment bien être hébergées pas très loin de leur campement pour pouvoir y revenir, certains y sont depuis des années. Cette fermeture ne nous a pas aidés. Remercier le travail fait par les maraudes d'EMMAÛS et les équipes qui font un travail remarquable. Tout le monde a à l'esprit l'accident d'explosion des bombonnes qui ont blessé des militaires. La Maire a saisi le préfet dernièrement pour que nous puissions avoir des financements complémentaires, notamment le financement d'un emploi social en plus au sein d'EMMAÛS Solidarité, ce qui a été accepté, nous l'avons su cette semaine. Il est très important et il devient urgent que l'État mobilise et propose des places d'urgence dédiées à ces personnes fragiles qui vivent dans le bois de Vincennes et qui sont un public très spécifique par rapport aux autres personnes vulnérables qu'on peut trouver à Paris.

C'est un sujet qui a été abordé par la Maire d'arrondissement avec les communes riveraines du bois de sorte qu'ils puissent participer aussi aux maraudes dans le bois de Vincennes, nous attendons des réponses. Ce vœu, à l'approche de l'hiver, vise à exproprier notre soutien aux équipes et d'encourager une mobilisation accrue et de demander à l'Etat de se mobiliser de manière importante, car aujourd'hui, ce qui est proposé ne suffit pas. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Mme KOMITÈS pour la présentation du vœu. Mme MONTANDON, je vous laisse la parole pour peut-être présenter le vote et intervenir sur le règlement si vous le souhaitez. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Sur le fond, nous sommes toujours d'accord pour améliorer les conditions du bois de Vincennes et de Boulogne et que tous les documents qui viennent améliorer la protection de ces bois sont les bienvenus. Par contre, nous alertons sur la juxtaposition de chartes et de documents qui s'empilent et ne sont jamais évalués. Aucun bilan n'a été dressé et plusieurs Groupes avaient demandé un débat sur la gestion du bois de Vincennes et un bilan.

En 2015, j'avais déposé un vœu pour demander qu'il y ait ce bilan, c'était à l'occasion d'une délibération sur le règlement de la Foire du Trône. Il avait été amendé par l'exécutif en Conseil de Paris, mais il est resté pieux. Je profite de cette délibération pour relancer, connaître vos intentions sur l'application de ce vœu qui a été voté, à savoir qu'il était demandé un débat en séance de la troisième commission dans les six mois. Le débat n'a toujours pas eu lieu, mais ça fait trois ans. Je voulais que ces applications se fassent et que l'on puisse communiquer ce bilan à l'ensemble des Conseillers de Paris.

Concernant la délibération, je l'avais amendée ; le bois de Vincennes faisant partie du 12^e arrondissement, je l'avais amendé. Ce sont à peu près les mêmes que tout à l'heure sur les parcs et jardins, nous avons de fortes interrogations sur les "animations" et les

partenariats dont vous faites référence dans cette délibération et nous souhaiterions qu'ils soient fortement encadrés.

En ce qui concerne la norme ISO-4000-001 auquel je fais référence dans le vœu, et qui n'est pas évoquée dans cette délibération, ce n'est pas que je sois très appliquée aux normes, car c'est technique, mais Mme CHARNOZ pour les cantines était heureuse de présenter les normes et certifications où la Ville a été retenue. On n'en communique jamais, et cette délibération était l'opportunité de l'évoquer et de l'expliquer. Si les organisateurs d'événements ne connaissent pas les certifications imputées à la Ville, ils ne peuvent pas améliorer leur organisation et la tenue de leurs événements dans les meilleures conditions de protection de l'environnement. C'était simplement pour comprendre pourquoi ces normes ne sont jamais mentionnées et communiquées auprès des acteurs concernés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, je crois qu'il n'y a pas d'autres inscriptions sur cette délibération. M. BONNET-OULALDJ, c'est pour la délibération ? »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« C'est pour une explication sur le vœu de Mme MONTADON. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Alors après, si vous le permettez. D'abord je fais la réponse de l'exécutif, si vous voulez bien, puis je vous donne la parole. Mme HONORÉ, les avis de l'exécutif sur les vœux et les réponses aux questions de Mme MONTADON. Très court, s'il vous plaît. »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Sur le premier vœu qui concerne l'aide urgente et qui doit répondre à la demande de ces personnes qui vivent dans le bois, je pourrais juste ajouter une expérience personnelle : j'ai pu participer à des maraudes et il y a urgence à agir et il est évident que l'aide de l'État et une aide des villes avoisinante seraient attendues puisque pour l'instant, les villes avoisinantes contribuent financièrement à alimenter le budget de l'association dont a parlé, EMMAÛS.

L'avis de l'exécutif est favorable sur ce vœu.

Sur le second vœu de Mme MONTADON, je ne vous ai pas suivie parce que je pense très honnêtement que nous avons tellement souvent évoqué le bois de Vincennes ! On vous a donné des éléments de bilans à l'occasion d'autres vœux que vous avez formulés, je ne pense pas qu'il soit juste de dire qu'on manque d'informations. Vous connaissez l'attachement fort de l'équipe municipale du 12^e au bois de Vincennes, espace boisé,

classé, que nous protégeons et auquel nous accordons beaucoup d'attention puisqu'il constitue un élément identitaire et remarquable patrimoine culturel et écologique de notre arrondissement. Deux chiffres pour illustrer notre bilan : 1456 arbres plantés depuis 2014, 58 740 m² de reconquête végétale pour extension de la trame verte depuis 2014. Je tiens à préciser qu'aucune atteinte n'est portée à la vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs, de plein air, du bois de Vincennes. Lorsque nous fermons la ceinture sud du lac Daumesnil à la circulation automobile, nous apaisons ces espaces et les rendons au bois. Même chose s'agissant de l'aménagement paysager accompagnant l'aire accueil. Je pourrais également citer la reconquête végétale des berges des lacs Daumesnil, Saint-Mandé, des Minimes, entre 2012 et 2015 ; les routes du bac, de la plaine, de la Croix-Rouge en 2016, la création de pistes cyclables sur l'avenue de Gravelles en 2010, l'avenue de Nogent en 2013 et la route de la Pyramide en ce moment. Le réaménagement du parking de l'INSEP et l'ouverture au public de l'école Dubreuil en 2016, le réaménagement du square de la Croix-Rouge, mais aussi le projet de réaménagement de la route des Fortifications, des carrefours de la Conservation et de la Porte Jaune prévus dans les prochains mois. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Et l'esplanade Saint-Louis. »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je voulais terminer par ça justement, c'est extrêmement emblématique. Je terminerai par le remaniement paysager de l'esplanade Saint-Louis et la renaissance de la rivière des Minimes accompagnée d'un cheminement piéton végétalisé programmés pour 2019 qui sont emblématiques de notre volonté de reconquérir le bois de Vincennes tant au niveau de ses arbres, de la flore et de la faune. Je tiens à votre disposition la carte de ces projets réalisés ou à l'étude qui a été diffusée en toute transparence aux communes riveraines lors des différents comités du bois.

J'émet sur votre vœu un avis défavorable en raison des éléments de bilan déjà présentés, disponibles, et des considérants très éloignés de la réalité de notre action. Je donne la parole à Mme KOMITÈS qui veut compléter. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme HONORÉ, c'est moi qui donne la parole. C'est déjà suffisamment difficile. »

Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Elle me l'a demandée. Elle pourra compléter. Notre avis est défavorable. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme HONORÉ d'avoir donné l'avis de l'exécutif sur les deux vœux. Je passe maintenant aux explications de vote sur les vœux avant de voter la délibération. M. BONNET-OULALDJ, vous vouliez donner une explication de vote sur le vœu n° 30. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Oui, le vœu présenté par Madame la Maire et Mme KOMITÈS, nous le votons et le félicitons. Pour le vœu de Mme MONTANDON et de son Groupe, je soutiens l'exécutif, cela dit, elle nous interpelle sur un sujet qui me paraît préoccupant en ce qui concerne les manifestations. Nous avons des manifestations culturelles et sportives organisées notamment par de grosses entreprises dans le bois de Vincennes, ou des concerts, et ça génère une massification des pratiques. Ça pose un problème d'impact, mais aussi un autre problème. J'ai participé, le week-end dernier, ça ce qu'on appelle le "Gentleman du bois de Vincennes" par une petite association du 12^e qui reverse toutes les sommes versées à l'hôpital Trousseau et les enfants malades. Cette année 2500 euros ont été reversés à l'association des enfants malades. Sauf que le Président du PCO nous dit que c'est très compliqué en tant que petites structures, il y a des difficultés administratives de la préfecture, ce n'est que du bénévolat, il y a des contraintes avec la RATP, et les grosses associations, elles, ont les moyens et l'argent pour organiser et ont des pratiques massives. Je n'interpelle pas la Maire du 12^e, je pense qu'il faut qu'on interpelle le Conseil de Paris. À un moment, quels sont les critères qui font qu'il y a telle manifestation plutôt que d'autres et comment on favorise les petites associations plus que d'autres ?

Nous avons aussi les pratiques libres ou associatives. Nous avons déjà interpellé sur la piste cyclable sur lequel il n'y a toujours pas de rénovation. Ça a été mis au budget participatif et pas retenu. C'est énormément de cyclistes. On a l'interpellation de Mme MONTANDON sur ce bilan, et c'est ça en termes de qualité qu'il faut analyser. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces explications de vote. Mme MONTANDON. Je vais commencer sur le premier vœu, vous n'avez pas d'explication de vote sur celui-là. M. MOULIN, c'est sur le vœu LR que vous avez une explication ? Alors si vous le permettez, je vais mettre le vœu de Mme MONTANDON avec un avis négatif de l'exécutif. Il est rejeté.

Nous passons au vœu n° 29 avis un avis favorable de l'exécutif. Vous vouliez une explication de vote, Mme MONTANDON, et M. MOULIN ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Simplement pour dire que nous voterons positivement ce vœu puisque nous sommes préoccupés par la situation des gens du bois de Vincennes. Et juste pour préciser que vous venez de voter contre un vœu pour lequel l'exécutif parisien a voté juste avant. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On clarifiera ce point quand le vœu sera examiné en Conseil de Paris la semaine prochaine. M. MOULIN, non-inscrit et membre de la majorité. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci de ce rappel. Je voulais dire qu'évidemment, tous les Parisiens sont concernés par la situation des SDF et particulièrement les habitants du 12^e par rapport aux personnes qui vivent en marge depuis longtemps dans des campements de fortune dans le bois de Vincennes, et sur l'aide supplémentaire à leur apporter. Je vais vous rassurer s'il y a une inquiétude, je vais voter pour ce vœu. Je tiens tout de même à rappeler qu'on peut aussi souligner l'importance du "Plan hiver" du gouvernement qui accroît en pérennisant 5 000 places temporaires l'an dernier et qui en ouvrira 14 000 cet hiver en plus des 136 000 places d'hébergement d'urgence et qui ajoutera 5 millions d'euros pour les maraudes, qui sont aussi pour les SDF et il y en a beaucoup dans le bois qui refusent toutes les solutions d'hébergement et qui ont besoin d'un accompagnement spécifique. Je voterai pour ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, M. MOULIN. Je ne suis pas du tout inquiète, rassure-vous, je voulais aussi saluer l'effort de l'État qui a répondu sur ce point précis au financement d'un équivalent temps plein sur la maraude EMMAÛS Solidarité, j'espère qu'on aura des échos positifs des élus des communes riveraines qui ont beaucoup promis, mais qui tardent à se décider sur les financements. Sur la quantité de places ouvertes pour le "Plan grand froid", j'espère que ça suffira, j'ai quelques doutes à ce stade, mais je suis sûre que nous continuerons nos efforts conjoints Ville et Etat, ce qui serait bien serait que les collectivités locales autour de Paris prennent leur part, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Ce vœu fait l'unanimité, merci beaucoup, j'en suis ravie.

La délibération est adoptée. Je vous en remercie. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix, dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 07 voix, dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 204 AVIS)

- VCEU 122018-029 : Vœu relatif au renforcement des dispositifs d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri installées dans le Bois de Vincennes, présenté par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Pénélope KOMITÈS, Conseillère déléguée auprès de la Maire du 12^e chargée des affaires sociales, de la santé et des solidarités, et Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e, chargée des espaces verts, de la biodiversité et de l'agriculture urbaine, rattaché à la délibération 2018 DEVE 184.

Considérant l'engagement de la Mairie de Paris dans la lutte contre l'exclusion, Grande Cause de la mandature, traduit par la signature du « Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion » le 18 février 2015, pour renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables ;

Considérant la compétence de l'État en matière d'hébergement d'urgence et la vigilance constante de la Ville de Paris à l'égard de la question du sans-abrisme, qui la conduit à déployer des moyens humains et financiers importants pour accompagner la mise à l'abri des personnes en situation de rue, permettre un accompagnement social adapté et ouvrir de nouveaux Centres d'hébergement dans des locaux appartenant à la Ville (comme au 98 quai de la Râpée dans le 12^e) ;

Considérant l'approche de la période hivernale et les risques vitaux que pourraient présenter d'éventuelles vagues de froid ;

Considérant les risques spécifiques liés à l'environnement du Bois de Vincennes, tels que l'écart de température dû à la fraîcheur de cet espace boisé et son isolement géographique par rapport aux services publics et autres ressources disponibles sur le territoire ;

Considérant la fermeture en 2017 du Centre d'Hébergement d'Urgence de la Redoute de Gravelle, dont les 54 places étaient adressées en priorité aux personnes sans-abri installées dans le Bois ;

Considérant l'ouverture dans le 12^e arrondissement, au cours de l'hiver 2017-2018, du nouveau Centre d'Hébergement d'Urgence du Bastion de Bercy, dont les plus de 300 places ont pu permettre, en substitution, la mise à l'abri d'une partie des personnes installées dans le Bois, mais l'offre demeure insuffisante ;

Considérant la mobilisation permanente des équipes de l'Unité d'Assistance aux Sans-abri de la Ville de Paris, leur professionnalisme et leur parfaite maîtrise du terrain particulier que constitue le Bois ;

Considérant le dévouement des équipes de la maraude d'intervention sociale de l'Association Emmaüs Solidarité missionnées dans le Bois de Vincennes, et leur compétence reconnue en termes d'accompagnement pour préparer la sortie de Bois ;

Considérant l'effort général de coordination de la part des services de la Ville, de l'État et des acteurs associatifs et la volonté partagée de répondre à l'urgence sociale ;

Considérant l'alerte donnée à la rentrée, par les acteurs de la solidarité, relative à l'augmentation continue du nombre de personnes installées dans le Bois de Vincennes et en particulier le nombre croissant de profils qualifiés de « vulnérables », selon les critères établis par l'association Emmaüs Solidarités : recensement, fin septembre 2018, de 203 personnes installées dans 107 campements, avec une augmentation de 22 % au cours des trois premières semaines de septembre ;

Considérant l'accident survenu le 23 septembre 2018, suite à l'explosion de bombones de gaz sur un campement installé dans le Bois, blessant six militaires ;

Considérant la demande adressée par courrier en mai 2018 aux communes riveraines ainsi qu'à l'Établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois, de participer toutes à l'effort financier nécessaire au renforcement des dispositifs d'accompagnement portés par Emmaüs Solidarité – demande réitérée lors du Comité du Bois tenu le 10 octobre 2018 et par un nouveau courrier envoyé à la même date et resté sans réponse à ce jour ;

Considérant le courrier adressé au Préfet de Région en date du 28 septembre, demandant un examen bienveillant de la demande de financement d'un poste de travailleur social supplémentaire portée par Emmaüs Solidarité ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement, Pénélope Komitès, Conseillère déléguée auprès de la Maire du 12^e chargée des affaires sociales, de la santé et des solidarités et Évelyne Honoré, Adjointe à la Maire du 12^e, chargée des espaces verts, de la biodiversité et de l'agriculture urbaine, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- **l'ensemble des partenaires mobilisent des moyens renforcés pour intervenir auprès des personnes sans-abri dans le Bois de Vincennes ;**
- **la maraude d'intervention sociale de l'association Emmaüs Solidarité, cofinancée à ce jour par l'État ainsi que les Villes de Paris, Vincennes et Saint-Mandé, puisse être soutenue par l'ensemble des communes riveraines du Bois et l'Établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois et bénéficier d'un soutien renforcé de la part de l'État ;**
- **dans le cadre de ses compétences, l'État propose de nouvelles places d'hébergement d'urgence adaptées et dédiées aux publics fragiles installés dans le Bois de Vincennes, et ainsi permettre aux équipes de maraudes de réaliser pleinement leur travail d'accompagnement à la sortie de Bois sur le territoire parisien comme val-de-marnais.**

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 205 VCEU)

- VŒU 122018-030: Vœu relatif au bilan de la gestion du bois de Vincennes et rattaché à la délibération 2018 DEVE 184, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains du 12^e arrondissement.

Vu la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée par le Maire de Paris le 26 avril 2003 ;

Vu le plan arboricole 2006-2020 ;

Vu le plan biodiversité de Paris, délibération 2017 DEVE 33 voté en mars 2018 ;

Vu le vœu V38 BIS relatif à la gestion du bois de Vincennes et rattaché à la délibération 2015 V 71 adopté en séance du Conseil de Paris des 16,17,18 mars 2015 ;

Considérant que le débat sur la gestion et le bilan du bois de Vincennes en séance de la 3eme commission conformément au vœu 38 bis n'a toujours pas eu lieu ;

Considérant que la juxtaposition de plans et de chartes sans évaluation et sans un bilan de leurs applications n'est pas optimal ;

Considérant que le bois de Vincennes fait l'objet de nombreuses atteintes à sa vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs en plein air ;

Considérant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes consacré la gestion des bois de Vincennes et de Boulogne en date d'octobre 2017 et qui dénonce un manque de contrôle du respect du cahier des charges et des travaux demandés aux multiples concessionnaires privés qui bénéficient de conventions d'occupation dans les bois ;

Valérie Montandon et les élus de groupe les Républicains demandent que soit organisé un débat en séance de la 3^e commission dans les 6 mois sur la gestion et le bilan écologique du bois de Vincennes au regard de la charte d'aménagement, du plan biodiversité, du plan arboricole et de la certification ISO 14001 et que ce bilan soit transmis à l'ensemble des conseillers de Paris

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 07 voix, dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 23 voix, dont 6 pouvoirs

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 206 VœU)

- **DEVE 20180159** : Adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{ère} feuille de route.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. SEINGIER, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

Sur le fond, nous ne sommes pas contre les mesures et les objectifs en termes d'économie circulaire, toutefois, sur la forme il y a beaucoup à dire. Je vais aborder le bilan et ensuite la 2^e feuille de route. Je ne sais pas si on peut appeler ça un bilan puisqu'on retrouve une énumération de toutes les initiatives, mais dès qu'on cherche des chiffres on peut encore chercher. Le document s'éparpille entre des objectifs propres à l'association et des initiatives d'autres acteurs notamment associatifs où on n'a aucun bilan précis. Je prends l'exemple de la réduction des déchets ménagers, on avait un objectif national de moins 10 %, Paris a voulu aller plus loin en parlant de "zéro déchets" et on est loin du résultat, car en matière de tri, seulement 16 % des déchets sont triés à Paris. Si les initiatives sont de donner des prospectus pour inciter les Parisiens à trier, ça crée de nouveaux déchets, je ne sais pas si c'est la bonne méthode.

On a une énumération des objectifs, mais il n'y a aucun chiffrage d'avancement du projet global ni de définition des risques détectés quant à l'éventuel retard d'application dans cette feuille de route. Malgré cela vous nous invitez à voter une 2^e feuille de route, où vous nous invitez 15 actions en 6 volets, c'est très technique, mais là encore, les calendriers avancés sont imprécis et les indicateurs manquent de précisions pour pouvoir réellement s'engager dans cette nouvelle démarche.

Personne ne peut dire si Paris progresse en matière d'économie circulaire ou pas, la Maire de Paris empêche la contraction puisque ses calendriers d'avancement sont trop flous et ne s'engage pas sur des pourcentages d'atteinte sur des objectifs définis. Nous allons voter favorablement, car les objectifs sont bons, mais nous regrettons qu'il n'y ait pas plus de précisions dans votre démarche. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour cette intervention qui nous permet d'évoquer ces sujets qui ont vocation à être développés à l'échelle parisienne. En l'absence de M. BOUIGUE, M. GRÉGOIRE, quelques mots sur les aspects administration parisienne, je sais que vous les connaissez particulièrement bien. »

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Effectivement, c'est un document extrêmement important puisque c'est la 2^e feuille de route pour l'économie circulaire, c'est l'occasion de tirer le bilan de la 1^e feuille de route et de présenter les 15 actions relatives à l'administration exemplaire, à la consommation responsable notamment sur les événements culturels et dans l'espace public et toutes les politiques liées à la sensibilisation, la formation et l'éducation à la sobriété énergétique et environnementale. J'avoue être un peu surpris sur les propos critiques sur les indicateurs, car le bilan 2017-2018 que j'ai sous les yeux est assez précis sur un certain nombre de mesures engagées, il y a les fiches actions sur les niveaux d'avancement avec des indicateurs en pourcentage d'usages, mais j'observe votre remarque et je retiens qu'on en mettra plus l'année prochaine. Le souci est de rendre les documents intelligibles en concentrant les informations.

Quelques éléments sur cette 2^e feuille de route et de l'impact environnemental de l'administration parisienne. Il y a un axe intéressant qui est celui du sujet de l'impact environnemental du développement du numérique, l'idée étant que le numérique c'est très bien amis ça consomme de l'énergie et par ailleurs ça produit de la chaleur qui est un sujet difficile agréer avec le numérique et il y a deux grandes actions engagées par l'administration parisienne : l'optimisation de postes de travail avec les modes veille et d'extinction des bureaux personnels, il y a à Paris environ 26 000 postes de travail qui font l'objet d'une consommation et sur lequel le fait qu'ils restent allumés la nuit est un facteur très important, et le deuxième est la conception du *data-center* dont nous avons reçu réception.

Avant, la Ville louait un *data-center* auprès d'un prestataire, mais nous avons fait le choix, à la fois pour des raisons de souveraineté numérique et de protection des données personnelles, c'est une infrastructure stratégique d'État puisqu'il sera commun à la Ville et de l'ensemble de tout le système d'informations stratégiques de l'APHP, nous l'avons conçu dans la zone Chapelle Internationale et fait l'objet d'un recyclage thermique avec le réseau de chaleur CPCU et onc ça réduit considérablement l'empreinte environnementale. Avant, il fallait le refroidir avec de la climatisation pour compenser la chaleur produite par les serveurs, mais aujourd'hui, on économise de la consommation électrique liée à la climatisation, mais en plus nous alimentons le réseau de chaleur CPCU qui sert de chauffage urbain, c'est dans une boucle qui chauffera des habitants particuliers.

La 2^e feuille de route détaille de façon précise l'ensemble des choses engagées, notamment la charte d'écoconception des événements dans l'espace public : comment on désincite et on tend vers l'interdiction de l'usage de tous les plastiques jetables non recyclables? Il y a toute une série de mesure pédagogique et de kits de formation pour les écoles, il y a le programme de formation des agents de la Ville en économie circulaire. L'objectif "zéro déchets" n'est pas pour tout de suite, vous savez que notre arrondissement est précurseur sur le traitement des biodéchets qui est encourageant, mais pas parfait, les gens ne trient pas encore tous leurs biodéchets.

Un travail complémentaire est engagé en extension géographique et le sujet de la restauration, nous avons également une coopération avec l'école Polytechnique engagée dans le nouveau Plan Climat afin de faire un partenariat de recherches de très haut niveau avec des universités internationales sur la mise en œuvre du Plan Climat. Je retiens votre demande sur plus d'informations sur plus d'indicateurs de mesure, je ne doute pas que les directions qui le pilotent sauront vous les fournir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, M. GRÉGOIRE, pour ces informations complémentaires. Mme CHOPIN-GENET, vous voulez peut-être compléter sur la manière dont on fait la pédagogie auprès des habitants de manière à ce qu'ils trient mieux. »

Mme Florence CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement :

« Je peux compléter sur ce que l'on fait dans le 12^e arrondissement qui est pilote, comme l'a rappelé M. GRÉGOIRE ; nous faisons la collecte des déchets alimentaires. Nous sommes pilotes depuis un an avec le 2^e arrondissement, c'est plus de 900 tonnes déjà collectées, 52 % des adresses sont dotées de bacs pour participer à cette collecte. Il n'y a que 5 refus de bacs, de gens qui ne trient pas très bien.

Je crois pouvoir dire, M. SEINGIER, que nous avons des animateurs qui font un travail considérable, viennent sur les marchés, font de la pédagogie sur les marchés, sur les événements, les grandes surfaces, ils ont fait aussi sur des grands ensembles du porte-à-porte pour sensibiliser au tri, rappeler les gestes de tri et ils font remplir des questionnaires pour améliorer le tri, je pense pouvoir dire que dans notre arrondissement, ce n'est pas parfait, mais nous sommes quand même sur une bonne pente en matière de tri. Si chacun joue le jeu du tri alimentaire, déjà, ça sera vraiment une première victoire. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces éléments de réponse. J'ai compris que le vote était favorable et unanime. Je vous en remercie. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 207 AVIS)

- **DAC 20180777** : *Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. GRÉAU, vous êtes inscrit sur cette délibération, je vous donne la parole. »

M. David GRÉAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je me suis inscrit pour me féliciter de l'extension des berges de la Seine, je rejoins l'espoir sur le devenir des berges de Seine, je regrette qu'on ne soit pas allés encore plus loin, comme le dit son intitulé cette extension est mineure, mais je suis très content qu'elle intègre le bassin de l'Arsenal qui rejoint cette grande zone classée au patrimoine de l'UNESCO qu'est le fleuve parisien. Ça me fait poser une question sur le devenir potentiel des opérations qui étaient engagées ou pas encore en matière d'urbanisme dans ce nouveau périmètre et leur compatibilité avec les nouvelles exigences posées par l'appartenance à au périmètre de protection par l'UNESCO. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, M. GRÉAU. M. ROMERO-MICHEL pour vous répondre. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Comme vous le savez, à ce jour, 44 sites de France métropolitaine et Outre mer sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquelles les rives de Seine à Paris depuis 1991, le périmètre alors défini correspond à la portion de Seine comprise entre le pont Sully et le droit de l'avenue de Suffren en aval du pont de d'Iéna.

L'UNESCO propose l'extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine sur le site Mazas et du bassin de l'Arsenal concernant le 12^e. Plus spécifiquement sur le projet Mazas, la mairie centrale souhaite avoir une réflexion cohérente et locale dans le cadre d'un "atelier Seine", il s'agira de réfléchir à la constructibilité, à la protection du patrimoine et à la cohérence de la promenade lors du Conseil de Paris des informations précises et évidemment exhaustives seront données à cette occasion notamment sur cet "atelier Seine". »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces précisions, j'imagine qu'il y a une explication de vote du Groupe LR. »
M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Vous imaginez bien que le groupe LR se réjouit pleinement de ce classement par l'UNESCO, est-ce que par les annonces de M. ROMERO vous nous faites comprendre de manière claire que le projet de bétonnage et de création d'un immeuble de 8 étages et la suppression de la place Mazas est annulée ou est-ce que vous allez remettre en cause ce bétonnage, cet arrachage des arbres, cette construction effroyable sur cette place qui va la dénaturer et qui recueille toutes les oppositions des associations et des habitants sur ce projet ? Merci. En fonction de vos réponses, on votera ou pas. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Comme l'a dit M. ROMERO, nous nous réjouissons aussi de cette extension que nous avons sollicitée et portée. Elle va revoir les règles d'urbanisme de part et d'autre des rives du fleuve et notamment il y a un certain nombre d'autres projets parisiens liés au fleuve, comme les passerelles qui méritent d'être revues au vu de cette réglementation. Je confirme ce qu'a dit M. MISSIKA qui va mettre en place ces ateliers de concertation autour de tous ces projets et probablement que le projet qui avait été retenu dans l'appel à projets d'"Inventons la Seine" ne pourra pas se réaliser dans les mêmes conditions que ce qui avait prévu initialement.

Tout cela est encore à discuter, mais probablement que, notamment la construction du bâtiment que vous évoquez, que je ne qualifierai pas de "bétonnage", j'aurais un langage plus subtil, et j'essaie d'avoir les mots qui correspondent à la réalité. Nous allons rediscuter probablement et faire évoluer significativement, pour vous faire plaisir, je vous le dis, ce projet. J'imagine que c'est un avis enthousiaste et favorable pour cette délibération. S'il n'y a pas d'autres avis, elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 208 AVIS)

- **DAE 20180246** : *Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON, vous vous êtes inscrite sur cette délibération sur les marchés. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Cette délibération montre tout simplement que vous souhaitez vous détacher d'un prestataire de gestion des marchés. Sachez que c'est légitime qu'un maire d'arrondissement considère qu'un service de prestataire ne soit pas au rendez-vous. Les Parisiens sont très attachés à leur marché et l'application des normes environnementales doit aussi être appliquée au prestataire et cela donne de nouvelles prérogatives à ces prestataires et certains ne peuvent plus être à la hauteur. Vous avez le droit de dire que vous ne voulez pas reconduire un prestataire. Mais la méthode que vous avez choisie dans cette délibération, excusez-moi, mais elle est absurde parce que passer de trois à deux lots, vous allez réduire la concurrence. Peut-être que c'est une manière diplomatique pour se débarrasser de quelqu'un, mais c'est une méthode pas acceptable et anti-concurrentielle. Pour ces raisons, nous voterons contre. Si vous pouviez nous donner plus d'explications sur ce choix. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« À l'échelle du 12^e arrondissement, je suis contente du gestionnaire unique maintenant entre les marchés couverts et découverts, ça se passe très bien. Quand j'ai un délégataire et avec qui ça ne se passe pas bien, je lui dis très clairement, vous avez raison, et je fais en sorte que ça change avant la fin de la DSP.

Ce n'est pas, à l'échelle du 12^e arrondissement, du tout une volonté d'écarter qui que ce soit et l'accusation que vous portez je la trouve assez grave, mais je ne répondrai pas pour l'exécutif parisien, ce n'est pas mon rôle, mais pour avoir été associée aux discussions je trouve que les objectifs ambitieux qui ont été fixés dans cette nouvelle délégation de service public, que l'on demande plus d'investissements, que l'on rallonge la DSP me semble pertinent parce que nous avons besoin d'avoir des gestionnaires de marchés qui assurent une certaine qualité, les Parisiens sont très attachés à leurs marchés, nous voulons des prestataires de niveau et les engagements que nous prenons aujourd'hui avec eux et qu'on leur demande de prendre son plutôt rassurant.

Il n'y a aucun effet d'écartement en passant de trois à deux lots, en revanche il y a des effets d'économie d'échelle très significatifs et évalués par les services de la Ville présents dans la délibération. Je sais que ces sujets seront évoqués en Conseil de Paris puisque des questions et des vœux ont été déposés, mais pour le 12^e je vous rassure, la gestion de nos marchés se passe bien y compris en période de crise, par exemple quand il y a eu les incendies, ça s'est très bien passé avec le gestionnaire et nous ne sommes pas inquiets sur cette procédure de renouvellement et nous n'avons aucune volonté d'exclure

qui que ce soit de sa capacité à répondre à cet appel d'offres. S'il n'y a pas de demande d'explication de vote, je vais passer au vote. La délibération est adoptée. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix, dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit

Contre : 05 voix groupe Les Républicains

Abstention : 02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 209 AVIS)

- **DAE 20180253** : *Arc de l'Innovation - Projets immobiliers du « Fabriquer à Paris » - Subventions, garanties d'emprunt et conventions avec la RIVP.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. SEINGIER, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. En réalité, nous n'avons rien contre cette délibération, j'ai noté que vous avez prévu la création d'un "Fab'Lab'" que vous ouvririez aux habitants le week-end. Fabriquer à Paris, nous l'avons déjà dans le tunnel des artisans à la gare, et d'après nos informations, la SNCF annoncerait aux artisans l'obligation de quitter les lieux puisqu'ils ont des conventions précaires qui se termineraient dans les 6 mois, donc en juin 2019 ils devraient quitter les lieux. L'inquiétude est grandissante, donc j'utilise cette délibération pour savoir s'il y a une aide pour les aider à retrouver un site, notamment pourquoi pas, ce dispositif. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne savais pas sur quoi vous alliez poser une question. Vous avez raison, nous avons signé le protocole foncier avec la SNCF sur la ZAC Bercy-Charenton, la délibération a été acceptée, il y a au moins pendant la période des travaux la nécessité de libérer les voûtes puisqu'elles devront être aménagées pour être préservées. Aujourd'hui, l'aménagement est variable selon les aménagements qui auraient pu être faits ou pas par les occupants, en tout cas, ce n'est pas aux normes pour des baux plus longs et notamment pour les conditions de travail des salariés, il y a des sujets.

Progressivement, il faudra que les gens qui sont hébergés par la SNCF à cet endroit quittent les lieux, je me suis déjà engagée donc je le redis, nous avons prévu d'autres sites pour de l'artisanat et pour les entreprises du secteur primaire qui pourraient être réintégrées sur le site de l'hôtel logistique, dont nous avons retenu le projet. Les vrais artisans pourront être relocalisés soit dans ce nouvel hôtel logistique soit ailleurs, mais encore faut-il qu'on se mette d'accord sur ce que signifie "fabriquer à Paris", pour moi tout ne se met pas sur le même plan et par ailleurs, il n'y a pas que du "fabriquer à Paris", il y a des gens qui font de la logistique urbaine dans le tunnel, il est possible qu'on les accompagne pour trouver d'autres sites dans le 12^e. Nous avons déjà entamé ce dialogue avec les entreprises de la ZAC et pas que celles de la gare. Pour l'instant, c'est encore une responsabilité de la SNCF, mais nous regardons avec attention ce qui est fait. On aura l'occasion de refaire un point sur une délibération qui concerne la ZAC lors d'une prochaine séance de ce Conseil.

M. BONNET-OULALDJ, une explication de vote sur cette délibération ? »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Une précision puisque j'ai mené la mission à l'initiative de mon Groupe "Fabriquer à Paris" en 2015, je comprends que c'est très tendance. Fabriquer à Paris, ça repose sur certains critères, vous l'avez évoqué, c'est d'abord fabriquer avec un local à Paris et selon des certifications et des savoir-faire. Nous avons la chance dans le 12^e d'avoir les ateliers d'art, nous avons un grand patrimoine avec le Viaduc des Arts, dans lequel on installe de artisans, là, il s'agit de faire un "Fab'Lab'", quelque chose qui permette de continuer la réflexion sur comment on implante et la relocalisation de la production avec des enjeux essentiels, à la fois économiques, d'emploi, de maintien du savoir-faire et environnementaux, on sait très bien que quand on relocalise la production et qu'on consomme local, c'est autant de marchandises en moins qui circulent sur la planète et moins d'emprunte carbone. Sur la question de M. SEINGIER, c'est une affaire qui date de l'ancien mandat. Ce qu'a dit la Maire du 12^e est une évidence, il y a des artisans sur place qui fabriquent, mais il y a aussi beaucoup de stockage et d'utilisation de locaux intercalaires, et on n'est pas sûr de l'artisanat. Je tiens à ce qu'on précise et qu'on clarifie ce qu'est "fabriquer à Paris" par rapport à d'autres objets transformés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup de nous rappeler votre implication dans ce label "Fabriquer à Paris". J'ai compris que le vote était favorable de votre part. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée **à l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 210 AVIS)

- DAE 20180273 : *Budget Participatif - Subventions d'un montant de 115 000 euros, conventions et adhésions d'un montant de 13 650 euros pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Tout le monde est favorable à cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 211 AVIS)

- **DASCO 20180099** : *Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme ATLAN-TAPIERO, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Nous voudrions savoir quel est le nombre d'élèves concernés par les mouvements annoncés dans cette délibération et si nous pouvions avoir un bilan des dérogations intra et extra arrondissement, car d'après la délibération il est possible de pouvoir accueillir des enfants d'autres arrondissements. Sans doute avez-vous trop d'élèves et n'en avez-vous pas accueillis? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vais laisser M. TOUZET, mais je suis tellement fière que je ne peux pas m'empêcher de dire que nous sommes l'arrondissement parisien qui en avons donné le moins. Sur tout Paris a été présenté le taux de dérogation pour le 1^{er} degré, pour le 2nd degré ça relève de l'éducation nationale, mais ça a considérablement baissé aussi pour le 2nd degré, mais pour le 1^{er}, c'est la mairie d'arrondissement qui accorde les dérogations, et on a que 8 % de dérogations dans l'arrondissement. Tous les autres sont au-dessus de 10, voire 20 %. Je ne dénoncerai personne. C'est une première chose.

Sur les dérogations sortantes, les familles du 12^e qui veulent scolariser leur enfant ailleurs que dans Paris. J'ai quelques demandes, bizarrement, les parents habitent tous dans les quartiers classés prioritaires. Nous avons donc systématiquement émis un avis défavorable qui n'est pas bloquant. Si le Maire est ravi d'accueillir ces enfants, ce qui est souvent le cas, car dans les arrondissements parisiens il y a moins d'enfants que chez nous, et on a des enfants qui devraient être scolarisés dans le 12^e et qui sont scolarisés dans d'autres écoles publiques de Paris, c'est dommage. Sur l'accueil, je n'ai pas les chiffres, mais le 12^e est globalement assez accueillant. M. TOUZET va préciser. Nous essayons de limiter ces flux : ça facilite la prévision scolaire que de limiter les flux, et c'est favorable à la mixité sociale dans les établissements scolaires. Si tous les enfants du quartier vont tous à l'école publique du quartier, on a tous les enfants du quartier et c'est la même mixité sociale à l'école et au quartier. C'est globalement, au 1^{er} degré, le cas. M. TOUZET peut compléter sur les autres aspects de vos questions. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire, vous avez dit l'essentiel sur notre politique de dérogation, nous vous communiquerons le bilan d'autant plus que chaque année, nous le remettons à jour et l'annexons à la charte des dérogations scolaires communiquée à l'ensemble des familles, et je veillerai à ce qu'on y mette des dérogations extra-arrondissement, c'est

un sujet intéressant. J'insiste sur une chose, notre critère a été évoqué, mais ce n'est pas de savoir s'il faut remplir les écoles ou pas, nos critères d'acceptations sont des critères pédagogiques, éducatifs, sociaux, sanitaires dans l'intérêt des familles et des enfants d'abord, c'est ce que l'on regarde.

Sur le nombre d'élèves concernés par les changements de sectorisation, vous me donnez l'occasion de vous dire que ce ne sont pas de minces changements, je n'ai pas les chiffres là mais je pourrais vous les communiquer, ce sont plus d'une centaine d'enfants à terme qui seront concernés par les changements de cette délibération tout simplement parce qu'elle vient acter le fait que nous ne perdons pas d'élèves dans nos écoles, ce qui est le cas de Paris, le 12^e mène un politique en faveur des familles, ça passe par la création de nouveaux logements familiaux, c'est le cas des travaux à l'ancienne caserne de Reuilly qui est transformée en nouveaux logements familiaux. On a anticipé qu'ils allaient amener de nouveaux élèves, à cet effet, de nouvelles capacités d'accueil scolaires ont été créées dans l'ancien conservatoire où est déjà implantée une école maternelle qui sera transformée à compter de la rentrée prochaine en école polyvalente avec des capacités supplémentaires élémentaires. Cette nouvelle école est actée dans la délibération, c'est essentiel et cette délibération derrière inclut un décalage des secteurs scolaires de Reuilly vers Picpus pour que les enfants puissent être scolarisés dans les écoles le plus proches, c'est-à-dire en élémentaire à Reuilly et en maternelle à d'Artagnan. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces explications ; s'il n'y a pas d'explications de vote, je vais la mettre aux voix. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 212 AVIS)

- **DLH 20180253** : Réalisation Lot L8 Gare de Lyon Daumesnil à Paris 12^e d'un programme de 60 logements sociaux (18 PLAI, 24 PLUS et 18 PLS) par ICF Habitat La Sablière.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme ROTA, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Une intervention très courte pour saluer deux choses très positives de ce projet, d'abord l'aspect environnemental puisque ça sera en structure bois, une première dans notre arrondissement et une répartition très équilibrée entre les logements sociaux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est conforme au PLH, il me semble que vous êtes opposée à d'autres délibérations aussi équilibrées, si vous trouvez votre compte, je suis ravie, si vous soutenez cette délibération et ce projet, c'est tant mieux, merci beaucoup pour votre soutien. Je vais mettre cette délibération aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité, je le marque d'une pierre blanche, c'est la première fois qu'on a unanimité sur une délibération comme cela, je vous remercie. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée **à l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 213 AVIS)

- DVD 20180098 : Parc de stationnement Bastille à Paris 12^e – Principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme ROTA, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Non, je suis inscrite sur Bastille. Ce n'est pas grave, ma question peut concerner les deux. Ma question est très rapide : quels sont ou quels pourraient être les pouvoirs de la Ville de Paris pour contrôler les tarifs qui sont appliqués par le futur concessionnaire, et je ne parle pas des tarifs pour les personnes qui habitent dans Paris, mais les tarifs pour les Franciliens ou les provinciaux qui pourraient avoir envie de se garer dans nos parkings, où les prix sont souvent scandaleusement élevés. Je voulais savoir si la Maire de Paris avait un quelconque pouvoir pour limiter ces prix qui ne sont pas les mêmes en France. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Toutes mes excuses, il ne s'agissait pas de la bonne délibération. M. GRÉAU va vous répondre. »

M. David GRÉAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire.

Mme ROTA, pour répondre à votre question, la Ville a une possibilité d'influer sur la tarification dans le cahier des charges qu'elle met en place, c'est ce qu'on retrouve dans la délibération avec une tarification dont on fixe les modalités, avec des tarifications au quart d'heure, des tarifications spécifiques pour les riverains ou les PMR. Si je veux faire un peu de provocation, je vous demanderais simplement pourquoi la Ville ferait un effort financier pour que les gens puissent venir en voiture et se stationner dans le centre de Paris, il y a des tarifs spécifiques pour les Parisiens dans les communes riveraines ou en province quand le Parisien se déplace en voiture ? Je n'en ai pas connaissance. Pour être un peu plus sérieux sur tout cela, nous avons voté au dernier Conseil une délibération sur les parkings relais pour les Franciliens aux portes de Paris avec cette idée qu'il n'est pas besoin de venir jusque dans le centre de Paris, je rappelle qu'on parle de Bastille, mais on met à disposition des places dans des parkings situés à la périphérie de Paris qui sont directement dans le 12^e ou à proximité du 12^e, gérés par la Ville de Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, M. GRÉAU, pour ces éléments de réponse. Je passe cette délibération aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix, dont 7 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 214 AVIS)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sur l'ensemble des autres délibérations n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions, est-ce qu'il y a des votes particuliers à adopter au PV ou bien pouvons-nous considérer qu'elles sont toutes adoptées à l'unanimité? Oui? Je vous remercie. »

- DEVE 20180174: *Communication sans vote sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés.*

- DEVE 20180175: *Communication sans vote sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019.*

Vote global des délibérations :

- **DAE 20180274** : Convention et subvention d'un montant de 50 000 euros avec l'association « La Petite Rockette » sise à Paris 11^e porteuse d'un projet de ressourcerie dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018 – 215 AVIS)

- **DAE 20180272** : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens d'un montant de 70 037 euros - Signature des conventions afférentes aux indemnités.

(DELIB 12-2018 – 216 AVIS)

- **DAE 20180285** : Subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association « Happy Courteline » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 à Paris 12^e.

(DELIB 12-2018 – 217 AVIS)

- **DAE 20180289** : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions.

(DELIB 12-2018 – 218 AVIS)

- **DASES 20180030** : Locaux sis aux 27, 29, 31 rue de Rambouillet à Paris 12^e – Fixation du loyer pour la mise à disposition des locaux avec l'association « ROSE ».

(DELIB 12-2018 – 219 AVIS)

- **DDCT 20180028** : Subvention au titre de la vie associative à l'association « On a pensé à un truc ».

(DELIB 12-2018 – 220 AVIS)

- **DDCT 20180144** : Convention avec l'association « PIMMS » de Paris et attribution d'une subvention d'un montant de 145 000 euros.

(DELIB 12-2018 – 221 AVIS)

- **DFPE 20180010** : Subventions d'un montant de 78 750 euros à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école.

(DELIB 12-2018 – 222 AVIS)

- **DFPE 20180144** : Subventions d'un montant de 3 039 114 euros conventions et avenants n° 1 et 2 à l'association « La Maison Kangourou » (L.M.K.) sise à Paris 10^e pour 13 de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2018 – 223 AVIS)

- **DFPE 20180151** : Subvention d'un montant de 1 242 762 euros, avenants et convention avec l'Association « Pour l'Accueil de Tous les Enfants » (APATE) sise à Paris 11^e pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2018 – 224 AVIS)

- **DFPE 20180176** : Subventions d'un montant de 2 874 901 euros et avenants avec l'association « LA MAISON DES BOUT'CHOU » sise à Paris 14^e pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2018 – 225 AVIS)

- **DJS 20180032** : Subvention d'un montant de 30 000 euros et convention pluriannuelle d'objectifs avec « La Camilienne Sports » sise à Paris 12^e.

(DELIB 12-2018 – 226 AVIS)

- **DJS 20180232** : Construction du gymnase Victor Perez Secteur Porte de Vincennes sis à Paris 12^e - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

(DELIB 12-2018 – 227 AVIS)

- **DLH 20180254** : Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation - modification du règlement municipal.

(DELIB 12-2018 – 228 AVIS)

- **DU 20180163** : Approbation des éléments financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017.

(DELIB 12-2018 – 229 AVIS)

- **DVD 20 180 124** : Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général.

(DELIB 12-2018 – 230 AVIS)

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix, dont 7 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement :

- DASCO 20180043-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 139 000 euros, subventions d'équipement d'un montant de 89 600 euros et subventions pour travaux d'un montant 45 400 euros

- DASCO 20180050-G : Divers collèges - Dotations d'un montant de 706 250 euros pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

- DASCO 20180 51-G : Subventions d'un montant de 28 000 euros et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

- DASES 20180211-G : Subventions d'un montant de 4 102 075 euros pour 15 espaces solidarité insertion, 1 accueil parents enfants et 1 accueil de jour/nuit. Conventions.

- VŒU 122018-033 : *Vœu relatif à la lutte contre les violences et la haine transphobe, présenté par Emmanuel GRÉGOIRE, Florence CHOPIN-GENET, Emmanuelle PIERRE-MARIE et Jean-Luc ROMERO-MICHEL.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons au vœu 33. C'est M. GRÉGOIRE qui le présente. Allez-y. »

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci beaucoup Madame la Maire et avec le soutien de l'ensemble des Groupes de la majorité, et avec mes collègues, nous avons souhaité rédiger un vœu dans un contexte que chacun ici connaît, marqué par une résurgence des violences LGBTphobes extrêmement brutales et qui font peser sur un certain nombre de nos concitoyens une crainte, une inquiétude à circuler librement dans l'espace public et partout dans notre pays, c'est, je le crois, ce qui nous rassemble et c'est insupportable.

Nous avons été nombreux à nous rendre à la manifestation du 31 octobre dernier pour nous mobiliser à côté des associations contre ces violences. Le baromètre évoque le chiffre de 65 000 agressions par an. Nous avons été particulièrement émus y compris parce que ça a été en partie passé sous silence par un certain nombre de médias, le meurtre barbare dont a été victime Vanessa CAMPOS, transsexuelle prostituée au bois de Boulogne, 36 ans, qui était une voix reconnue de la communauté trans et qui a été assassinée d'une balle dans le thorax. Une enquête est en cours, mais a priori, c'est un groupe violent qui volait et rackettait les prostituées. C'est un acte barbare qui témoigne d'une haine homophobe et transphobe particulière.

Nous avons souhaité rappeler notre mobilisation sans faille contre les violences et les agressions contre la communauté LGBT, dire aussi que la Mairie du 12^e est depuis longtemps mobilisée sur ces sujets à travers un soutien très large, mais aussi à travers l'accueil des associations SOS homophobie et le refuge, que nous avons engagé plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation avec la Maison des Associations du 12^e en partenariat avec les acteurs associatifs.

Aussi, mentionner que M. ROMERO-MICHEL, outre le rapport qu'il a rendu à la Maire de Paris sur les moyens de lutter contre les violences et la discrimination LGBT a également apporté une idée que nous soutenons que de faire de la lutte la grande cause nationale en 2019. Ce vœu émet la proposition qu'un hommage puisse être rendu à Vanessa CAMPOS la pose d'une plaque à l'endroit où les services jugeront utile et pertinent de le faire, que la Ville mette en place, dans le cadre du plan d'action prévu, une action spécifique contre ces violences, et qu'officiellement, nous proposons à la Maire de Paris de soutenir la proposition de M. ROMERO-MICHEL que de faire cette lutte la grande cause nationale 2019.

Considérant que des milliers de personnes se sont rassemblées, dimanche 21 octobre, à Paris, place de la République – parmi lesquelles de nombreuses élu.e.s du 12^e - à l'appel d'un collectif d'associations pour dénoncer la série de violentes agressions

homophobes et transphobes dont ont été victimes en France nos concitoyennes et concitoyens ;

Considérant que le 12^e, comme d'autres arrondissements parisiens, a été le lieu d'agressions ;

Considérant qu'en France il y a une agression physique homophobe tous les trois jours, le baromètre FJJ-IFOP avançant le chiffre de 65 000 agressions par an ;

Considérant le meurtre barbare dont a été victime Vanesa Campos, 36 ans, originaire du Pérou et installée en France depuis deux ans, voix reconnue de la communauté trans. Dans la nuit du 16 au 17 août 2018, elle a été assassinée, d'une balle dans le thorax. L'enquête de police s'oriente vers un groupe violent qui, depuis plusieurs semaines, volait et rackettait les prostitué.e.s.

C'est un acte lâche et barbare. Mais, nous le mesurons : la signification de cet assassinat est plus large. Elle est une expression de la haine homophobe et transphobe. Cette haine, malgré les avancées de civilisation de ces dernières années, il suffit de peu pour la réveiller. Ces agressions récentes en sont la preuve.

Par ce vœu, nous, élus du 12^e arrondissement, souhaitons saluer la mémoire de Vanesa Campos. Nous nous associons à la peine de sa famille et de ses ami.e.s. Nous soulignons l'importance que doit être le travail des forces de police et de gendarmerie et nous émettons le souhait que l'information judiciaire en cours puissent permettre rapidement de confondre les coupables et que la justice puisse ensuite les condamner à la hauteur de leur crime.

Considérant que la Maire du 12^e arrondissement est déjà très mobilisée pour l'accompagnement des associations en ayant notamment permis d'accueillir dans des locaux des bailleurs de la Ville des associations telles SOS HOMOPHOBIE et Le REFUGE ;

Considérant les actions d'information et de sensibilisation contre les LGBTphobies organisées par la Mairie du 12^e et la MVAC du 12^e en partenariat avec les acteurs associatifs (Aides, InterLGBT, FSGL, Front runners,...) à l'occasion de diverses manifestations (1er décembre, GayGames, Marche des fiertés, 17 mai...);

Considérant la proposition portée par notre collègue Jean-Luc Romero-Michel auprès du Premier ministre de faire de la lutte contre le sexisme et les LGBT-phobies la Grande cause nationale 2019 ;

Considérant que dans la République, il n'y a pas de place pour l'homophobie, la transphobie, et les violences, quelles qu'elles soient.

Sur proposition d'Emmanuel Grégoire, Florence Chopin-Genet, Emmanuelle Pierre-Marie et Jean-Luc Romero-Michel, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- un hommage puisse être rendu à Vanesa Campos, victime de la violence et de la haine transphobe ;

- la Ville de Paris mette en place une campagne de communication spécifique contre les violences transphobes en complément du plan d'action d'ores et déjà en préparation ;
- la Ville de Paris relaie la proposition de Jean-Luc Romero-Michel auprès du Premier Ministre, de faire de la lutte contre le sexisme et les LGBT-phobies la Grande cause nationale 2019. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour cette présentation. Je ferais les éléments de réponse pour l'exécutif, mais je vous propose d'examiner conjointement le vœu de M. BONNET-OULALDJ, si vous ovulez bien le présenter en même temps, et je ferai une réponse groupée. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« On a tous été choqués par la multiplication des agressions, mais d'ailleurs, signalons qu'il y a eu une agression dans le 12^e de deux personnes dans un véhicule et il y a eu une agression encore cette semaine d'une personne transgenre. Cette actualité est récurrente toutes les semaines, ce n'est pas tolérable, ce n'est plus acceptable. J'avais proposé ce vœu, il a été déposé par mon Groupe dans plusieurs arrondissements. Nous nous sommes mis d'accord, avec tous les présidents de Groupes, nous allons présenter un vœu commun en Conseil de Paris déposé en première commission mardi dernier.

Je voudrais retirer mon vœu au profit de cette unité politique et notamment en étant tombé d'accord du Groupe UDI Modem qui avait travaillé un vœu de son côté, nous allons en discuter avec l'ensemble des présidents de Groupe. Nous avons abouti à cela. Une dépêche est tombée dans la journée et je voudrais réaffirmer ce que j'ai dit. Il faut saluer les victimes qui l'ont rendu public, les accompagner dans le dépôt de plainte. La loi oblige que dans chaque commissariat, il y ait un référent sur ces questions, on doit l'exiger dans le commissariat du 12^e, nous savons que nous avons SOS Homophobie dans le 12^e. La deuxième chose est qu'il y a un climat nauséabond où il y a une liberté de paroles des propos homophobes, et jusqu'à des propos politiques qui sont une sorte de violence intolérable. Cette prise de parole de certains candidats à l'élection municipale à Paris vis-à-vis d'élus parisiens doit être sanctionnée. Après la parole, il y a le passage à l'acte de n'importe quelle personne.

Je réaffirme que tout ce qui vient d'être dit et ce qui sera présenté au Conseil de Paris. Je voudrais dire que la parole publique n'est pas innocente et qu'on doit aussi la condamner. Je veux saluer le travail de M. ROMERO-MICHEL, je l'ai reçu lors de sa mission, et je soutiens pleinement l'appel qu'il a lancé pour en faire une grande cause nationale. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci à vous, merci à tous les élus qui ont souhaité que nous abordions ce sujet ce soir dans ce Conseil d'arrondissement. Dans le 12^e, vous l'avez rappelé, il y a effectivement eu plusieurs agressions homophobes dans cette ville, alors que c'est contraire à ses

valeurs, qui caractérisent cette ville ouverte, tolérante, dans laquelle beaucoup d'habitants de notre pays viennent trouver le refuge dans l'anonymat et viennent être aussi accompagnés par les associations qui font ce travail remarquable d'écoute et d'accompagnement de tous ceux qui sont victimes de ces violences.

Je voudrais vous dire que le 12^e n'est pas épargné, mais vous dire aussi que j'ai pu recevoir le témoignage d'un couple d'homme qui a été agressé dans le 12^e, qui a porté plainte et qui a été bien reçu. Il faut aussi le dire quand ça se passe bien, et montrer que c'est possible, que les agents de l'Etat qui ont cette mission d'accueillir les personnes victimes, de les accueillir correctement. C'est un sujet que l'on a beaucoup évoqué pour les femmes victimes de violence où on avait demandé des formations spécifiques des personnels, et c'est une demande forte qu'il faut continuer à porter, si pour un cas où le dépôt de plainte a été fait correctement, il peut y avoir beaucoup d'autres cas où c'est beaucoup plus compliqué. Nous continuerons dans le 12^e et à Paris à nous mobiliser pour défendre ces valeurs universelles de tolérance et d'accompagnement des victimes.

Je voudrais rappeler que deux grandes associations, SOS Homophobie et Le Refuge ont leur siège national dans le 12^e, mais ils ne sont pas dans des locaux privés et ne sont pas dans le 12^e par hasard, ils sont dans le 12^e du fait de la volonté politique municipale du 12^e du fait de les loger dans des locaux à loyer très inférieur au prix du marché, à proximité de la gare de Lyon, car il y a nécessité que ces associations puissent accueillir les victimes, dans l'anonymat du centre de Paris, et c'est une action que nous avons conduite dans la précédente mandature pour Le Refuge et très récemment pour SOS Homophobie dans le travail que nous menons dans l'attribution des locaux des bailleurs sociaux. Ce n'est pas forcément une subvention en euros comme nous le demandent souvent les associations, mais c'est quand même un avantage en nature significatif pour ces associations et nous continuerons d'agir au-delà des mots qui sont prononcés aujourd'hui et je voudrais vous rejoindre, M. BONNET-OULALDJ, sur le geste important qui a été fait de recherche de compromis pour l'écriture de ce vœu collectif de tous les présidents de Groupes au Conseil de Paris, je pense que c'est un signe fort que tout le monde attendait peut-être et aussi un engagement à ce que chacun agisse à son nouveau de responsabilités au-delà de ces mots et de cet acte fort qui est posé. Je suis toujours surprise que nous pavoisions cette mairie aux couleurs arc-en-ciel, pourtant je reçois encore des critiques très violentes, je voudrais, par l'avis favorable que je vais vous donner aujourd'hui pour ce vœu et que le 12^e réaffirme, j'espère collectivement, aujourd'hui, son engagement renouvelé à lutter contre toutes les violences à l'égard des personnes LGBT et à la fois dans le 12^e et à Paris, bien évidemment.

Si j'ai bien compris, le vœu de M. BONNET-OULALDJ est retiré au profit de ce vœu collectif au Conseil de Paris au cours duquel nous aurons l'occasion d'évoquer toutes les politiques menées en faveur de la lutte contre le sexisme et pour l'égalité femme-homme qui est aussi l'objet de la demande protégée par M. ROMERO-MICHEL et relayée par Mme HIDALGO, que ce soit un combat national de lutte contre le sexisme et la discrimination LGBTphobes.

Mme MONTANDON, vous avez la parole. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je crois pouvoir dire que nous défendons tous et dénonçons tous les violences faites à l'encontre des personnes LGBT. Le nombre d'actes de haine et de violence envers ces personnes qui ont lieu à Paris ces dernières semaines sont intolérable et insupportable, chacun est libre de vivre sa vie comme il l'entend. Toutes les violences faites en actes ou en paroles doivent être condamnées. En Conseil de Paris, il y a un vœu commun fait par tous les Groupes, c'est assez rare, c'est important de le dire, et je remercie M. BONNET-OULALDJ de l'avoir retiré, je me demande si on n'aurait pas dû déposer ce vœu commun en Conseil d'arrondissement. Cela dit, quoiqu'il arrive, nous voterons votre vœu très volontiers. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On aurait pu faire ce travail localement d'avoir un vœu commun sur ce sujet, je peux le suggérer aux présidents de Groupes qui sont de plus en plus nombreux. N'hésitez pas à faire ce travail sur un autre sujet où vous pensez qu'on pourrait retrouver l'unanimité, ça peut symboliquement être important que nous puissions porter certaines causes de manière collective. Mme CHOPIN-GENET, si vous voulez vous exprimer, vous pouvez lever la main, dans cette assemblée, je ne refuse la parole à personne, même si nous avons un règlement intérieur qui normalement ne fait pas réintervenir, mais sur ce sujet particulièrement, je vous permets de vous exprimer. »

Mme Florence CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. J'aurais voulu recentrer un petit peu ce vœu sur Vanessa CAMPOS qui était la principale victime de cette affaire et je voudrais rappeler que ça serait la première fois qu'une plaque officielle serait posée au nom de Vanessa qui sera visible dans l'espace public. Nous sommes tous les amis de Vanessa, et nous voulons rendre cette dignité à cette femme trans, morte assassinée. Je voudrais pour mémoire rappeler à ceux qui ne le savaient pas qu'en mai 2017 avait été inaugurée la promenade "Coccinelle" dans le 18^e arrondissement, cette femme transsexuelle s'appelait Jacqueline, c'était une star de cabaret, c'est une de ses amies qui avait fait la demande en Conseil de Paris, ça avait été accepté. Aujourd'hui, nous sommes un peu les porte-voix de Vanessa. Nous sommes ravis que le Conseil de Paris puisse relayer la pétition de notre ami élu, M. ROMERO-MICHEL, auprès de notre Premier ministre, c'est affirmer notre volonté de faire de la lutte contre le sexisme et les LGBTphobies la grande cause nationale 2019. C'est une démarche très noble. La pétition est à ce jour à 33 000 signatures, n'hésitez pas à signer et à la relayer sur les réseaux sociaux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je retiens qu'il y a unanimité des élus, je vous en remercie. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 231 Vœu)

- VŒU 122018-034 : *Vœu relatif à la lutte LGBTphobies et contre les violences à l'égard des personnes LGBTQI+ déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER*

Vœu retiré en séance.

- VŒU 122018-035: *Vœu relatif au service de distribution du courrier et à la présence postale dans le 12^e arrondissement, déposé par Nicolas BONNET OULALDJ, Brigitte VELAY BOSCH et Catherine VIEU-CHARIER.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce vœu a fait l'objet d'un large consensus en Conseil de Paris je crois, sur un sujet qui nous concerne tous localement aussi. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Oui, je travaille beaucoup à l'unité, en ce moment, Madame la Maire. Ce vœu sera déposé au Conseil de Paris à l'unité des présidents de Groupes. Pourquoi ce vœu pose problème ? Aujourd'hui, *La Poste* a décidé de faire une distribution de courrier en deux temps, une le matin et l'après-midi ou quand ils ont le temps, donc on va avoir une inégalité du traitement des usagers face à la distribution du courrier. Ce n'est pas ce qu'on attend d'un service public, et évidemment, chacun peut juger qu'il est prioritaire et qu'il doit avoir le courrier le matin et pas le soir. Ce vœu interpelle la direction de *La Poste* pour que la distribution de courrier soit traitée à égalité de tous les usagers et qui revienne sur cette expérimentation d'une distribution en deux temps.

Je me permets de vous saisir, Madame la Maire, par rapport à un courrier qui vous a été adressé par le comité local de défense du service postal pour demander un rendez-vous concernant l'évolution des bureaux de poste, nous avons un rassemblement demain à 11 h devant le bureau de poste Daumesnil qui est menacé des réductions des heures d'ouverture. on est très inquiets de la manière dont la direction de *La Poste* réduit les bureaux de poste, change la distribution du courrier, supprime de bureaux de poste. Ce vœu sera présenté en Conseil de Paris à la présentation de tous les présidents de Groupes et d'unité politique. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous le retirez du Conseil d'arrondissement ? »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« On peut le voter, si vous voulez. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien, en tout cas je vous confirme que j'ai répondu aujourd'hui au courrier qui m'a été adressé par le collectif, je vais les recevoir comme ils le demandent. Sur ce vœu qui fait l'objet d'une unanimité du Conseil de Paris, on peut réaffirmer une unanimité du Conseil d'arrondissement. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Considérant l'expérimentation d'une nouvelle organisation de la distribution du courrier dans le 12^e arrondissement depuis la fin du mois de mai 2018 ;

Considérant que dans le cadre de ces expérimentations des tournées dites "mixtes" sont mises en place avec des distributions qui ont lieu l'après-midi ou lieu du matin, notamment dans les quartiers Daumesnil et Picpus ;

Considérant que cette réorganisation entraîne une dégradation du service public postal ainsi qu'une inégalité de traitement des usagers du 12^e arrondissement, usagers manifestant leur mécontentement ;

Considérant que les commerçants et les commerçantes ainsi que les associations de ces quartiers pâtissent directement de cette réorganisation, car, recevant leur correspondance l'après-midi, leurs tâches administratives sont de fait retardées d'une demi-journée ;

Considérant que de la même manière les habitants et habitantes du 12^e arrondissement subissent également les inconvénients de cette réorganisation, recevant leurs courriers, mais aussi les titres de presse auxquels ils sont abonnés l'après-midi au lieu du matin ;

Considérant que ces tournées mixtes sont décriées par les représentants du personnel de *La Poste* dans la mesure où elles vont à l'encontre de la spécificité du métier de facteur et ne leur permettent pas d'avoir une vision complète de leur travail, de la préparation de la tournée à son exécution ;

Considérant que ce sont les conditions de travail des personnels de *La Poste* qui font la qualité du service rendu et que donc dégrader leurs conditions de travail, c'est dégrader la qualité du service rendu aux usagers et aux usagères ;

Considérant que cette réorganisation fait craindre que *La Poste* se désengage peu à peu de la distribution du courrier au profit de ses activités bancaires ;

Considérant qu'en outre, le bureau de poste Daumesnil connaît une réduction de ses horaires d'ouverture et perd deux emplois au guichet ;

Considérant que *La Poste* justifie ces évolutions en expliquant vouloir prendre en compte l'évolution des nouveaux services de proximité comme "veiller sur mes parents" et la "tablette Ardoiz" ;

Considérant que ces activités sont un affichage de *La Poste*, mais sont en réalité très minoritaires et ne doivent en aucun cas prendre le pas sur les missions de service public de *La Poste* que sont la distribution du courrier et de la presse ;

Considérant la création d'un "collectif de défense des bureaux de Poste dans le 12^e arrondissement", collectif qui plaide pour le maintien des bureaux de plein exercice ainsi que de leurs horaires d'ouverture, mais aussi pour l'ouverture de nouveaux

bureaux dans les quartiers en construction du 12^e (Bercy-Charenton, Charolais, Université Sorbonne Paris à Nation) ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Brigitte Velay Bosc et Catherine Vieu-Charier, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- La Maire du 12^e arrondissement interpelle *La Poste* sur la réorganisation de la distribution du courrier dans les quartiers Daumesnil et Picpus ;
- La Maire du 12^e arrondissement reçoive le collectif de défense des bureaux de Poste du 12^e arrondissement, comme ils l'ont demandé ;
- La Maire du 12^e réaffirme auprès de la direction de *La Poste* son attachement à la présence postale assurée par des bureaux de plein exercice dans le 12^e arrondissement. »

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté **à l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 232 VŒU)

- Vœu 122018-047 : Vœu d'actualité relatif à la mobilisation des locataires de la résidence du 82-94 rue de Reuilly présenté par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Richard BOUIGUE, Premier Adjoint, l'ensemble des Président-e-s de groupe et des élu-e-s du conseil d'arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Considérant la mobilisation des locataires du 82-94 rue de Reuilly contre les projets du bailleur INLI de construction d'immeubles nouveaux, et d'autre part de l'École de Management de Grenoble de s'implanter sous la dalle de la résidence avec la création d'un patio impactant la dalle ;

Considérant que plusieurs réunions ont eu lieu, depuis juin 2018, afin de faire part de notre opposition aux projets, et examiner toutes les possibilités d'évolution, sans pouvoir aboutir ; ayant eu pour conséquence de bloquer les projets ;

Considérant la réunion organisée le 25 octobre en Mairie du 12^e arrondissement, pour écouter les locataires et leur faire part de notre pleine mobilisation à leur côté ;

Considérant les démarches déjà engagées par la Mairie du 12^e arrondissement pour accompagner la mobilisation légitime des locataires et œuvrer à établir enfin un dialogue avec leur bailleur et les porteurs de projet ;

Considérant les très nombreux recours déposés par les locataires contre le permis de construire de l'École et les difficultés de calendrier de livraison que cela engendre avec le projet maintenu en l'état ;

Considérant la rencontre du 6 novembre avec l'École de Management de Grenoble, au cours de laquelle nous avons de nouveau exprimé notre opposition au percement de la dalle et notre refus en l'état du projet ;

Considérant que la construction d'immeubles nouveaux sur la dalle n'est pas souhaitée par les locataires, quels que soient leur volumétrie et leur programme ;

Considérant qu'en conséquence la Mairie du 12^e arrondissement s'opposera à la délivrance de tout permis de construire visant la réalisation de telles constructions nouvelles ;

Considérant la rencontre du 7 novembre avec le bailleur INLI, au cours de laquelle nous avons rappelé fermement notre opposition au projet de constructions de nouveaux immeubles quels qu'ils soient ;

Considérant que, sur demande de la Mairie du 12^e arrondissement, la disparition des places de parkings sur la dalle a été arrêtée par le bailleur INLI ;

Considérant par ailleurs que les locataires ont fait part de difficultés majeures à obtenir des réponses de leur bailleur, dans le traitement quotidien de leurs doléances, et depuis de nombreuses années ;

Considérant que le bailleur n'a engagé aucun investissement lourd dans la résidence depuis plusieurs dizaines d'années ;

Considérant que cet investissement lourd et nécessaire aujourd'hui ne peut être subordonné à la construction de nouveaux immeubles ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement, de Richard Bouigue, Premier Adjoint, des Président-e-s des groupes et des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- **L'École de Management de Grenoble abandonne son projet en l'état**

- **Le bailleur INLI :**
 - o **abandonne son projet de construction nouvelle sur la dalle**
 - o **s'acquitte enfin, et sans tarder, de ses obligations par la mise en place d'une réelle écoute des locataires et gestion locative qui répondent aux préoccupations quotidiennes des locataires et qu'il prévoit à cet effet les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la résidence.**

Deux vœux ont été déposés sur ce sujet. S'agissant d'un sujet que nous traitons depuis quelques jours, et de manière intensive avec mon Premier Adjoint et comme nous avons eu deux rencontres le 6 et le 7 novembre avec les parties prenantes, j'ai souhaité vous proposer un peu de l'exécutif sur ce sujet en utilisant la procédure d'urgence prévue dans notre règlement intérieur ; en cas d'actualité, on peut proposer un vœu, c'est une procédure qu'on a déjà réalisée dans ce Conseil, on l'avait fait une fois, je n'ai jamais abusé, je crois que personne ne l'a fait, mais vu que vous aviez été deux à faire des vœux sur ce sujet et le calendrier particulier de cette séance, je voulais vous proposer cette solution, mais je vais vous proposer d'abord de présenter vos vœux et je dirais quelques mots de celui que nous vous proposons, si cela vous convient. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je ne vais pas relire le vœu sur ce sujet que nous connaissons tous bien ici, ce qui a été intéressant dans ce projet c'est que les deux vœux déposés ont été déposés avec des approches différentes et ce projet de construction peut être abordé sur plusieurs points, évidemment l'aspect école privée, qui arrive, l'aspect densification de la Ville, c'est l'aspect que j'ai choisi, il y a l'aspect du bailleur social qui préfère vendre les espaces disponibles alors que des travaux de rénovation sont aussi à faire sur la copropriété, et s'il a de l'argent il fera les travaux, ça ne fonctionne pas forcément comme ça, et aussi un dernier point que je découvre, mais qui peut être aussi abordé c'est sur le pouvoir du maire d'arrondissement.

Ce projet, vous le connaissez par cœur, et dans mes demandes très directes, je demande le retrait du permis de construire délivré par la Mairie en date du 7 août 2018, visiblement il ne peut pas être fait par la Maire d'arrondissement que vous êtes alors que vous deviez avoir ce pouvoir-là, et ma deuxième demande soit que le dépôt du permis de construire pour la résidence étudiante ne soit ni déposé ni étudié. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme ROTA. M. BONNET-OULALDJ, vous avez déposé un vœu sur ce sujet avec une approche différente, mais qui se rejoint quand même. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Oui, j'essaie de faire un peu de politique en expliquant l'origine de ce projet. Je voudrais saluer la mobilisation des habitants parce qu'aujourd'hui, ils ont créé une sorte de démocratie participative, dans notre jargon, à la fois en faisant du porte à porte, en dénonçant, en essayant de retrouver les pièces juridiques, en provoquant des réunions publiques, et ils ont été respectés par le bailleur. Ils ont été méprisés, ont été choqués, certaines personnes sont rentrées complètement désespérées. Ce que nous voulons faire ce soir, en étant rassemblés à travers le vœu que vous nous proposez, c'est de redonner espoir à ces habitants par un document voté, écrit, et aller au-delà des paroles.

Je sais que vous avez reçu les habitants et le bailleur et que, finalement, le vœu que j'ai déposé arrive après toutes ces réunions. Mon vœu est moins d'actualité qu'un vœu d'actualité déposé ce soir. Cela dit, je vous avais sollicitée par écrit et par téléphone pour vous alerter, vous avez réagi avec votre Premier Adjoint je m'en félicite, maintenant le vœu que vous nous présentez est pour nous très important, car il émet le vœu que l'école de management de Grenoble abandonne le projet en l'état. Il demande aussi l'abandon d'un projet de construction nouvelle sur la dalle, il est question des parkings et d'espaces de convivialités, et enfin s'acquiesce d'une réelle écoute des locataires.

Quand je dis que je fais de la politique, je pense qu'il faut rappeler au bailleur ses obligations. Ce que les habitants attendent, c'est de l'écoute, de la gestion, de la qualité des espaces vie, de l'entretien du bâtiment, et ce n'est pas faire de la spéculation immobilière en accueillant une école privée de commerce dont on n'a pas forcément besoin dans ce quartier.

Je me satisfais que par nos vœux, vous nous répondiez par un vœu. Sur la question du permis de construire, j'interviendrai à la place que je pourrais auprès des services, on verra comment ça avancera. Évidemment, sur le deuxième, vous ne donnerez pas l'avis sur le permis de construire et c'est une première étape victorieuse de la mobilisation des habitants que je félicite. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, je n'ai pas oublié qu'on avait déjà eu l'occasion d'en parler, ce n'est malheureusement pas le seul endroit où nous en parlons et ce n'est pas seulement depuis quelques semaines, nous suivons ce dossier depuis longtemps et nous avons été alertés par une partie très majoritaire des locataires de la résidence qui sont majoritairement unanimes pour repousser le projet d'accueil de l'école, le projet de construction d'une résidence étudiante, et aussi, et ce qui a été plus une surprise, c'est

de dénoncer les relations très détériorées des locataires avec leur bailleur qui sont complètement anormales, c'est ce qui a été la plus grosse surprise pour nous.

Nous avons accueilli les locataires en Mairie le 25 septembre dernier, ils étaient près d'une centaine dans cette salle et nous avons pris le temps d'échanger avec eux pour comprendre en détail la situation. Avant cette réunion j'avais déjà demandé au bailleur et au porteur de projet de présenter ces projets aux habitants ce qui n'avait pas été fait, ce qui est très surprenant, parce que ce bailleur propose des logements intermédiaires liés à l'action logiquement dans lesquels la Ville n'est pas actionnaire. Je le connais moins que les bailleurs de la Ville avec qui nous avons l'habitude de travailler. Jamais aucun bailleur de la Ville ne se comporterait comme cela et ne présenterait des projets sans en avoir parlé à ses locataires. C'est ce que nous faisons systématiquement, ils peuvent susciter des réactions, mais au moins ce débat a lieu avant le dépôt des permis de construire.

Nous avons d'abord demandé au bailleur et au porteur de projet de présenter leur projet aux locataires, ça ne s'est pas bien passé parce qu'il y a eu une attitude très méprisante de ce qui m'en a été rapporté, de la part du bailleur et du porteur de projet envers les locataires qui pourtant ont réussi à organiser une belle mobilisation, je veux les saluer au-delà de l'association en titre élue au sein de cette résidence. Une très belle mobilisation qui nous a permis d'ouvrir le dialogue, je voudrais le dire, car d'autres habitants du 12^e sont souvent mobilisés. On peut se mobiliser et respecter les élus, leur parler correctement et obtenir plus de choses comme ça plutôt qu'en agressant l'exécutif et singulièrement la Maire.

Nous avons eu des échanges constructifs avec les locataires qui nous ont remerciés par écrit suite à cette réunion. J'ai proposé ensuite aux locataires de formaliser leur demande par écrit pour que le bailleur ait un écrit très précis des demandes des locataires sur la relation normale entre les locataires et le bailleur, ça a été fait, ça m'a permis d'avoir cet échange. J'ai convoqué le bailleur et le porteur de projet en début de semaine pour leur expliquer ma position et relayer la position des locataires. C'est ce qui est présenté dans ce vœu qui a été formulé par écrit au porteur de projet de l'école et au bailleur, et ces deux courriers que j'ai signés aujourd'hui partiront demain, mais aussi en copie aux locataires, puisque je m'étais engagée à revenir vers eux pour leur expliquer ce que je ferais comme action.

Le vœu de ce soir est aussi une manière de réexpliquer peut-être quelles sont les possibles, et quelles sont les marges de manœuvre. Il n'est pas possible de retirer un permis de construire, ça n'existe pas. On peut s'opposer à un permis de construire pour des raisons qui relèvent du Code de l'urbanisme et quelque part, heureusement, un élu ne peut pas s'opposer très longtemps à un projet si ses arguments ne s'appuient pas sur un texte réglementaire et inversement. On ne peut pas accepter sans conformité aux textes réglementaires. Cela étant dit, de très nombreux recours ont été déposés par les locataires et ça illustre la mobilisation que nous soulignons tous, il s'agit de recours gracieux, mais je ne doute pas que les locataires sauront s'organiser pour faire des recours plus structurés et juridiques qui mettent à mal le calendrier initial, même s'ils sont repoussés ; c'est ce que j'ai dit au porteur de projet qui a des contraintes en termes de calendrier et en termes d'année scolaire. Il prévoyait dans un calendrier très

ambitieux ouvrir en septembre 2019, j'ai essayé de lui faire comprendre gentiment qu'avec l'opposition et les recours, c'était impensable que ce calendrier puisse se tenir. Dans ces conditions, je lui ai suggéré d'abandonner son projet ou de le revoir drastiquement. J'espère que je serais entendue notamment sur la première partie la plus raisonnable l'abandon de son projet.

Je me permets un petit aparté pour vous rappeler que la très grande majorité des écoles d'enseignement supérieur sont de statut privé même si elles ne sont pas toutes à but lucratif. Ce n'est pas parce que l'école est privée que nous n'en voulons pas, mais parce que l'insertion urbaine se passe mal. Dans cet arrondissement, je n'ai rien contre le fait que des grandes écoles viennent s'installer, en l'occurrence il s'agit d'une grande école de région qui vient installer une antenne à Paris parce que beaucoup de ses élèves sont en stage à Paris ou dans la région et qu'ils ont besoin d'un lieu pour les accueillir. J'ai proposé au porteur de projet de travailler à un autre lieu dans le 12^e ou ailleurs pour localiser cette école. Je serais moins braquée que vous pour accueillir dans le 12^e une école de ce type.

Je vous rappelle qu'effectivement, un maire d'arrondissement n'est pas maire de plein exercice, ça peut être frustrant sur beaucoup de sujets, mais ça fait partie des règles du jeu et j'ai quand même un peu de pouvoir de conviction notamment quand il y a une très forte mobilisation sur laquelle s'appuyer. J'ai convaincu le bailleur de ne pas avancer sur son projet de construction, et j'ai demandé au bailleur d'arrêter le processus de transfert des parkings, un peu autoritaire, dans les parkings sous-sol. Ça a été fait, et ils m'ont dit quand je les ai reçus qu'ils n'avançaient pas sur de nouvelles constructions. Cela étant dit, ils maintiennent aujourd'hui le conditionnement des investissements dans la résidence à de nouvelles constructions. J'ai redit que c'était inacceptable et qu'il y avait un retard d'investissement du bailleur qui n'est pas acceptable et que d'abord le bailleur doit faire un diagnostic partagé avec le locataire, dégager un financement nécessaire pour réaliser les premiers travaux et s'engager sur un investissement pluriannuel de ces travaux et ensuite, un jour, pourraient être réexaminer des propositions d'aménagement des espaces extérieurs, mais dans un premier temps il faut des engagements qui ne peuvent pas être conditionnés à la réalisation de cette nouvelle construction, c'est un point de désaccord avec le bailleur qui m'a expliqué que les millions d'euros étaient conditionnés à cette construction.

J'ai formalisé par un courrier adressé au directeur général, et peut-être que je m'adresserais au président. M. BONNET-OULALDJ qui suit ce dossier qu'il connaît bien.

J'ai été un peu longue, mais comme vous avez été plusieurs à nous solliciter et qu'on vous propose ce vœu de manière d'urgence, je voulais vous dire où nous en étions et vous expliquer pourquoi ce vœu avait été déposé sur table aujourd'hui, puisque j'ai rencontré le bailleur seulement hier pour pouvoir vous donner tous ces éléments, il part dès demain par courrier auprès des locataires.

Si vous en êtes d'accord, je vous passe la parole à nouveau pour des explications de vote éventuellement sur ce vœu. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire pour ce long récit. Je maintiendrais quand même mon vœu, sachez-le, et évidemment je vais voter le vœu d'actualité que vous nous proposez puisque l'essentiel est bien que le projet ne voie pas le jour, ce que je regrette vivement, c'est que dans les considérants, vous n'appuyez pas en disant que deux vœux ont été déposés par deux Groupes différents. C'est mon petit côté et de droite et de gauche ou ni de droite ni de gauche, centriste et progressiste, qui fait que c'est quelque chose qui me semblerait non pas courtois, mais qui donnerait encore plus de force à ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je n'avais pas noté que vous étiez un peu de gauche aussi, je le note. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« On dit « ni de gauche ni de droite », amis on peut aussi dire « et de droite, et de gauche ».

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Mme ROTA. Je note que vous maintenez votre vœu, mais on ne peut pas retirer un permis de construire délivré. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Il y aura deux voix puisqu'il y a un pouvoir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET-OULALDJ, comme vous avez déposé un vœu, je vous redonne la parole tout de suite. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je pense que la priorité est la priorité des habitants et l'intérêt des habitants est que ce projet ne voie pas le jour, c'est ce que vous exprimez par courrier. Je pense que sur la question du permis de construire, il y a des recours qui ont été déposés par les habitants et l'amicale des locataires, on verra ; les recours ne sont pas encore traduits, on espère bien que ces recours remettent en cause le permis de construire, cela dit, il y avait un deuxième permis de construire sur lequel il n'y aura pas d'avis, car il ne sera pas déposé, c'est une bonne chose, l'opération était double, et on a arrêté cette opération. Je retire mon vœu au profit du vœu de la majorité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Les explications de vote des présidents de Groupes. M. GRÉAU puis Mme CHARNOZ. »

M. David GRÉAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Juste une question à ce stade, puisque le vœu de Mme ROTA est maintenu, il ne me paraît pas possible de voter pour le premier aliéna du dispositif qui demande un retrait de permis de construire qui n'est juridiquement pas possible. En revanche si on vote dossier sur ces deux attentes du vœu nous permettrait d'appuyer la position exprimée dans le deuxième alinéa et de s'opposer au permis de construire de la résidence étudiante était possible, nous voterions les deux vœux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'abord les présidents de Groupes, ensuite les élus non inscrits, par respect, si vous le voulez bien. Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Ce qui est le plus important dans cette triste histoire c'est bien de rassurer les habitants et de leur montrer que nous sommes tous mobilisés autour d'eux ; maintenir un vœu ou pas ne me semble pas à la hauteur de la situation. On se rend bien compte qu'il va falloir rester mobilisé, car comme on le sait, il y a déjà un avis qui a été rendu et il faut faire pression sur l'école pour qu'elle n'aille pas au-delà, il nous faudra rester mobilisés pour que le deuxième projet ne se fasse pas, et je souhaiterais que Mme ROTA retire son vœu et vote celui de l'exécutif de manière à montrer l'unanimité et la cohésion que nous affichons tous pour les habitants.

Par ailleurs, Madame la Maire, je voudrais saluer la mobilisation des habitants et rendre hommage aux lanceurs d'alerte qu'ils ont été, car c'est un bailleur dans lequel nous ne siégeons pas, c'est peut-être quelque chose que nous n'avons pas su voir, et ce qui me touche c'est d'avoir découvert les conditions de sécurité de ces immeubles, les conditions d'habitat, et je sais que vous y êtes extrêmement sensible et il faut dire au bailleur que nous allons rester mobilisés, qu'on se parle, et que nous allons regarder comment il se conduit ailleurs et donc je voudrais remercier les habitants d'avoir été les lanceurs d'alerte de ce type de comportement qui n'ont pas lieu d'être pour aucun être humain et surtout à Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme CHARNOZ. Mme MONTANDON et ensuite, M. MOULIN. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je constate et j'en suis heureuse que sous la forme de mobilisation des locataires ces deux vœux aient été déposés ce soir. Nous avons déposé une question écrite, l'article 27 du règlement intérieur nous permet de déposer une question écrite, et je vois que toutes ces synergies ont permis de parler de ce sujet et d'avancer. Je suis ravie que la Mairie réagisse sur ce sujet et dépose ce vœu sur table ce soir. Je pense que ça va faire avancer les choses et ça clarifie la situation. Par contre, nous avons l'impression que vous souhaitez quand même un peu sauver la face. Je m'interroge sur la procédure d'urgence. On l'utilise peu, car c'est un cadre très particulier, et je vous le dis, je pense que vous ouvrez une certaine jurisprudence. Ce dossier s'inscrit dans le temps. S'il y a bien quelqu'un au courant avant les autres, c'était vous, Madame la Maire. Nous l'avons appris sur les grilles des pancartes. On a quand même mis un certain temps à avoir les informations et je suppose que l'exécutif a eu les informations avant tout le monde puisque le permis de construire a été déposé auprès de votre Mairie. Au départ, vous devez disposer d'informations d'étude qui vous ont permis de donner un avis favorable au début pour ce premier permis, je suppose. Je voudrais savoir comment ce premier permis a été déposé, mais comment tout cela a été arbitré au début lors de ce premier dépôt de permis de construire ; il a des problèmes techniques, des flux, des travaux en face qui ont dû vous interpeller, je ne comprends pas pourquoi, à un moment, vous n'avez pas dit au bailleur qu'il y avait des travaux en face, que la dalle est interdite aux camions, il y a un flux d'étudiants qui va arriver. Tout cela aurait dû alerter tout le monde bien avant, que ce soit l'exécutif local ou parisien. J'espère qu'aujourd'hui, ce n'est pas se racheter une virginité et j'espère vraiment que ce projet sera abandonné pour préserver le cadre de vie des locataires.

De notre côté, nous avons sollicité le bailleur qui n'a pas répondu, si c'est le cas nous le ferons savoir. Nous allons voter les vœux, mais je souhaiterais que ça ne nous dispense pas sur notre question écrite.

En ce qui concerne le vœu de Mme ROTA, j'ai envie de lui dire que si elle dissocie les deux nous serions volontaires pour le voter s'il n'est pas illégal. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces interventions. Je trouve ce projet très compliqué. Le premier dépôt du permis a été fait par le porteur de projet, pas par le bailleur. Le bailleur n'est pas propriétaire des locaux dans laquelle l'école envisage de s'installer. C'est quatre prioritaires. Pour nous, la première demande de permis n'était pas liée au bailleur, c'est pour ça que nous avons été surpris quand le bailleur est venu nous présenter le deuxième projet où rien ne va. C'était avant la mobilisation des habitants. Ils sont témoins et pourront le dire. Des réunions ont été menées, et depuis de nombreuses semaines nous n'avons pas découvert le projet par la mobilisation des habitants, nous avons découvert leur opposition et les relations très dégradées. Cela a été dit, ce n'est pas un bailleur Ville et nous n'avons pas connaissance de toutes ces difficultés, si ce n'est quand même qu'il y a déjà eu des tentatives de ce bailleur de construire sur la dalle auxquelles s'étaient opposés nos prédécesseurs sur la précédente mandature.

Ce n'est pas un sujet que nous découvrons, c'est l'ampleur de la mobilisation et l'irresponsabilité du bailleur qui propose un projet de densification inconsidéré. Le seul aspect que nous n'avions pas examiné, je l'ai dit très tranquillement, c'est l'impact de la création du patio sur leur vie quotidienne. Je n'ai rien contre le principe qu'une école vienne s'installer, si ce n'est l'espace public autour. Aujourd'hui, nous partageons l'espace public qui n'est pas du tout adapté à une école qui recevrait plusieurs centaines d'étudiants par jour. Pour différentes raisons, notamment le stationnement des véhicules de police. Cela explique le cheminement.

Pourquoi j'ai utilisé la procédure d'urgence, car je sais qu'elle est disponible. Je ne souhaite pas que cela soit utilisé, ce n'est pas pour créer une jurisprudence. Sur ce dossier, je préférerais que nous nous cantonnions à défendre l'intérêt des locataires et qu'il ne s'agisse pas de valoriser telle ou telle personne, tel ou tel élu, tel ou tel parti... parce que je suis Maire et que mon engagement c'est de défendre tous les habitants de cet arrondissement, quelle que soit leur situation. Je trouve dommage sur ce projet, comme sur d'autres, que certains instrumentalisent politiquement les difficultés que nous rencontrons.

Je vous le dis très sincèrement, je suis Maire jusqu'en 2020, jusqu'en 2020, je défendrais les intérêts de tous les habitants, qu'ils aient voté pour moi ou pas, je ne prends pas ces considérations en compte, que ça soit sur un projet, une demande de logement, de places en crèche, une dérogation scolaire... ce n'est pas ma manière de concevoir mon mandat de Maire, cela n'empêche pas que je reste militante politique, je respecte mon engagement politique et le militantisme, mais je ne souhaite pas que des sujets aussi importants soient trop instrumentalisés politiquement. Je voudrais, avec tout le respect que je vous dois, mes chers collègues, que ce vœu a vocation à rassembler très largement. Si ce rassemblement pouvait être obtenu en apportant des modifications, notamment ce que vous formulez, Mme ROTA ; je suis prête à le faire. Si vous pensez que modifiez l'intitulé du vœu en disant que c'est l'ensemble des présidents de Groupe du Conseil et pas simplement de la majorité, ce qui inclurait de fait les deux Groupes de l'opposition, permettrait l'unanimité sur ce vœu et le retrait du vœu initial, je suis prête à l'envisager.

Je vous fais cette proposition officiellement, Mme ROTA : est-ce que vous acceptez de retirer définitivement votre vœu si je modifie le vœu que je propose au nom de l'exécutif comme étant un vœu de tous les présidents de Groupe ou de tous les élus de tous les Groupes, comme vous voulez. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Dans ces conditions, je le retire. Sachez que je ne me sentais pas du tout attaquée quand vous avez attaqué les gens qui faisaient de la politique politicienne, je ne me sens pas du tout visée avec ce vœu, mais votre proposition est tout à fait acceptable et je retire mon vœu avec ce nouvel intitulé. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. SEINGIER, en tant que Président de Groupe, vous acceptez ? »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Tout à fait. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme CHARNOZ aussi, je sais, elle nous l'a déjà dit. M. GRÉAU. M. MOULIN, vous n'aurez plus qu'un seul vœu sur lequel vous positionner. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci beaucoup, je salue votre habileté et l'unanimité retrouvée, je dois dire, autour de ce vœu et je salue la mobilisation des habitants qui ont vu beaucoup de monde dans le respect et la compréhension, et je trouve qu'on est arrivé à une bonne solution pour mettre fin à ce projet qui n'était acceptable ni pour les habitants ni pour les étudiants qui auraient dû être accueillis. Je voterai pour le vœu. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres, et je m'engage au-delà des retours que je ferais aux locataires à faire des retours aux élus qui se sont mobilisés sur ce vœu. Je vous propose de voter à l'unanimité ce vœu déposé par l'ensemble des élus du Conseil municipal. Cela vous convient comme formulation? Merci beaucoup pour cette belle unanimité et la qualité des débats que nous avons eue sur ce sujet. »

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 voix, dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 233 VŒU)

- Vœu 122018-036 : *Vœu relatif au projet de construction d'une école privée sous les immeubles du 82-94 rue de Reuilly*, déposé de Nicolas BONNET OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER.

Vœu retiré pendant la séance.

- Vœu 122018-037: *Vœu relatif au bailleur In'li sis au 82-94 rue de Reuilly, déposé par Ophélie ROTA, présidente du groupe UDI-MODEM.*

Vœu retiré pendant la séance.

- VŒU 122018-038 : *Vœu relatif à la mobilisation des locaux vacants privés et publics pour la mise à l'abri des personnes à la rue, présenté par le groupe Génération.s.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est M. TOUZET qui présente ce vœu. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire, nous sommes évidemment chaque année de plus en plus confrontés à Paris à l'augmentation du nombre de personnes sans abris ou dans la rue, on sait que la mobilisation de la Ville et en particulier de la Mairie du 12^e est forte pour mettre à disposition des gymnases, en particulier avec l'hiver qui va s'ouvrir. Mobilisation citoyenne des associations. Mais cette mobilisation ne suffit pas et ce vœu vise à interpeller l'État pour qui c'est la compétence principale et en particulier en mobilisant les locaux ou les bureaux vacants, locaux privés ou institutionnels, on constate régulièrement parfois à l'échelle de la Ville l'importance du nombre de locaux vacants, de bureaux vacants à Paris, et ce contraste est chiquant avec le nombre de personnes à la rue que l'on constate en même temps.

Ces locaux disponibles nous souhaiterions qu'ils soient recensés en lien avec les mairies d'arrondissement, que cette liste soit publiée et que l'État permette le recours à la réquisition au besoin de ces locaux vacants et c'est le cœur de ce vœu de pouvoir utiliser l'outil qui existe en théorie, mais qui n'est pas utilisé de la réquisition de locaux vacants pour la mise à l'abri des personnes à la rue. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme KOMITÈS pour vous répondre au niveau 12^e même si c'est un vœu parisien. »

Mme Pénélope KOMITÈS, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire de Paris :

« Merci M. TOUZET d'avoir rappelé la mobilisation constante de la Mairie du 12^e et de la Ville pour répondre à l'urgence sociale et apporter des solutions d'hébergement des personnes en situation de rue. Je me suis déjà exprimée quand on a discuté du vœu sur les sans-abri du bois de Vincennes, de tout ce qui est mis en place à Paris et notamment la mise à disposition de sites, de locaux municipaux, de partenaires. La Maire a lancé un appel aux propriétaires privés, aux entreprises pour renforcer cet hébergement d'urgence. Je l'ai dit tout à l'heure, beaucoup de sites ont été mobilisés et sont gérés par des partenaires associatifs que je remercie. On a beaucoup travaillé sur les intercalaires aussi avec la caserne de Reuilly en fin de mandature, porte Dorée au moment du redémarrage du motel. On est sûr de l'intercalaire pour 75 places et j'ai parlé du bastion de Bercy, c'est un encouragement systématique envers tous les propriétaires de bâtiments, qu'ils soient publics ou privés, les entreprises, pour envisager des usagers temporaires des différents sites. C'est toujours intéressant, car

avec un intercalaire, on sait quel est le montant des travaux, quand ça commence, quand ça finit, on est assurés du gardiennage du site, de la sécurité des habitants, cela a été le cas l'année dernière par exemple rue de Prague, voilà tout ce que nous faisons et ce que nous allons continuer à faire, il faut que chacun travaille ensemble pour qu'on réussisse, et peut-être avec un travail particulier comme l'a lancé la Ville pour des entreprises qui auraient des locaux disponibles en intercalaire dans l'arrondissement. Je pense avoir répondu, je ne sais pas si vous accepteriez de retirer votre vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme KOMITÈS. M. TOUZET, au regard de ces éléments, est-ce que vous acceptez de retirer ce vœu sachant qu'il est aussi déposé en Conseil de Paris? »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, je voulais laisser Mme KOMITÈS répondre avant de préciser que c'est un vœu que nous avons souhaité d'abord déposer en Conseil d'arrondissement, mais qui va être ensuite déposé en Conseil de Paris, des discussions sont en cours sur ce vœu en Conseil. Compte tenu de cela, nous acceptons de le retirer. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, je ne le mets pas en voix puisqu'il est retiré. »

Vœu retiré pendant la séance.

- Vœu 122018-039 : *Vœu relatif à l'engagement climatique et social de la Ville de Paris, présenté par le groupe Génération.s.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous passe la parole, Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Nous avons tous vécu un été brûlant, nous voyons la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, nous voyons aussi les conséquences sur les migrations des populations exposées à ces évolutions de température et nous savons que cela risque de s'aggraver.

Paris est extrêmement mobilisée pour lutter contre le réchauffement climatique, localement, par un Plan Climat ambitieux, des dates précises, un plan ambitieux que je tiens à saluer qui prend en compte y compris les déplacements en vacances par avion des Parisiens pour les compenser à terme ce qu'aucune ville ou collectivité n'a fait jusqu'alors, mobiliser internationalement dans le C40 qui regroupe les grandes métropoles qui luttent contre le réchauffement. Ce vœu réaffirme son soutien à cette politique et propose d'engager quelques actions complémentaires à plus court terme, puisque nous avons des ambitions quantifiées pour 2030-2050, mais nous souhaitons que chaque délibération puisse présenter un bilan de l'impact social et environnemental pour que nous puissions voter en accord avec cette volonté, nous souhaitons toujours plus communiquer par rapport aux Parisiens, augmenter nos clauses sociales et environnementales dans les marchés et établir un plan pluriannuel d'investissements sur nos propres équipements.

Tout cela va dans le même sens et demande des choses à plus court terme, nous sommes encore en cours de discussion, parce que c'est des contraintes fortes et lourdes, je voulais le présenter ici puisque nous sommes partie prenante de cette volonté, mais ce que je vous propose, c'est de le retirer pour que nous prolongions ces échanges puisque nous n'avons pas fini ce tour de discussion. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci d'avoir pris la peine de présenter ce vœu tout en le retirant. M. TEISSEIRE, vous voulez dire un petit mot ? »

M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement :

« Pour commencer, je veux rappeler l'engagement fort de la Ville de Paris avec la mise en œuvre du Plan Climat. En mars dernier, nous avons tous adopté le nouveau plan climat déclinant de nouveaux objectifs très ambitieux pour amplifier la transition énergétique. Dans le 12^e arrondissement, ce nouveau plan se traduit notamment par la rénovation énergétique dans plusieurs établissements scolaires, la création d'une des premières cours Oasis parisiennes, la réhabilitation de plusieurs résidences sociales, la conduite de chantier d'aménagements dans une logique d'économie circulaire, la mise

en place de collecte de déchets alimentaires, la relation et la rénovation d'espaces verts bénéfiques pour lutter contre les îlots de chaleur.

Notre mobilisation s'amplifie pour continuer à faire évoluer profondément notre approche des questions environnementales, en y réglant chacune de nos actions dans un fil conducteur indispensable au développement d'une ville plus durable et vivable. Mais comme vous l'avez dit, ce sera plutôt en Conseil de Paris qu'il faudra trancher cet excellent vœu. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, nous contenions les vœux Génération.s. »

Vœu retiré pendant la séance.

(DELIB 12-2018 VŒU)

- **VCEU 122018-040** : *Vœu relatif à la régulation de l'occupation de l'espace public par les entreprises proposant des trottinettes électriques en « free-floating », présenté par le groupe Génération.s.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous passe la parole, Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Nous sommes dans l'accélération de nouvelles mobilités avec notamment des trottinettes en libre accès. Nous y sommes favorables : toujours mieux se déplacer, sans moteur et sans voiture, nous comprenons aussi le plaisir, l'ivresse qu'il y a d'être sur ces engins, et l'intérêt et le plaisir de voir tous ces jeunes qui s'en servent sur nos portes et nos boulevards, est regardé avec intérêt, mais nous devons aussi faire attention à l'usage de l'espace public, ce sont des engins qui vont très vite et nous avons un double souci : vitesse, par rapport aux trottoirs et aux piétons, et nous avons également un problème de stockage et d'utilisation de l'espace public en vrai par ces engins qui sont très souvent déposés en nombre et pas forcément au bon endroit pour être utilisés par l'utilisateur suivant.

Pour finir, Madame la Maire, nous assistons à des conditions extrêmement dégradées de la part des gens qui rechargent ces trottinettes, je parlerais même d'*ubérisation* du travail, car ce sont des gens qui les localisent avec leur téléphone et les rechargent chez eux, quand ils ne sont pas rechargés dans une camionnette qui tourne. C'est un vrai sujet que nous souhaitons mettre en exergue, mais c'est un sujet qui a fait l'objet de très belles tribunes de la part de collègues ici présents, et d'une mobilisation très forte des services, donc si vous en étiez d'accord, maintenant que nous avons attiré l'attention et compte tenu de la tribune et de tous les rendez-vous, je vais aussi le retirer, pas parce qu'il est encore en cours de discussion, mais parce que nous sentons que c'est unanime et que la mobilisation est entière sur ce sujet pour faire que l'espace public soit apaisé, bienveillant, pour faire que l'espace public et le plaisir de chacun démarrent là où la protection des autres est assurée. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Peut-être quelques mots, M. GRÉAU, pour l'exécutif ? »

M. David GRÉAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Rapidement deux remarques complémentaires pour répondre de la manière la plus précise possible : vous demandiez que la Ville soit auditionnée par la Ministre des Transports pour participer à la définition d'un cadre juridique, qui nous manque actuellement et je vous confirme que l'Hôtel de Ville travaille avec le service de l'État pour la discussion de ce cadre juridique dans le cadre de l'orientation de la loi mobilité à venir, c'était la première réponse à votre vœu. La seconde, vous demandiez la mise en place d'un groupe de travail avec les opérateurs de free-floating, et de fait,

je vous rassure, il existe déjà avec un certain nombre de bonnes pratiques qui ont été annoncées par la Maire de Paris mardi dernier, il y a sept mesures qui ont été annoncées et qui sont des émanations de ce groupe de travail pour mieux organiser la mise à disposition de ces nouveaux outils de mobilités sur et par l'espace public. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GRÉAU. Ce vœu étant retiré, je ne le mets pas aux voix. »

Vœu retiré pendant la séance.

- VŒU 122018-041 : *Vœu relatif à la friche urbaine du 77 avenue du Docteur Netter, déposé par les élu.e.s du Groupe écologiste du 12^e arrondissement.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous passe la parole, Mme CHARNOZ, vous allez peut-être retirer ce vœu aussi. »

M. David GRÉAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« tout dépendra de la réponse qui nous est faite. Ce vœu concerne l'occupation intercalaire qui a été faite sur le site par une association qui s'appelle Le Clocher et le travail qu'elle y a réalisé et de manière plus générale pose la question des occupations de ce type et notamment en ce qui concerne l'anticipation des départs et les parcours d'accueil éventuels de ces associations et artistes dans les locaux intercalaires. Aussi, le vœu demandait que la Maire du 12^e demande à la RATP de proposer une solution de relogement adaptée au collectif qui a travaillé sur ce site, et que dans l'attente, on puisse autoriser le collectif à rester sur place jusqu'au démarrage effectif des travaux au moins. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Actuellement, le collectif a quitté les lieux et cela s'est passé très tranquillement. Comme depuis le début qu'ils sont là puisque ce collectif a souhaité s'installer sur cette friche pendant la période intercalaire qui a duré plus que prévu. Un vœu avait été adopté en Conseil de Paris pour que l'exécutif interagisse avec ce collectif et qu'au-delà de la RATP, la Ville puisse trouver dans son patrimoine d'autres localisations pour le collectif. Il a été reçu par le cabinet et je salue le dialogue qui a toujours pu se tenir entre les élus, la RATP et le collectif sur leur venue dans le 12^e et je salue cette fin heureuse qui permet désormais aux travaux préparatoires au projet de se dérouler normalement.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de retirer ce vœu puisque j'ai déjà demandé à la RATP de proposer une solution de logement au collectif qui a quitté les lieux. Le vœu devient caduc. »

M. David GRÉAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Le vœu devient caduc, il est donc retiré. »

Vœu retiré pendant la séance.

- Vœu 122018-042 : Vœu relatif aux arbres Netter-Debergue, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON, je vous donne la parole. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je veux juste souligner que ce vœu devient caduc, mais il aurait pu ne pas l'être si vous aviez laissé la mention que vous aviez mise en juillet. Je ne vais pas jouer au jeu des 7 différences, mais je me souviens qu'à la fin du vœu il y avait écrit que les arbres de l'espace Netter soient protégés, et je remarque que cette mention a disparu. Je ferme la parenthèse.

Je regrette que le projet Netter-Degergue n'ait pas le même consensus que celui que nous venons d'avoir sur le 82-94 Reuilly, car je pense que ce projet est intéressant sur le papier et que si simplement il y avait eu une meilleure intégration du bâtiment dans l'îlot, nous serions peut-être arrivés au même consensus. Peut-être un peu moins de logements, moins proches des habitations existantes, ça aurait sûrement suffi à apaiser tout le monde sur ce dossier.

Le vœu que je dépose a pour objet de dénoncer une incohérence, celle que des arbres soient abattus avant que les décisions de justice soient achevées, avant que les recours soient épuisés. Ça concerne le projet Netter-Debergue, mais pas seulement, cette situation est observable dans d'autres projets à Paris. Je rappelle que dans ce projet, s'il venait à être interrompu, l'abattage serait irréversible. J'attire votre attention que sur la parcelle, une vingtaine de peupliers noirs sont centenaires et il y a aussi un grand cèdre de l'Himalaya. Sur l'abattage, il paraît que ce sont les plus anciens arbres qui seront abattus.

Au-delà du manque d'informations et de transparence sur le planning des travaux, l'entreprise en charge de la démolition ne respecte pas le planning des travaux diffusé aux riverains, la destruction du bâtiment qui abritait la section d'escrime est en cours de démolition qui était prévue au 19 novembre. Ce n'est pas anodin puisque la visite préalable des travaux de l'ensemble des copropriétés mitoyennes dans le cadre d'un référé préventif ne sont pas terminés, les arbres risquent d'être abattus avant même que les visites soient abouties et terminées. Les travaux de démolition ont démarré sans attendre la fin du référé préventif.

Nous vous demandons que les arbres soient protégés et que l'abattage soit repoussé tant que les recours ne soient pas épuisés.

Vu le protocole de démolition et de dépollution avec la RATP et Logis-Transports de la délibération 2018 – DU 158, des séances des 2,3 et 4 juillet 2018 stipulant à l'article 9 que "Logis-Transports se réserve toutefois la possibilité, après accord préalable écrit de la RATP et de la VILLE, d'exécuter ces travaux même dans l'hypothèse d'un recours contre le permis de construire –, démolition et déconstruction

de tous les bâtiments, installations et massifs de fondations existants y compris abattage des arbres”.

Considérant le projet immobilier sur la parcelle Arnold Netter prévoit l’abattage d’une soixantaine d’arbres, dont une vingtaine de peupliers noirs centenaires et un grand cèdre de l’Himalaya ;

Considérant que le planning prévisionnel des travaux communiqué aux riverains ne mentionne pas de date de l’abattage des arbres ;

Considérant l’existence de recours contre le permis de construire ;

Considérant que les jugements des recours pourraient avoir lieu après la phase d’abattage ;

Considérant que l’abattage des arbres est irréversible ;

Considérant que la plantation de jeunes arbres ne saurait remplacer la contribution d’arbres centenaires à l’absorption de CO2 ;

Considérant que l’association de protection de l’environnement A.R.B.R.E a attribué le label d’ARBOREE REMARQUABLE aux arbres situés au 77 avenue Netter ;

Considérant que le cas du projet immobilier Arnold Netter n’est pas isolé et que d’autres travaux d’aménagement ou de rénovations à Paris engendrent l’abattage de nombreux arbres avant même que les recours soient purgés.

Valérie Montandon et les élus du groupe Les Républicains demandent que les arbres menacés d’abattage dans des projets d’aménagement ou de rénovation soient protégés et que la décision d’abattage soit suspendue tant que les recours ne soient pas totalement épuisés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme MONTANDON, d’avoir réexaminé ce projet qui a entraîné une forte mobilisation des habitants et des associations, ainsi que des élus. Quelques mots sur le calendrier, les arbres et la procédure de justice. Il y a eu un référé de suspension déposé qui demandait au juge des référés de suspendre l’abattage des arbres tant que le projet n’était pas purgé de tout recours. Ce référé de suspension a été rejeté par la justice. Aujourd’hui, le début des travaux peut être enclenché par la RATP et les entreprises mandatées notamment les travaux de démolition. Vous m’alertez sur le non-respect du planning donné aux riverains, je n’en avais pas connaissance précisément, on va le vérifier, en tout cas, il n’y a pas d’illégalité au fait de commencer les travaux puisque le référé de suspension a été rejeté.

Concernant le référé préventif qui est de faire un constat des logements existants avant le début des travaux, pour que ça puisse être comparé avec l’état final, c’est fait dans toute procédure de construction, pour prévenir des dégâts éventuels qui

pourraient être faits. Ce n'a pas été commencé, les travaux d'envergure n'ont pas commencé, ce matin oui pour les ALGECO, mais pas des travaux d'envergure, le référé préventif peut donc se poursuivre sans mise en cause des travaux de démolition légers.

En revanche, nous ne sommes toujours pas d'accord sur la nature des arbres, leur nombre et leur âge. Vous reprenez à votre compte les propos détenus par certains riverains et certaines associations, permettez-moi pour ma part de me référer aux éléments précis et à l'expertise spécialisée de la Direction des Espaces Verts qui a noté que sur cet espace, aujourd'hui qu'il y a essentiellement 39 arbres qui seront abattus pour une espèce invasive pour la très grande majorité, vous reconnaîtrez cette espèce très répandue et qui n'est pas centenaire, il n'y a pas 20 arbres centenaires, il y a en revanche un cèdre de l'Himalaya qui est important et que nous avons signalé aux porteurs de projets pour qu'ils essaient de faire évoluer le projet pour le préserver, ce qui n'a pas été possible, nous avons demandé à la RATP et la Direction des Espaces Verts la possibilité d'expertiser pour délocaliser ce cèdre et de le replanter avec un pourcentage de succès qui s'est avéré très faible par les services, nous attendons encore les conclusions définitives de cette étude de transplantation, mais nous sommes assez pessimistes sur notre capacité à réussir à transplanter ce cèdre à un autre endroit.

En revanche, j'ai souhaité qu'on rétablisse un certain nombre de vérités, ce site n'est pas un espace vert, la surface n'est pas perméable sur la totalité de la parcelle et sur la grande majorité de la parcelle, en revanche nous allons construire 2500 m² de jardin qui sera une extension de jardin, 114 arbres seront replantés notamment dans le jardin, le reste à l'extérieur, le bilan de l'opération est assez positif en nombre d'arbres : 75 arbres supplémentaires.

Ce sont les projets déposés dans le cadre du permis d'aménager, consultables par tout le monde et présentés à tout le monde depuis de nombreux mois que nous travaillons sur ce sujet ; je le regrette, la mobilisation parfois excessive n'a pas permis de conduire une concertation comme on aurait aimé le faire sur ce jardin, mais il se fera quand même et j'espère que nous nous retrouverons pour l'inauguration, ce jardin est très attendu dans le quartier. Pour 1 m² de terrain, il y aura 1 m² de jardin. Je ne sais pas où on fait ailleurs dans Paris où on fait une ratio 1 pour 1 dans Paris. Je ne compte pas les m² de la crèche, 99 berceaux dans un quartier où 27 % des familles seulement ont une place en crèche. Celles et ceux qui siègent en commission le savent, le listing de la crèche la plus proche est le plus long, et nous sommes sur une moyenne de satisfaction de 50 %, seulement 27 dans ce quartier, un des plus populaire par ailleurs, avec des familles qui ont particulièrement besoin d'un service public de prise en charge de la petite enfance. Je regrette que ces mobilisations fassent retarder la livraison de cette crèche.

Nous avons fait ce travail, le projet a déjà beaucoup évolué, il y a moins de m² que prévus, mais on reste constants sur le nombre de logements, on a travaillé à l'intégration urbaine, le projet va moins haut et s'est mis en retrait, aujourd'hui je crois qu'il est temps d'avancer et de permettre à ces bâtiments d'être construits, j'émet donc un avis défavorable à votre vœu.

Est-ce qu'il y a des explications de vote? Mme MONTANDON, je ne pense pas que vous souhaitiez le retirer, je ne vous le demande même pas. »

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 5 voix groupe Les Républicains

Contre : 17 voix, dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

01 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit

Abstention : 07 voix, dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Mme CHARNOZ du groupe Génération.s ne prend pas part au vote.

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018 – 234 Vœu)

- VŒU 122018-043 : *Vœu relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes, déposé par Matthieu SEINGIER et les élus du groupe Les Républicains.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. SEINGIER le présente, je crois. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais revenir sur un point, vous avez dit la justice a considéré la légalité de la décision, par forcément, quand on fait un référé de suspension, c'est le juge de l'évidence, des référés qui a deux conditions : urgence ou doute sérieux. Il a peut-être considéré qu'il n'y avait pas de doute sérieux, mais c'est le juge de fond qui décidera si c'est légal ou pas. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous avez tout à fait raison et je suis devenue très experte en la matière pour d'autres raisons ! »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je n'ai pas pu m'empêcher. Je vais juste présenter les quatre vœux d'un coup. Nous avons déposé ces vœux dans tout l'arrondissement, ce son des vœux parisiens, je vais les résumer et proposer compte tenu de l'ampleur de notre séance et de leur technicité.

Pour ce vœu, nous souhaitons que la Ville communique un bilan, nous souhaitons qu'il y ait tous les deux ans une campagne des mesures de la qualité de l'air dans toutes les écoles. »

Vœu retiré en séance.

- **VŒU 122018-044** : Vœu relatif à la création d'une permanence d'écoute pour les enseignants au sein de l'Académie de Paris, déposé par Matthieu SEINGIER et les élus du groupe Les Républicains.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Ce vœu concernait le mouvement "Pas de vague" s'agissant de violences dans les écoles, nous souhaitons que la Ville demande au rectorat de créer une cellule d'écoute et d'accompagnement, il existe des permanences, mais nous voulions une permanence dédiée sur les violences ouverte au moins pendant la journée scolaire puisque c'est quand il ya une violence que l'enseignant a besoin d'être écouté et pas plus tard en prenant rendez-vous. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous remercie de l'effort de concision que vous faites en présentant ces vœux et en les retirant, et pour ne pas faire de frustration, Mme MARQUIS avait préparé des éléments de réponse, je vous propose de lui passer la parole. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« C'est juste pour vous dire que pour la qualité de l'air, suite à l'application du décret de 2011, entre 2014 et 2017 toutes les mesures ont été prises sur la totalité des 408 établissements de la petite enfance, tout a été fait et ces mesures sont rendues publiques dans les établissements. C'était juste pour vous rassurer sur ça.

Pour le regroupement dans les crèches, ça a commencé à l'été 2018 tout simplement parce qu'on a réalisé qu'il y avait une déperdition et des places vides qui empêchait le personnel de prendre des congés, on a décidé qu'il n'y aurait qu'une seule structure, si les parents veulent l'utiliser, ils le peuvent, 17 familles ont demandé à avoir une place pendant la période de regroupement, elles l'ont eue. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MARQUIS pour ces précisions. M. TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais essayer d'être aussi rapide. Je vous remercie, M. SEINGIER d'avoir retiré ces vœux. Sur la qualité de l'air dans les établissements le travail est bien engagé puisque dans les écoles maternelles et polyvalentes la Ville a fait procède à des mesures entre 2014 et 2016, les rapports sont en train d'être envoyés aux établissements avec copie en mairie, il reste à couvrir les écoles élémentaires. C'est vrai que sur cette question, il est intéressant que vous vous mobilisiez, mais on souhaiterait que vous vous mobilisiez sur les sources de pollution de l'air et en particulier la place de l'automobile dans Paris

et que vous nous accompagniez sur notre politique forte de la réduction de la place de l'automobile à Paris pour réduire la pollution.

Sur le vœu concernant une demande de permanence dédiée à l'écoute des enseignants victimes de violences, j'ai été un peu surpris, car sur ce sujet sérieux j'aurais attendu qu'on demande plus de surveillance, de CPE, d'écoute dans les établissements, je ne sais pas si c'est dans un souci de rigueur budgétaire que vous demandez une permanence dédiée à l'écoute, mais sachez qu'il existe déjà la possibilité de prendre contact directement avec une association dédiée à l'écoute, qui dispose d'une convention avec le rectorat.

Pour terminer, il faut bien comprendre que ce nouveau règlement de service a été un progrès social très attendu par les gardiens d'école, c'était très demandé par les syndicats, ça ne permet pas de travailler le soir, ils font déjà beaucoup de sujets. La Ville et en l'occurrence la CASP mobilise des vacataires en journée, par exemple, pour pouvoir libérer le gardien pour qu'il puisse participer à des événements exceptionnels, et aussi on mobilise des vacataires pour la mise à disposition des écoles le soir, par exemple quand on accueille des parents, mais c'est vrai que nous considérons que pour les conseils d'école, ça ne justifie pas de mobiliser un gardien vacataire au sens où un conseil d'école est un nombre restreint de participants dont la moitié est composée des personnels de l'école, au début du conseil le gardien est là et fait l'ouverture, et pour les retardataires ou pour raccompagner des personnes, il est tout à fait possible de demander à un enseignant d'accompagner. Cela concerne peu de personnes, on doit constater sur les conseils du premier trimestre que les écoles ont les mêmes horaires, ça ne pose pas de problème. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, je vous souhaite une bonne soirée, on se retrouve le 11 novembre pour la cérémonie, le 3 décembre pour le prochain Conseil, je vous invite, les uns et les autres, à ne plus déposer autant de vœux. »

- Vœu 122018-045 : Vœu relatif à l'abandon du nouveau dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël, déposé par Franck MARGAIN et les élus du groupe Les Républicains.

Vœu retiré en séance.

- VŒU 122018-046 : *Vœu relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes*, déposé par *Isabelle TAVAUX* et les élus du groupe *Les Républicains*.

Vœu retiré en séance.

Madame la Maire lève la séance à 23 h 10.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris.